

LE TOURISME DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

DIRECTION DU TOURISME
Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'Évaluation et des
Statistiques

Octobre 2007



« Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité, il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. »

Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote
(28 avril 1995)

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Avant propos | 4 |
| Plan type pour chaque entité territoriale d'outre-mer | 5 |
| Rappel géographique | 6 |
| Rappel institutionnel | 7 |
| L'application des lois et décrets dans l'outre-mer français | 10 |
| Introduction | 11 |
| LA MARTINIQUE | 12 |
| GUADELOUPE | 25 |
| Indicateurs économiques | 26 |
| LA GUYANE | 38 |
| LA REUNION | 49 |
| SAINT-MARTIN | 61 |
| SAINT-BARTHÉLEMY | 65 |
| LA NOUVELLE-CALEDONIE | 69 |
| LA POLYNESIE FRANÇAISE | 83 |
| MAYOTTE | 102 |
| SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON | 112 |
| WALLIS ET FUTUNA | 120 |
| TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES | 126 |
| Fiches thématiques | 129 |
| Le contexte fiscal de l'outre-mer français : les investissements touristiques..... | 130 |
| Les contrats de projet 2007-2013 | 136 |
| Contribution de l'État au plan d'action en faveur du tourisme d'Outre-Mer..... | 138 |
| Changement climatique et outre-mer | 140 |
| Conclusion et perspectives | 143 |
| ANNEXES | 148 |
| Tableaux récapitulatifs | 149 |
| Le tourisme de croisière dans l'outre-mer français | 150 |
| METHODOLOGIES | 153 |
| GLOSSAIRE | 156 |
| LEXIQUE DES SIGLES MENTIONNES DANS CETTE ETUDE | 157 |
| Remerciements | |

Avant propos

Ce tableau de bord de l'économie touristique dans l'Outre-Mer français, qui présente les principaux indicateurs de l'activité touristique, est une réactualisation de l'ouvrage « Le tourisme dans l'outre-mer français » paru en avril 2000, en mars 2001, en juillet 2003 et en septembre 2005. Les principaux résultats touristiques accompagnés de commentaires explicatifs y sont présentés pour les années 2005 et 2006.

Ce document, de par sa présentation synthétique et analytique, constitue un outil de travail et d'information, qui devra être de nouveau actualisé. Il contient toutes les données disponibles liées à l'activité touristique de chacune des entités ultra-marines.

Les principales caractéristiques de l'activité touristique de ces destinations seront abordées selon un plan type, présenté en page suivante, commun à chaque entité.

Il convient toutefois de préciser que pour certaines destinations, tels Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, où le tourisme n'est encore que faiblement développé, la présentation est synthétique. Le manque de structures d'observation dans chaque entité territoriale ne permet pas de disposer de données chiffrées homogènes.

Figurent, en outre, annexés en fin de document :

- une série de tableaux regroupant les principales données sur l'activité touristique des collectivités d'outre-mer pour les années 2005 et 2006 ;
- un recensement des principales méthodologies utilisées par les divers organismes d'observation du tourisme outre-mer ;
- enfin, un glossaire des principaux termes techniques utilisés.

-Plan type pour chaque entité territoriale d'outre-mer

⌘ Introduction

- Présentation touristique générale
- Principaux indicateurs économiques
- Données climatologiques

⌘ Fréquentation touristique

- Arrivées
- Typologies de clientèles
- Durée moyenne de séjour
- Pays de résidence de la clientèle touristique
- Motifs du séjour

⌘ Hébergements

- Capacité totale d'hébergement
- Fréquentation hôtelière
- Taux d'occupation

⌘ Activités portuaires et aéroportuaires

- Trafic maritime
- Trafic aérien

⌘ Activité des entreprises touristiques

- Dépenses des touristes et recettes liées au tourisme
- Entreprises touristiques
- Emplois touristiques

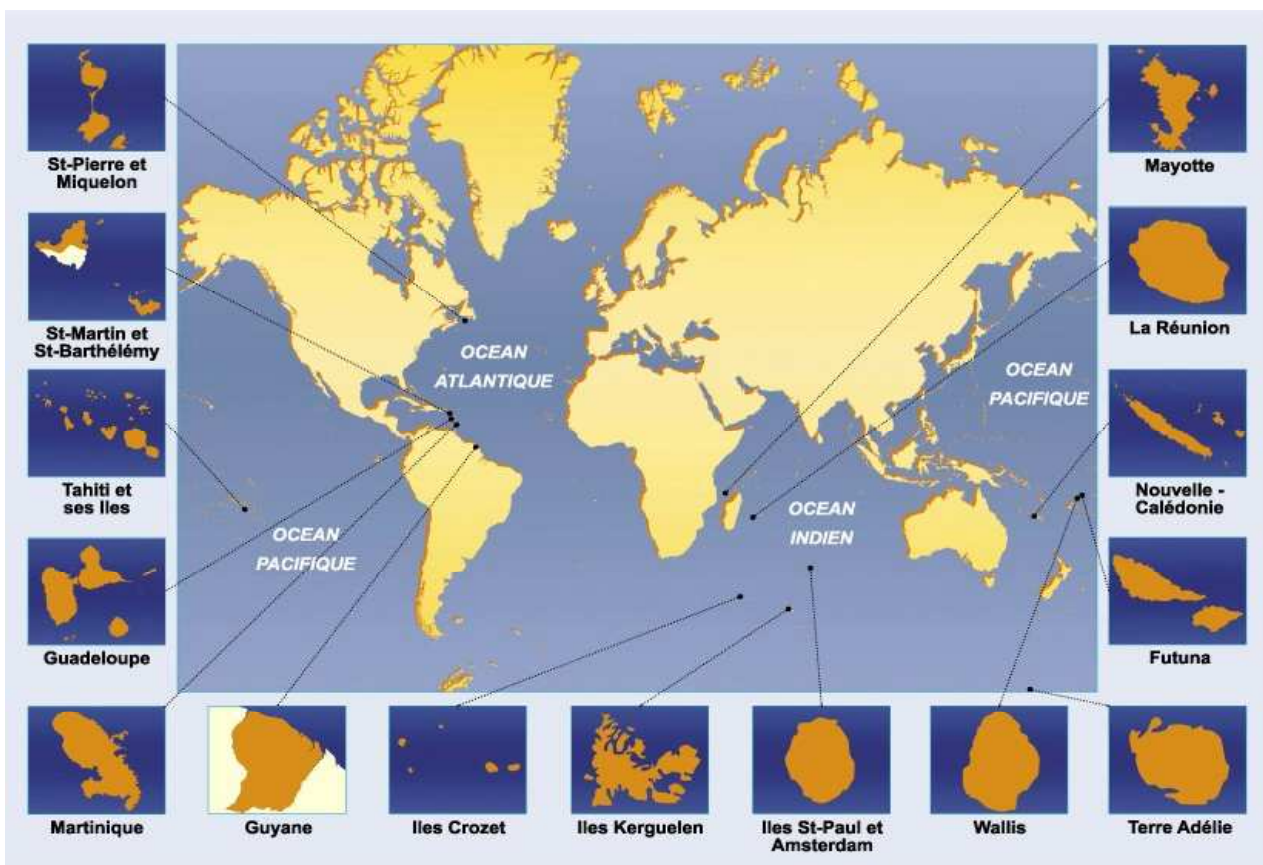
RAPPEL GEOGRAPHIQUE

L'outre-mer français est constitué de neuf entités territoriales ultramarines, auxquelles il convient d'ajouter d'une part, les terres australes et antarctiques françaises (territoire d'outre-mer depuis la loi du 6 août 1955), constituées de l'île de Saint-Paul, l'île d'Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen et la Terre Adélie. Elles sont situées dans la zone sud de l'océan Indien sur le continent antarctique, soit à plus de 12 000 kilomètres de la métropole. L'île de Clipperton, située dans l'océan Pacifique, est un atoll isolé de 6 km² dont environ 2 km² de terres émergées.

Les neuf entités se répartissent dans trois zones géographiques distinctes :

- L'océan Atlantique** avec la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- L'océan Indien** avec la Réunion et Mayotte, situées près de la grande île de Madagascar, au sud-est du continent africain ;
- Le Pacifique sud** avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna.

-Situation géographique des collectivités d'outre-mer



© Maison de la France

RAPPEL INSTITUTIONNEL

Les entités françaises d'outre-mer sont caractérisées par des statuts bien distincts :

Les Départements d'Outre-Mer (DOM)

La **Guadeloupe**, la **Martinique**, la **Guyane** et la **Réunion** sont quatre départements d'outre-mer qui ont été créés par la loi du 19 mars 1946. Ils ont le même statut que les départements métropolitains, mais l'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité d'adapter les textes législatifs et leur organisation administrative en raison de leur situation particulière.

A la différence des régions métropolitaines, les Régions d'Outre-Mer (ROM) sont mono-départementales depuis la loi du 31 décembre 1982. Deux collectivités se trouvent ainsi superposées (département et région) avec un seul préfet mais chacune possédant son assemblée délibérante : le Conseil Général pour le DOM et le Conseil Régional pour la ROM.

La révision constitutionnelle de mars 2003 et la loi organique du 21 février 2007¹ n'ont pas eu de conséquences directes et indirectes sur le statut des DOM à l'exception de deux points :

- La substitution de la notion de « caractéristiques et contraintes » à celle de « situation particulière »,
- Le renforcement des possibilités d'adaptation des textes législatifs et réglementaires.

Les Collectivités d'outre-mer (COM)

Les Collectivités d'outre-mer ont été créées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Ce sont des anciens Territoires d'Outre Mer (TOM) ou des anciennes collectivités à statut particulier. Afin de « tenir compte des intérêts propres de chacune d'elles » (Art. 74 de la Constitution), elles ont des statuts différents. Ceux-ci sont désormais obligatoirement définis, après avis de leur assemblée délibérante, par une loi organique.

Mayotte est une collectivité territoriale à statut particulier depuis 1976. La loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 a établi la « collectivité départementale de Mayotte ». La révision de la Constitution de mars 2003 n'a pas modifié le contenu de son statut. Le Conseil Général gère les affaires de la collectivité, mais dispose également de compétences consultatives et d'un pouvoir de proposition. Depuis le renouvellement du Conseil Général en mars 2004, l'exécutif, jusqu'alors détenu par le préfet, a été transféré au président du Conseil Général. Quant à la loi du 21 février 2007, elle a permis de moderniser et d'adapter le statut de Mayotte avec une extension des compétences. En 2010, le Conseil Général pourra adopter une résolution modifiant le statut de Mayotte. Cette résolution devra être suivie d'un projet de loi.

Saint-Pierre-et-Miquelon, ancien TOM, a été érigé en collectivité territoriale par la loi du 11 juin 1985. Elle est dotée d'un Conseil Général composé de 19 membres qui exerce les mêmes compétences que les autres Conseils Régionaux et Généraux. Le Conseil Général exerce, en outre, des compétences en matière fiscale et douanière ainsi que dans les domaines de l'urbanisme et du logement. Comme pour Mayotte, la loi du 21 février 2007 a permis d'élargir les compétences de l'île (fiscalité, urbanisme, exploitation de la zone économique exclusive...).

¹ Loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer. Publiée dans le Journal Officiel du 22 février 2007.

Wallis et Futuna, anciens TOM², sont devenus une Collectivité d'outre-mer après la révision constitutionnelle de 2003. Elle dispose d'une large autonomie et d'un système politique propre et original dans lequel le droit français côtoie le droit coutumier local. Le territoire est composé de trois royaumes (un à Wallis et deux à Futuna) dirigés par des rois.

Saint-Barthélemy et **Saint Martin**, deux îles des Antilles françaises, étaient, jusqu'en 2007, rattachées au DOM-ROM de la Guadeloupe en tant que communes françaises. Le 29 octobre 2003, les habitants approuvèrent un projet institutionnel leur garantissant une séparation administrative de la Guadeloupe.

Depuis la promulgation de la loi du 21 février 2007, les deux communes sont devenues des Collectivités d'Outre-Mer, avec de nouvelles compétences notamment fiscales.

La Polynésie française (POM)

Depuis le 27 février 2004, la Polynésie française est dotée d'un statut qui renforce son autonomie et clarifie la répartition des compétences entre l'Etat et la Collectivité. Ce statut est défini par une loi organique (n° 2004-192 du 27 février 2004) ainsi qu'une loi ordinaire (n° 2004-193 du 27 février 2004). Ce nouveau statut complète les différentes lois, précédemment votées. Il reprend en partie des dispositions prévues dans le projet de loi constitutionnelle de 1999 qui n'avait pas été voté par le Congrès (lois du pays et représentation auprès des Etats par exemple). Cette collectivité d'outre-mer est désormais qualifiée de « pays d'outre-mer au sein de la République », régie par l'article 74 de la Constitution et dispose de représentations auprès de tout Etat reconnu par la République française, bien qu'il ne s'agisse que de représentations diplomatiques. Le haut-commissaire de la République représente l'Etat en Polynésie. L'île se gouverne librement, des représentants locaux sont élus et des référendums peuvent être soumis aux habitants.

Organisation institutionnelle :

Le président de la Polynésie : ancien président du gouvernement de la Polynésie, il est élu par l'assemblée de la Polynésie. Il représente la collectivité d'outre-mer, dirige l'action du gouvernement et l'administration.

Le gouvernement de la Polynésie : il est composé de ministres nommés par un arrêté du président. Il conduit la politique de la collectivité et se réunit en Conseil des Ministres.

L'assemblée de la Polynésie : elle est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Le nouveau mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour. La liste ayant recueilli la majorité des voix obtient 1/3 des sièges à pourvoir. L'assemblée vote le budget, gère les comptes de la collectivité et contrôle l'action du président et du gouvernement. Elle règle les affaires de la Polynésie en adoptant des délibérations et des « lois du pays ». Celles-ci concernent les nouvelles compétences transférées à la Polynésie dans des domaines touchant au droit civil, au droit commercial, au droit du travail et à la fiscalité. Elles sont contrôlées par le Conseil d'Etat.

Le conseil économique, social et culturel : il donne son avis, notamment sur des projets de plan à caractère économique et social et des projets de « lois du pays ».

Le haut conseil de la Polynésie : créé par le nouveau statut, il est notamment chargé de conseiller le président de la Polynésie et le gouvernement pour la confection des « lois du pays » et des délibérations.

Le nouveau statut prévoit également des mesures préférentielles en matière d'emploi et de transferts de biens fonciers en faveur des personnes justifiant une durée de résidence suffisante en Polynésie ou de personnes mariées à ses résidents de longue durée.

² Loi n° 61-814 du 19 juillet 1961 qui garantissait également aux populations du territoire « le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit... » (art.3).

La Nouvelle-Calédonie: Ancien TOM, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité *sui generis* qui dispose d'institutions spécifiques (Titre XIII de la Constitution) et qui se voit transférer, de manière progressive mais irréversible, certaines compétences de l'État. Elle n'entre pas dans la nouvelle catégorie des collectivités d'outre-mer établies par la réforme constitutionnelle de mars 2003. Son statut provisoire a été défini en 1999 par la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Conformément à la Constitution, un référendum portant sur l'accession à la pleine souveraineté est prévu en 2014.

Parmi les différentes innovations, on peut noter :

- L'institution d'une citoyenneté calédonienne,
- Une nouvelle répartition des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, notamment en matière économique et en matière internationale.
- Le président du gouvernement calédonien peut négocier des accords avec des États du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie peut également disposer d'une représentation auprès de ces États. Les « lois du pays », votées par le congrès, sont soumises au contrôle du Conseil Constitutionnel. La Nouvelle-Calédonie a un statut particulier, les trois provinces qui la constituent disposent de compétences élargies, notamment en matière de soutien au développement économique des entreprises.

Les Territoires d'outre-mer (TOM)

Les *Terres australes et antarctiques françaises* (TAAF) constituent le seul territoire d'outre-mer (TOM) encore existant dans les faits, la catégorie des TOM ayant été supprimée depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Celle-ci a établi que la loi déterminait le régime législatif et l'organisation des TAAF, mais pour l'instant, elles sont toujours régies par la loi statutaire du 6 août 1955. Leur statut est proche de l'administration directe. En effet, elles jouissent de l'autonomie administrative et financière, mais ne disposent pas d'assemblée élue, faute de population autochtone et permanente.

L'APPLICATION DES LOIS ET DECRETS DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Dans les DOM, tous les textes nationaux sont applicables, sauf mention expresse. Il en est de même globalement pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Par contre, pour qu'un texte soit étendu à l'ensemble des COM ou à un territoire donné, il doit comporter une formule expresse d'applicabilité.

Certaines de ces entités ultra-marines représentent ou ont représenté un incontestable intérêt géopolitique pour l'État français, par exemple la Polynésie française avec son Centre d'expérimentation nucléaire, aujourd'hui fermé, la Réunion avec sa place stratégique dans l'océan Indien, ou encore, la Guyane avec le Centre spatial de Kourou, à proximité de l'équateur. D'autre part, ces îles et archipels confèrent à la France un vaste domaine maritime.

Les évolutions politiques sont contrastées selon les entités territoriales et la revendication indépendantiste est inégalement portée.

Introduction

Même si le tourisme constitue un phénomène économique important dans l'outre mer français, l'essor de cette activité est récent et date d'un demi-siècle à peine. Depuis 1986, la baisse des tarifs aériens (consécutive à la libéralisation partielle de la desserte aérienne des DOM à partir de la métropole qui a suivi la fin du monopole d'Air France) et l'expansion du parc d'hébergement, à la suite de la loi Pons relative à la défiscalisation, ont toutes deux contribué au développement significatif du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer.

Du fait de la disparité géographique, historique et culturelle, de la multiplicité des cadres institutionnels et de la diversité des situations, l'outre-mer français, sous d'apparentes similitudes - l'insularité (hormis la Guyane) et la situation en zone tropicale (exceptés Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres Australes et Antarctiques) -, constitue un ensemble hétérogène.

Dans un contexte économique et social fragile, ces destinations jouissent d'une position géographique, d'atouts naturels et culturels exceptionnels insuffisamment mis en valeur. Si la Guadeloupe, la Martinique et la Polynésie française ont réussi à asseoir une notoriété touristique certaine fondée sur l'exotisme et le balnéaire, le positionnement touristique de la Réunion et de la Guyane se définit progressivement. En outre, si le tourisme occupe une place croissante dans l'activité productive de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française, il reste encore une activité marginale à Mayotte, Wallis et Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'écotourisme, filière de l'activité touristique encore peu exploitée, est appelé à prendre une place significative à l'avenir, surtout en Guyane.

L'outre-mer français, bien que présentant des situations touristiques variées et un niveau de développement inégal, affiche cependant des problématiques majeures qui demeurent souvent analogues ou convergentes. Ainsi, la forte concurrence des autres pays (notamment les îles de la Caraïbe, de l'Océan indien...), le niveau de coûts élevé, une offre trop axée sur le balnéaire, l'insuffisante diversification des clientèles (majoritairement métropolitaine), la faiblesse de la promotion et des infrastructures d'accueil, la forte dépendance des arrivées touristiques vis-à-vis des dessertes aériennes, les particularismes fonciers, constituent les principaux freins à la mise en place d'un réel développement touristique.

Les attentats du 11 septembre, la crise internationale du tourisme ou encore les catastrophes naturelles (Cyclones, houle...) et sanitaires (Chikungunya...) ont affecté les économies touristiques de l'ensemble des destinations d'outre-mer. Ils ont surtout mis en lumière leurs difficultés et favoriseront peut-être la mise en place d'une dynamique volontariste de développement.



LA MARTINIQUE

Plus petit département d'outre-mer avec près de 1 100 km², la Martinique est située à 6 800 kilomètres de la métropole, au cœur de l'arc antillais qui s'étend du Venezuela à la Floride. Au 1^{er} janvier 2006, la population est estimée à 399 000 habitants.

Le produit intérieur brut régional (PIBr) de la Martinique a atteint 6,44 milliards d'euros en 2003, équivalant à 15 787 euros par habitant selon les derniers comptes économiques parus, établis par l'INSEE. À l'exception des Bahamas, il est le plus élevé de la Caraïbe.

L'économie martiniquaise est dominée par la demande. La part du secteur industriel dans la formation de la valeur ajoutée est faible : 7,5 % à la Martinique contre 5,8 % en Guadeloupe et près de 22 % à l'échelon national. Le secteur des services, en revanche est prépondérant avec plus de 82 % de la valeur ajoutée.

La Martinique présente un cadre relativement favorable pour la croissance économique avec, notamment, différents atouts : un niveau élevé de formation des populations, des infrastructures de qualité, une fiscalité attractive, une mobilisation importante d'appuis publics dans le cadre de la Loi programme pour l'outre-mer entrée en vigueur en juillet 2003, du Contrat de projet 2007-2013, du Document Unique de Programmation (pour la mobilisation des fonds structurels européens)...

En fin d'année 2006, certaines inquiétudes naissent et demandent pour l'avenir une attention particulière. Ainsi, une poussée inflationniste de 2,8 %, supérieure à la moyenne nationale (+ 2,1 %), renoue avec des niveaux qui n'avaient pas été enregistrés depuis le début des années 1990.

Affecté par une crise profonde ces dernières années (diminution des liaisons aériennes, renchérissement du prix moyen du transport, détérioration de l'image de la destination, attentat du 11 septembre 2001...), le tourisme martiniquais affiche, à nouveau, des résultats encourageants en 2006 : la fréquentation touristique a augmenté de 2,5%. Les diverses campagnes de communication et les différentes actions du Comité Martiniquais du Tourisme ont contribué à ces résultats. Aujourd'hui, la Martinique recueille 4 % de l'ensemble des touristes de la zone Caraïbes.

Indicateurs économiques

| | |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Département français d'outre-mer Région monodépartementale (loi du 31/12/1982) |
| Localisation géographique | Caraïbes |
| Préfecture | Fort-de-France |
| Superficie | 1 100 km ² |
| Population (Dernier recensement : mars 1999) | 381 427 habitants Estimation : 399 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2006 |
| PIB régional | 6,44 milliards d'euros en 2003 |
| Taux de chômage | 21 % |
| Taux d'inflation | + 2,8 % |

Sources : IEDOM – INSEE

| |
|--------------------------------|
| Données climatologiques |
|--------------------------------|

Les précipitations ainsi que les températures moyennes sont calculées sur la période 1971 à 2000 alors que les insolation sont données sur les années 1991 à 2000. En raison du nombre de données manquantes du paramètre insolation sur certaines stations, les moyennes d'insolation pour certains mois n'ont pu être calculées.

Station Le Lamentin (La Martinique)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1991-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Janvier | 123,4 | 25,1 | 211 |
| Février | 88,5 | 25,1 | 208 |
| Mars | 90,2 | 25,4 | |
| Avril | 100,1 | 26,1 | |
| Mai | 113,4 | 27,1 | 243 |
| Juin | 153,3 | 27,6 | 202 |
| Juillet | 182,4 | 27,5 | 226 |
| Août | 267,4 | 27,5 | 232 |
| Septembre | 238,9 | 27,3 | |
| Octobre | 262,5 | 27,0 | 220 |
| Novembre | 267,4 | 26,5 | 179 |
| Décembre | 160,0 | 25,7 | 195 |
| TOTAL | 2047,5 | Moyenne : 26,5 | |

Source : Météo France

Du fait de son relief, le territoire présente deux zones climatiques distinctes. Le Sud, peu accidenté, est ensoleillé et sec tandis que le Nord, montagneux, est majoritairement pluvieux. L'île bénéficie d'un climat tropical adouci par les alizés. La température oscille entre 20 °C et 32 °C. La Martinique est caractérisée par deux saisons bien distinctes:

- le carême, saison sèche s'étalant de janvier à mai avec une période de sécheresse en février et avril, l'hivernage, saison humide de juin à décembre, durant laquelle les cyclones peuvent se manifester principalement entre juillet et octobre.
- On compte en moyenne 2 800 heures d'ensoleillement par an en Martinique.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

♦ **Fréquentation touristique***La fréquentation touristique à la Martinique de 2004 à 2006*

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 | % en 2006 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|---------------|
| Touristes de séjour | 515 462 | 513 886 | 535 450 | + 4,2 % | 81,7 % |
| <i>Dont plaisanciers</i> | <i>44 572</i> | <i>29 759</i> | <i>31 975</i> | <i>+ 7,4 %</i> | |
| Excursionnistes | 180 839 | 125 174 | 119 763 | - 4,3 % | 18,3 % |
| <i>Dont croisiéristes</i> | <i>159 416</i> | <i>93 063</i> | <i>96 089</i> | <i>+ 3,2 %</i> | |
| TOTAL | 696 301 | 639 060 | 655 213 | + 2,5 % | 100,0% |

Source : Enquête aux frontières – CMT

La Martinique reçoit deux catégories de visiteurs : les **excursionnistes** qui séjournent moins de 24 heures dans l'île (ce sont des croisiéristes en très large majorité) et les **touristes de séjour** qui demeurent au moins 24 heures dans le département, soit dans les structures d'hébergement à terre (hôtels, gîtes ruraux ou chez l'habitant), soit sur leurs bateaux pour les plaisanciers.

Une baisse continue de la fréquentation a affecté la Martinique jusqu'en 2005. Entre 2004 et 2005, la Martinique a perdu 57 241 touristes (- 8,2 %) en raison notamment de la diminution du nombre d'excursionnistes (- 30,9 %) qui ne représentait plus que 19,6 % de l'ensemble des visiteurs en raison de la baisse significative des croisiéristes (- 41,6 %). Plusieurs raisons avaient alors été évoquées pour expliquer ce bilan mitigé : le manque de sièges disponibles et le prix à la hausse des billets d'avion, le coût élevé de la destination relativement aux pays touristiques voisins, la moindre qualité des services et de l'accueil, la montée en puissance des « destinations soleil » concurrentes...

L'année 2006 a été marquée par une légère reprise de la fréquentation touristique (+ 2,5 %), qui est passée de 639 060 à 655 213 touristes. C'est le résultat d'une campagne de communication massive lancée notamment par le Comité martiniquais du Tourisme : « Martinique, fleur des Caraïbes ». Par ailleurs, il a permis le retour d'un opérateur aérien américain, American Airlines, via sa filiale American Eagle.

♦ **Les touristes de séjour**

Depuis 1996, la fréquentation des visiteurs de séjour est nettement supérieure à celle de la population touristique excursionniste et croisiériste. Le nombre de touristes de séjour (hors plaisanciers) a augmenté de 4 % en 2006 comparativement à 2005, pour atteindre 503 475 visiteurs et représente 76,8 % de l'ensemble des visiteurs.

– *Les plaisanciers*

La Martinique est une destination privilégiée pour la pratique de la plaisance : la variété des sites naturels qu'elle propose et les aménagements dont elle fait l'objet facilite cette activité. En outre, la navigation de plaisance fait partie des secteurs bénéficiant du dispositif de défiscalisation. Les plaisanciers, ayant fréquenté les bases de Fort-de-France et du Marin, sont en légère augmentation en 2006 (+ 7,4 %) soit 31 975 touristes, après une baisse de 33,2 % entre 2004 et 2005.

– *Les excursionnistes et croisiéristes*

La clientèle des excursionnistes se décompose en deux catégories de visiteurs:

- **les croisiéristes**, qui sont les plus nombreux ;
- **et ceux qui arrivent par avion** et qui passent moins d'une journée en Martinique. Cette deuxième catégorie est surtout le fait d'un **tourisme d'affaires** entre la Martinique et la Guadeloupe et de visiteurs qui viennent embarquer sur des bateaux de croisière ou des yachts au départ de la Martinique. Le nombre de touristes excursionnistes affiche une diminution de 33,8 % depuis 2004. Cette baisse est imputable à la chute vertigineuse des croisiéristes depuis quelques années. Malgré une légère reprise en 2006, les croisiéristes représentent, avec 96 089 effectifs (+ 3,2 % par rapport à 2004), 80% des excursionnistes (88 % en 2004) et 14,6 % de l'ensemble des touristes (14,6 % en 2005 et 22,9 % en 2004). Les navires de croisières ont effectué 137 escales en 2006 (soit + 7 % par rapport à 2005). Le Carnival Legend est le navire qui a transporté le plus de croisiéristes: avec 27 034 passagers, il représente 28,1 % de l'ensemble des croisiéristes.

L'enquête aux frontières 2006 a permis de dénombrer 23 764 « autres excursionnistes », résultat en net recul depuis 2000 (67 525 autres excursionnistes, soit une baisse de 64,8 % et de 26 % par rapport à 2005).

♦ **Les touristes d'affaires**

Un peu plus de 37 000 touristes ont déclaré être venus en Martinique pour affaires ou en congrès en 2006 (46 milliers en 2005), soit 7,4 % du flux annuel de visiteurs (9,6 % en 2005). Depuis 1998, le produit touristique martiniquais s'est enrichi d'une nouvelle structure tournée vers le tourisme d'affaires : le palais des congrès de Madiana. Par ailleurs, l'hôtel Batelière a été transformé en hôtel d'affaires fin 2005 (coût de l'investissement : 54 millions d'euros).

♦ **Saisonnalité du tourisme**

La Martinique, tout comme la Guadeloupe, est marquée par une forte saisonnalité de son activité touristique. Ainsi, la haute saison touristique qui concentre plus de la moitié de la fréquentation annuelle, est hivernale (décembre à avril), la saison d'été étant traditionnellement perçue comme moins favorable tant pour les conditions météorologiques que pour le chargement des lignes aériennes (avec le retour des Antillais de métropole).

♦ **Durée moyenne de séjour**

La durée moyenne de séjour a très légèrement augmenté entre 2005 et 2006 : elle était en moyenne de 13,8 jours en 2006 pour 13,5 jours en 2005 (même chiffre qu'en 2003). Comme les années précédentes, elle a été plus faible en haute saison (11,7 jours en haute saison pour 11,1 jours en 2005 et 16,1 jours en basse saison pour 14,8 en 2003). Le nombre important de touristes affinitaires accroît d'une manière significative la durée moyenne de séjour.

♦ Pays de résidence des touristes de séjour

En 2006, la Martinique a accueilli 395 512 touristes français, ce qui représente 78,6 % de la clientèle totale sur l'ensemble de l'année soit une diminution de 2,2 points par rapport à 2005. Ce pourcentage élevé de clientèle, originaire d'un même pays, fragilise la destination trop dépendante de ce marché. La Belgique arrive en deuxième position en Europe avec 9 023 touristes, suivi de l'Allemagne (2 786 touristes).

Il est intéressant de souligner que les flux touristiques en provenance des Caraïbes et plus particulièrement de la Guadeloupe, restent élevés et atteignent 13,8 % de la clientèle touristique martiniquaise.

Répartition des touristes de séjour (hors plaisanciers) selon leur nationalité en 2005 et 2006

| | Flux 2005 | % | Flux 2006 | % | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------------------------|
| France | 369 705 | 76,4 | 395 512 | 78,6 | + 7,0 % |
| Caraïbe | 71 694 | 14,8 | 69 323 | 13,8 | - 3,3 % |
| Autres Europe | 29 378 | 6,0 | 26 942 | 5,4 | - 8,3 % |
| États-Unis | 4 984 | 1,0 | 5 239 | 1,0 | + 5,1 % |
| Canada | 4 569 | 0,9 | 4 772 | 0,9 | + 4,2 % |
| Autres pays | 3 797 | 0,8 | 1 687 | 0,3 | - 55,6 % |
| TOTAL | 484 127 | 100,00 | 503 475 | 100,00 | + 4,0 |

Source : Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)

Les Américains du Nord (Etats-Unis et Canada) continuent à très peu fréquenter la destination. Ils ne représentent que 1,9 % des touristes de séjour en 2006 (1,1 % en 2003 et 2 % en 2002). L'absence de liaison directe entre ces pays et la Martinique a constitué, pendant longtemps, un frein au développement de ces flux touristiques. L'année 2005 a vu le retour de l'opérateur aérien américain American Airlines, ce qui devrait favoriser, dans les années à venir, la hausse des touristes en provenance d'Amérique du Nord.

♦ Motif du séjour

A 84,4 %, les touristes de séjour viennent en Martinique pour leurs loisirs (79,3 % en 2005) et recherchent en majorité un produit balnéaire classique.

Motivation du séjour (en %)

| | 2005 | 2006 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Vacances / Loisirs | 79,3 % | 84,4 % |
| Affaires | 9,6 % | 7,4 % |
| Vacances/Affaires | 6,7 % | 4,4 % |
| Autres | 4,4 % | 3,8 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Source : CMT

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

- **Offre d'hébergement en Martinique**

| Mode d'hébergement | Nombre Ets | Nombre de lits |
|-----------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| Hôtels non classés | 0 | 0 |
| Hôtels 0 étoile | 30 | 1456 |
| Hôtels 1 étoile | 4 | 130 |
| Hôtels 2 étoiles | 21 | 1280 |
| Hôtels 3 étoiles | 31 | 5 340 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | 6 | 1 486 |
| TOTAL Hôtellerie | 92 | 9 692 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 6* | 868* |
| Villages de vacances | 4* | 826* |
| Meublés | 243* | 1 104 |
| Dont meublés labellisés | 239 | |
| Chambres d'hôtes labellisées | 26 | 52 |
| TOTAL | 371 | 12 542 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM (parc au 1^{er} janvier 2007,

* données de 200

L'enquête de fréquentation hôtelière de l'INSEE en 2006 recense 92 établissements hôteliers en Martinique, totalisant 9 692 lits, ce qui correspond à 77 % de l'offre d'hébergement.

Répartition par mode d'hébergement des touristes de séjour en 2005 et 2006

| | 2005 | 2006 |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| Grands hôtels | 22,6 % | 24,8 % |
| Autres hôtels | 14,1 % | 11,1 % |
| Villages vacances | 3,7 % | 4,7 % |
| Appartements, villas en location | 25,2 % | 25,7 % |
| Amis, parents | 27,1 % | 26,6 % |
| Autres | 7,2 % | 7,1 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Source : CMT

L'hôtellerie est le mode d'hébergement marchand privilégié par les touristes de séjour à 35,9 %. En 2006, la location d'appartements ou de villas augmente très légèrement par rapport à 2005. La répartition reste dans l'ensemble stable.

♦ **Fréquentation hôtelière**

| | 2006 |
|---------------------------------------|-------------|
| Nombre de nuitées dont : | 2 012 031 |
| Français | 1 900 718 |
| Étranger | 111 312 |
| Durée moyenne de séjour dont : | 4,81 |
| Français | 4,82 |
| Étranger | 4,55 |
| Taux d'occupation moyen | 60,0 % |

Sources : Insee – Direction du Tourisme

Le taux d'occupation moyen de l'année 2006 a atteint 60,0 % (55 % en 2004 et 57,3 % en 2005). Il s'agit du taux le plus important des DOM (53,5 % en Guadeloupe, 51,4 % en Guyane, et 52,6 % à La Réunion). Ces performances demeurent cependant inférieures aux résultats de l'ensemble de la zone Caraïbe. Ainsi en 2004, les chiffres de l'Organisation Caribéenne du Tourisme (OCT) annonçaient un taux d'occupation des chambres d'hôtel de 67,9 %.

La hausse de la fréquentation hôtelière en Martinique résulte, en partie, de la campagne de communication « Martinique, fleur des caraïbes » initiée fin 2005 et du bon résultat du premier et quatrième trimestre 2006. Les quatre mois d'hiver (de décembre à mars) constituent le point culminant du taux d'occupation : il a atteint 75 % en Martinique.

♦ **Gîtes ruraux**

Créée en 1976, l'Association Martiniquaise pour le Tourisme en Espace Rural (AMATER), relais martiniquais du groupement des Gîtes de France, propose des gîtes ou chambres d'hôtes labellisés et classés en épis (1 à 4). Ce classement s'établit en fonction de la qualité de l'aménagement intérieur et de l'environnement naturel. Ainsi, tous les hébergements de ce type ne peuvent prétendre au label, seuls sont recensés par l'AMATER, les logements satisfaisant aux critères de qualité de l'association.

Les données suivantes ne sont pas exhaustives puisqu'elles ne concernent que les gîtes référencés par l'AMATER.

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes représentent, en 2006, 234 gîtes et chambres d'hôtes (266 en 2004 soit une baisse de 32 unités). La région Sud Caraïbe accueille à elle seule plus de la moitié des gîtes ruraux. Si le taux d'occupation des gîtes ruraux a augmenté de 2,7 % par rapport à 2005, il reste à peu près stable depuis 2004 alors même que le nombre de personnes hébergées ne cesse de diminuer (-10,4 %).

Activité des hébergements labellisés Gîte de France de 2004 à 2006

| Activités des gîtes ruraux | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes recensés | 266 | 252 | 234 | - 7,1 % |
| Nombre de séjours | 2 356 | 2 250 | 2 142 | - 4,8 % |
| Nombre de semaines de location | 3 975 | 3 603 | 3 415 | -5,2 % |
| Nombre de personnes hébergées | 7 552 | 7 052 | 6 766 | - 4,0 % |
| Nombre de nuitées (milliers) | 87 | 79 | 75 | - 5,0 % |
| Taux d'occupation (en %) | 32,24 | 32,09 | 32,97 | + 2,7 % |
| Durée moyenne des séjours (en jours) | 11 | 11 | 11 | - |
| Chiffre d'affaires (million d'euros) | 1,1 | 1,3 | 1,2 | - 7,7 % |

Source : Association Martiniquaise du Tourisme en Espace Rural (AMATER Gîtes de France)

| |
|---------------------------------------------------|
| Les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

Après avoir connu de 1990 à 1995 un triplement de son activité (sous l'effet de la baisse des coûts de l'aérien consécutive à la politique de déréglementation) et une baisse vertigineuse suite à l'abandon de la desserte de l'île par un acteur majeur, le Carnival Destiny, qui assurait 73,5 % d'escales en 2003 (-40,6 % entre 2003 et 2004), le tourisme de croisière en Martinique affiche des résultats encourageants : +3,2 % de passagers et 137 escales contre 128 en 2005. Mais la destination Martinique semble en effet manquer de compétitivité puisqu'à l'inverse de ses rivales caribéennes, elle ne pratique ni réduction des taxes portuaires pour attirer les compagnies concernées, ni commissionnement de ces dernières sur les excursions effectuées par les touristes lors des escales.

♦ **Le tourisme de croisière de 2004 à 2006**

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Nombre d'escales de paquebots | 220 | 128 | 137 | + 7,0 % |
| Nombre de passagers par escale | 725 | 727 | 701 | - 3,6 % |
| Nombre de passagers en transit et débarqués | 159 419 | 93 063 | 96 089 | + 3,2 % |

Source : CMT

Les principales compagnies intervenant dans le secteur de la croisière en Martinique sont américaine (Carnival Cruise Line) et norvégienne. Elles représentent plus de 60 % des passagers débarqués sur l'île. Avec 27 127 passagers et 12 escales, c'est le Carnival Legend qui fut le plus important fournisseur de croisiéristes sur l'ensemble de l'année 2006. Ce navire concentre 28,1 % des passagers de croisière et 8,8 % des escales. Trois navires (le Carnival Legend, le Sun Princess et le Sea Princess) ont totalisé 62,3 % des arrivées de passagers et 20,5 % des escales. Le nombre de passagers par escale a quant à lui chuté de 3,6 % par rapport à 2005 pour s'établir à 701, chiffre le plus faible depuis 1990. La cause en est notamment la cherté des escales.

Répartition des croisiéristes par origine géographique en 2005 et 2006

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Passagers nord américains | 9 554 | 10 011 | + 4,8 % |
| Passagers européens | 29 378 | 26 942 | - 8,3 % |

Source : CMT

♦ **Le trafic maritime inter-îles***Le trafic inter-îles maritime mensuel en 2005 et 2006*

| | 2005 | | | 2006 | | |
|--------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | Embarqués | Débarqués | TOTAL | Embarqués | Débarqués | TOTAL |
| Janvier | 7233 | 9003 | 16 236 | 7 382 | 8 480 | 15 862 |
| Février | 7 977 | 8204 | 16 181 | 6 963 | 5 790 | 12 753 |
| Mars | 9 619 | 9244 | 18 863 | 5 542 | 6 804 | 12 346 |
| Avril | 6 746 | 8089 | 14 835 | 9 948 | 9 966 | 19 914 |
| Mai | 7 171 | 7215 | 14 386 | 6 860 | 6 860 | 13 720 |
| Juin | 4 805 | 4552 | 9 357 | 2 523 | 2 845 | 5 368 |
| Juillet | 16 074 | 15 687 | 31 761 | 10 077 | 10 603 | 20 680 |
| Août | 18 890 | 20182 | 39 072 | 15 595 | 16 527 | 32 122 |
| Septembre | 4 635 | 6560 | 11 195 | 4 095 | 4 620 | 8 715 |
| Octobre | 4 866 | 4119 | 8 985 | 1 974 | 2 010 | 3 984 |
| Novembre | 6 641 | 6992 | 13 633 | 4 925 | 5 519 | 10 444 |
| Décembre | 11 251 | 9040 | 20 291 | 7 710 | 5 333 | 13 043 |
| TOTAL | 105 908 | 108 887 | 214 795 | 83 594 | 85 357 | 168 951 |

Source : Direction Départementale de la Police de l'Air et des Frontières

Le nombre de passagers transportés s'est élevé à 168 951 en 2006. Ce type de transport permet de joindre les îles avoisinantes et notamment la Guadeloupe quotidiennement. Le marché du transport maritime inter-îles est caractérisé par une forte saisonnalité de l'activité se calquant sur les vacances scolaires et le carnaval. Ainsi, les mois de juillet et d'août représentent à eux seuls près de 33 % (embarqués et débarqués) de l'ensemble des passagers.

**Comparaison des trafics annuels inter-îles maritimes et aériens en 2006
(en milliers de passagers et en %)**

| | Bateau | Avion | Total | Bateau (en %) | Avion (en %) |
|--------------|---------------|--------------|--------------|----------------------|---------------------|
| 1990 | 28 | 320 | 348 | 8,1 | 91,9 |
| 1991 | 39 | 333 | 372 | 10,4 | 89,6 |
| 1992 | 53 | 318 | 371 | 14,2 | 85,8 |
| 1993 | 147 | 265 | 412 | 35,7 | 64,3 |
| 1994 | 205 | 243 | 448 | 45,8 | 54,2 |
| 1995* | 216 | 301 | 517 | 41,8 | 58,2 |
| 1996 | 236 | 314 | 550 | 42,9 | 57,1 |
| 1997 | 238 | 340 | 578 | 41,2 | 58,8 |
| 1998 | 211 | 385 | 596 | 35,4 | 64,6 |
| 1999 | 225 | 412 | 637 | 35,3 | 64,7 |
| 2000 | 257 | 386 | 643 | 40,0 | 60,0 |
| 2001 | 265 | 338 | 603 | 43,9 | 56,1 |
| 2002 | 272 | 304 | 576 | 46,9 | 53,1 |
| 2003 | 283 | 369 | 652 | 43,4 | 56,6 |
| 2004 | 286 | 388 | 674 | 42,4 | 57,6 |
| 2005 | 215 | 367 | 582 | 36,9 | 63,1 |
| 2006 | 169 | 550 | 719 | 23,5 | 76,5 |

Source : Direction Départementale de la Police de l'Air et des Frontières et CCIM

*A partir de 1995, l'évolution indiciaire intègre le flux global sur Sainte-Lucie

Depuis quelques années, le redéploiement du transport maritime trouvait sa source dans des prix nettement plus concurrentiels que ceux pratiqués par les compagnies aériennes et dans la suppression des visas entre la Martinique et Sainte-Lucie. Les chiffres de fréquentation des deux moyens de transports étaient à peu près équilibrés. En 2005 et 2006, la tendance s'est inversée, le bateau perd du terrain au profit de l'avion. En 2006, l'avion rassemble 76,5 % des passagers du trafic inter-îles (Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie) soit + 13,4 points par rapport à 2005 et + 18,9 points par rapport à 2004.

♦ Trafic aérien

L'aéroport international, situé sur la commune du Lamentin, est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM). L'activité de l'aéroport a enregistré une évolution positive par rapport à 2005. Avec 1 541 509 passagers commerciaux (transits inclus), l'activité aéroportuaire de transport de passagers a connu une augmentation de 4,2 % selon les données de la CCI de la Martinique.

Le nombre de mouvements commerciaux connaît lui aussi une hausse non négligeable (+ 2,5 %), essentiellement grâce à l'augmentation du nombre de vols internationaux (+ 3,9 %).

• *Évolution du trafic de l'aéroport du Lamentin de 2005 à 2006*

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Mouvements | | | |
| Vols internationaux | 10 210 | 10 613 | + 3,9 % |
| Vols nationaux | 13 081 | 13 258 | + 1,3 % |
| TOTAL | 23 291 | 23 871 | + 2,5 % |
| | | | |
| Nombre de passagers | | | |
| Arrivées | 757 425 | 771 324 | + 1,8 % |
| Départs | 761 021 | 770 185 | + 1,2 % |
| Sous-total | 1 518 446 | 1 541 509 | + 1,5 % |
| Transit | 98 095 | 94 477 | -3,7 % |
| TOTAL | 1 616 541 | 1 635 986 | +1,2 % |

Source : CCI de la Martinique – Aéroport International de Fort de France / Lamentin

La plupart des destinations ont connu une augmentation du nombre de passagers, mais les échanges internationaux (hors Caraïbe) ont souffert de l'absence de desserte régulière directe. Les progressions les plus notables sont celles des voyageurs en provenance de l'Hexagone (+3,3 %), mais surtout de la zone Caraïbes (+ 5,9 %) ; ceci résulte notamment de la poursuite du déploiement des vols vers la Caraïbe à partir de la Martinique grâce à l'externalisation par Air Caraïbes de toutes ses lignes caribéennes en collaboration avec une nouvelle compagnie martiniquaise, Take Air Lines.

Selon les données de la CCIM, sur l'année 2004, les parts de marché des dix premières compagnies commerciales (98,8% des passagers commerciaux) faisaient apparaître une prédominance d'**Air France**, qui assure à 39 % les vols transatlantiques. **Air Caraïbes**, présente à la fois sur la liaison transatlantique et sur des destinations caribéennes (le Brésil par exemple) et américaines, s'octroie 31,6 % du marché total.

Classement des 10 premières compagnies commerciales en nombre de passagers et parts

| COMPAGNIES | PASSAGERS | PARTS EN % |
|--------------------------------|-----------|------------|
| 1. Air France | 639 634 | 39,0 % |
| 2. Air Caraïbes | 517 041 | 31,6 % |
| 3. Corsair | 296 995 | 18,1 % |
| 4. Air Antilles Express | 116 105 | 7,0 % |
| 5. Liat | 20 043 | 1,2 % |
| 6. Eagle Fligth | 13 853 | 0,8 % |
| 7. Avior | 7 244 | 0,4 % |
| 8. Air transat | 5 553 | 0,3 % |
| 9. Miami Airways | 3 159 | 0,2 % |
| 10. Air Cubana | 2 895 | 0,2 % |

Source : CCI Martinique – Aéroport International de Fort de France / Le Lamentin

En décembre 2006, la desserte aérienne entre Fort-de France et Atlanta, assurée par la compagnie américaine Delta Air Lines, a été ouverte, à la suite d'une convention signée le 6 octobre 2006. Celle-ci avait couronné les efforts de la Région Martinique pour améliorer et diversifier la desserte aérienne de l'île. Après un succès en demi-teinte, les vols ont été suspendus en avril 2007, malgré les efforts du Conseil Régional (baisse des taxes aéroportuaires, mise à disposition de locaux gratuits les six premiers mois...). Les vols ont finalement repris en juin 2007.

L'activité des entreprises touristiques

♦ Entreprises et emplois touristiques

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité au 31.12.2005*

| | Nombre d'entreprises | Effectif salarié Moyen | Chiffre d'affaires** | Valeur ajoutée** |
|-------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|------------------|
| Hôtels et restaurants | 77 | 2 091 | 147 787 | 63 231 |
| Activités récréatives culturelles et sportives | 9 | 185 | 59 262 | 33 575 |
| Agences de voyage | 11 | 183 | 22 294 | 6 951 |
| Transports aériens | 1 | - | - | - |
| TOTAL | 98 | 2 459 | 229 343 | 103 757 |

* Entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires.

** en K €

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2005

Au 31 décembre 2005, la Martinique comptait 98 établissements d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires, liés aux activités touristiques. Les hôtels-restaurants constituent 78,6 % de l'ensemble de ces entreprises.

♦ Recettes et dépenses touristiques

Les touristes (séjour et excursionnistes) ont dépensé dans l'île, en 2006, 242,5 millions d'euros, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 2005. Les dépenses proviennent à 96,9 % des touristes de séjour, contre 2,6 % pour les plaisanciers et 0,4 % pour les croisiéristes.

♦ Évolution des dépenses directes des touristes (en millions d'euros)

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Séjour | 223,7 | 219,7 | 235,1 | + 7,0 % |
| Plaisance | 8,8 | 5,8 | 6,3 | + 8,6 % |
| Croisière | 1,9 | 1,0 | 1,1 | + 10,0 % |
| TOTAL | 234,4 | 226,5 | 242,5 | + 7,1 % |

Source : CMT

L'hébergement et la restauration totalisent 43,3% des dépenses des touristes en 2006 contre 45,5 en 2005. Les commerces représentent, avec 24,9%, le deuxième grand poste de dépenses.

Répartition des dépenses touristiques par secteur d'activité (en millions d'euros et en %)

| | 2005 | % | 2006 | % | Var. 2006 / 2005 (en %) |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------------------|
| Hébergement | 62 | 27,4 % | 62,3 | 25,69 % | +0,5% |
| Commerces | 53,9 | 23,8 % | 60,4 | 24,91 % | +12,1% |
| Transport/location de voiture | 39,7 | 17,5 % | 43,7 | 18,02 % | +10,1% |
| Restaurants | 41,1 | 18,1 % | 42,6 | 17,57 % | +3,6% |
| Excursions / loisirs | 15 | 6,6 % | 17,6 | 7,26 % | +17,3% |
| Autres | 14,8 | 6,5 % | 15,9 | 6,56 % | +7,4% |
| TOTAL | 226,5 | 100 % | 242,5 | 100,00% | +7,1% |

Source : CMT



GADELOUPE

Située dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km² à quelque 7 000 km de la Métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²) où se situe la capitale économique, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre (848 km²) où se trouve Basse-Terre, le chef lieu administratif. Cet archipel comprend également trois dépendances : la Désirade, les Saintes, Marie-Galante.

En 2001, le PIB par habitant du département s'élevait à 16 503 euros. L'évolution de l'économie guadeloupéenne est préoccupante : chômage important, poids prépondérant du secteur public, faiblesse des exportations et fragilité du tourisme. Depuis près de cinq ans, avant même les événements du 11 septembre 2001, le nombre de rotations aériennes baissait et le flux des touristes était en diminution. La destination connaissait une désaffection croissante au profit de sérieux concurrents de la Caraïbe comme Cuba ou la République dominicaine.

Mais, après cinq années difficiles dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe connaît une progression de la fréquentation pour la première fois depuis 2000. Le nombre de passagers à l'aéroport (+1,3 %) et le taux d'occupation des hôtels se sont améliorés (53,5 %). Le port autonome a également enregistré une augmentation du nombre de croisiéristes (+ 8,0 %). Il semblerait que l'activité touristique se redynamise avec des visiteurs nouveaux, intéressés par la petite hôtellerie, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

Indicateurs économiques

| | |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Département français d'outre-mer Région monodépartementale (loi du 31/12/1982) |
| Localisation géographique | Caraïbes |
| Préfecture | Basse-Terre |
| Superficie | 1 702 km ² |
| Population | 447 002 habitants au 1 ^{er} janvier 2006 |
| PIB régional | 7 343 millions d'euros en 2005 |
| Taux de chômage | 27,3 % en 2006 |
| Taux d'inflation | + 2,9 % |

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

Station Le Raizet (La Guadeloupe)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 84,1 | 24,7 | 213 |
| Février | 64,8 | 24,7 | 201 |
| Mars | 72,0 | 25,0 | 220 |
| Avril | 93,2 | 25,9 | 222 |
| Mai | 130,4 | 26,9 | 226 |
| Juin | 98,5 | 27,6 | 218 |
| Juillet | 115,1 | 27,8 | 230 |
| Août | 184,1 | 27,8 | 240 |
| Septembre | 216,4 | 27,5 | 197 |
| Octobre | 208,6 | 27,1 | 210 |
| Novembre | 220,5 | 26,3 | 179 |
| Décembre | 140,3 | 25,2 | 199 |
| TOTAL | 1628 | Moyenne : 26,4 | 2555 |

Source : Météo France

La variabilité spatiale et temporelle du régime des précipitations, imposée par la morphologie des îles, l'échelle et la fréquence des perturbations atmosphériques, constitue la principale particularité du climat tropical, humide et insulaire de la Guadeloupe. Le plateau calcaire de la Grande-Terre et les îles connaissent régulièrement de sévères sécheresses.

Des phénomènes à grande échelle (cyclones, lignes de grains, par exemple) ou à échelle locale (convection diurne favorisant le développement de nuages vecteurs d'averses souvent violentes et orageuses), provoquent parfois de terribles intempéries, sources d'inondations catastrophiques ou de coups de vent tout aussi dévastateurs. Enfin, la saison cyclonique type s'étend normalement de début juin à fin octobre, mais peut s'étendre jusqu'à fin novembre.

Des pluies intermittentes sont concentrées sur les mois de septembre, octobre et novembre.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

L'essentiel des chiffres de fréquentation touristique est issu de l'Enquête sur les Flux Touristiques de l'INSEE dont les premiers résultats portent sur la période d'août 2004 à juillet 2005. Ils ne concernent que les touristes qui ont foulé le sol de l'aéroport Pôle Caraïbes (au départ, donc comptabilisés une fois). Les îles du nord St MARTIN et St BARTHELEMY sont donc hors du champ de cette enquête.

La fréquentation touristique en Guadeloupe en 2005

| | 2005 |
|---------------------|----------------|
| Touristes de séjour | 369 950 |
| Croisiéristes | 11 130 |
| TOTAL | 381 080 |

Source : INSEE – Enquête sur les flux touristiques, 2004-2005

La Guadeloupe est marquée par deux saisons touristiques: la haute saison, de Noël à Pâques et la basse saison pour le reste de l'année. La durée moyenne de séjour est estimée à 14 jours. Il est à noter que le nombre important des touristes affinitaires accroît d'une manière significative la moyenne de la durée de séjour.

♦ **Pays de résidence des touristes**

La Guadeloupe et les îles du Nord (Saint-Martin et Saint Barthélemy) n'accueillent pas le même type de clientèle. L'archipel de Guadeloupe attire essentiellement des métropolitains. Les principales régions métropolitaines émettrices sont l'Île-de-France (33 % des touristes métropolitains soit 112 738 touristes), la région Rhône-Alpes (7 % soit 24 219 touristes), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 % soit 17 776 touristes) et l'Aquitaine (5 % soit 15 636 touristes).

Les ressortissants des autres pays de l'Union Européenne ne représentent que 5,1 % des touristes de séjour parmi lesquels 32 % d'Italiens (soit 6 083 effectifs), 19 % de Belges (soit 3 515 effectifs) et 11 % d'Allemands (soit 2 118 effectifs).

Répartition des voyageurs par domicile principal en 2005 (en %)

| Origine | 2005 |
|--------------------------------|-----------------|
| Métropole et La Réunion | 92,00 % |
| Martinique | 0,07 % |
| Guyane | 0,04 % |
| Union Européenne | 5,10 % |
| Autres pays* | 2,00 % |
| Domicile principal non déclaré | 0,80 % |
| TOTAL | 100,00 % |

Source : INSEE – Enquête sur les flux touristiques, 2005

* Dont voyageurs domiciliés en Suisse 64 %

Il convient de noter que cette approche ignore les voyageurs de la gare maritime et sous estime donc fortement les échanges avec la Martinique. De même qu'en enquêtant uniquement sur les

passagers passant par Paris elle sous estime légèrement les passagers d'origine Européenne et ne prend pas en compte le trafic avec l'Amérique représentant de l'ordre de 2%.

80 % des touristes de séjour voyagent en famille, le principal motif de déplacement s'avère être la détente pour 81 % d'entre eux. 55 % ont acheté leur voyage en agence et 16 % directement auprès des compagnies aériennes.

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

♦ **Offre d'hébergement en Guadeloupe**

Enquête incluant les îles du nord.

| Mode d'hébergement | Nombre Ets | Nombre de lits |
|-----------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| Hôtels non classés | | |
| Hôtels 0 étoile | 8 | 228 |
| Hôtels 1 étoile | 5 | 130 |
| Hôtels 2 étoiles | 18 | 1 104 |
| Hôtels 3 étoiles | 35 | 7294 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | 18 | 3 388 |
| TOTAL Hôtellerie | 84 | 12 144 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 7* | 2 870* |
| Meublés | 433* | 1 732* |
| Dont meublés labellisés | 300 | |
| Chambres d'hôtes labellisées | 6 | 12 |
| Villages de vacances | 2* | 350* |
| TOTAL | 532 | 17 108 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (parc au 1^{er} janvier 2007).

*données 2006

NB : En matière de meublés, il s'agit de meublés officiellement répertoriés, l'offre effective est nettement supérieure, une évaluation est en cours.

♦ **Fréquentation hôtelière** (Enquête incluant les îles du nord)

Le taux de fréquentation moyen s'est établi à 53,5 % en 2006. Selon l'INSEE, 46 % des séjournants ont choisi ce mode d'hébergement en 2005. La Guadeloupe a accueilli 2,35 millions de nuitées dans ses hôtels en 2006. Les Français représentent la grande majorité de la clientèle hôtelière en Guadeloupe (79%). Ils passent en moyenne 3,9 nuits à l'hôtel. Les Guadeloupéens eux-mêmes réalisent 12 % des 1,85 millions de nuitées françaises, les Martiniquais 3 % et les métropolitains 85 %. Les touristes étrangers ont réalisé près de 500 000 nuitées : deux tiers d'entre eux viennent du continent américain et d'Europe (31 %). Ils privilégient les hôtels haut de gamme. Le taux d'occupation des hôtels est de 53,5 %.

La fréquentation hôtelière

| | |
|--------------------------------|---------------|
| | 2006 |
| Nuitées en 2006 | 2 346 837 |
| <i>Dont Français</i> | 1 851 419 |
| <i>Dont étrangers</i> | 495 418 |
| Durée moyenne de séjour | 3,85 |
| <i>Dont Français</i> | 3,87 |
| <i>Dont étrangers</i> | 3,79 |
| Taux d'occupation | 53,5 % |

Sources : INSEE – Direction du Tourisme

♦ Fréquentation des hébergements

Si l'hôtellerie est le mode d'hébergement marchand principal pour près de 46 % des touristes³, d'autres formes d'hébergement sont également prisées par les visiteurs et se sont développées au cours de ces dernières années. Il s'agit des gîtes ruraux fréquentés par 11 % des touristes de séjour en 2005, des villas-meublés de tourisme, des villages de vacances et des résidences de tourisme. Parmi les nombreux gîtes ruraux qui existent en Guadeloupe, seuls les Gîtes de France, labellisés et classés par épi, sont véritablement quantifiables (319 gîtes en 2006).

Évolution du parc des Gîtes de France (hors dépendances) de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Quatre épis | 2 | 9 | 9 |
| Trois épis | 143 | 138 | 143 |
| Deux épis | 163 | 162 | 156 |
| Un épi | 18 | 17 | 11 |
| TOTAL | 326 | 326 | 319 |

Source : Relais Guadeloupe Gîtes de France

En 2005 sur l'archipel de Guadeloupe, 43 % des touristes de séjour ont privilégié l'hébergement chez la famille, 26 % la location en appartement, villas ou gîtes, 30% l'hôtellerie et les villages de vacances, 1% résidaient sur un bateau.

Après quatre années de baisse de la fréquentation touristique de la destination, les grands établissements hôteliers se sont retrouvés en grande difficulté. Certains ont dû fermer leurs portes : L'hôtel Kalenda (ex Méridien), l'hôtel Marissol, l'hôtel Callinago, le Kaye'la, la Petite Anse. A l'inverse, d'autres ont récemment inauguré leurs locaux rénovés : le Toubana à Saint-Anne, ainsi que le Club Méditerranée ou sont en cours de rénovation après une longue fermeture comme l'hôtel Fort Royal à DESHAIES. En quelques années, la Guadeloupe a perdu près de 1 150 chambres. Toutefois, cette réduction du parc hôtelier a permis dans le même temps d'accroître son taux d'occupation.

Les crédits du DOCUP 2000-2006 ont permis la rénovation d'un certain nombre d'établissements, mais les délais de réalisation des projets ne pouvaient permettre d'obtenir des résultats rapides et les effets sur les circuits de commercialisation sont à ce jour encore limités. Cependant la commercialisation des nouveaux produits devrait permettre une évolution favorable de la fréquentation hôtelière.

³ 28,5 % des visiteurs logent chez leur famille, 16 % dans des locations et 11 % dans des gîtes.

| |
|---------------------------------------------------|
| Les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

En 2006, 683 070 personnes ont utilisé les services des vedettes à passagers pour un voyage inter-archipel ou inter-îles soit -1,7 % par rapport à 2005. Seul le tourisme de croisière tire son épingle du jeu avec une augmentation de 8 % du nombre de ses passagers.

Évolution du trafic passagers de 2005 à 2006

| | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| Nombre de mouvements de navires de passagers | 6 319 | 6 850 | + 7,7 % |
| Nombre passagers de croisière | 67 014 | 72 383 | + 8,0 % |
| Nombre passagers inter-archipel | 567 007 | 561 968 | - 0,9 % |
| Nombre passagers inter-îles | 127 605 | 121 102 | - 5,1 % |
| TOTAL | 761 626 | 755 453 | - 0,8 % |

Source : Port autonome de la Guadeloupe

Les trafics inter-archipel (dessertes de Marie-Galante, des Saintes et de La Désirade) et inter-îles Martinique, la Dominique et d'autres îles de la Caraïbe) représentent respectivement 74,4 % et 16,0 % du trafic passagers. Hors croisiéristes, trois sociétés principales se partagent le marché du trafic de passagers : Express des îles (4 navires), Caribbean Ferries (1 navire) et Brudey Frères (3 navires). D'autres compagnies ont également vu le jour tels que Archipels Ferries depuis le mois d'août 2006 ou encore Trans Islands depuis le 12 octobre 2006. L'arrivée de ces nouvelles compagnies devrait avoir des répercussions positives sur les résultats de 2007. La baisse du trafic inter-îles (-5,1 %) est à imputer à la forte concurrence des compagnies aériennes. Quant aux mouvements de navires, ils progressent de 7,7 % par rapport à 2006.

– *Le tourisme de croisière*

La région Caraïbe est le bassin de croisière le plus fréquenté au monde. Toutefois, l'Amérique Centrale et l'Amérique Latine (Mexique, Costa Rica, Panama...) constituent une menace concurrentielle. Ces destinations ont su, en effet, s'équiper d'installations portuaires performantes et adaptées à la clientèle nord-américaine.

En 2006, le Port Autonome de Guadeloupe a enregistré 72 383 croisiéristes, soit une hausse de 8,0% par rapport à 2005. La croisière de transit (où les paquebots viennent en Guadeloupe pour une escale d'une journée) perd 13,9 % de ses passagers. Ce mauvais chiffre résulte en partie de la fermeture des accès à certains grands sites (la Soufrière). A l'inverse, la croisière basée (qui s'effectue au départ de la ville) affiche une augmentation de fréquentation de 14,2 %, grâce au retour de la compagnie COSTA, jusqu'alors en République Dominicaine.

Évolution du nombre de croisiéristes

| Nombre de navires et croisiéristes | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Nombre de navires | 126 | 117 | 102 | - 12,8 % |
| Nombre de passagers | 149 800 | 67 014 | 72 383 | + 8,0 % |

Source : Port Autonome de Guadeloupe

La croisière, en crise depuis quelques années, reste un secteur fort de l'économie touristique guadeloupéenne. C'est un marché que le Comité du Tourisme des Îles Guadeloupe envisage de reconquérir via notamment l'élargissement du nombre de croisières basées parce qu'elles conditionnent à la hausse le trafic aéroportuaire mais aussi parce que le bateau basé à Pointe-à-Pitre, le seul pour le moment rapporte, à l'économie locale, près de 17 millions d'euros.

Pour 2007, le Comité du Tourisme prévoit entre 70 et 80 escales à Pointe-à-Pitre. Notons que trois autres communes accueillent des navires de croisière en transit : les Saintes, Basse-Terre et Deshaies.

– Le tourisme de plaisance

La navigation de plaisance, qui s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986), a séduit une clientèle nord-américaine importante. En 1995, 16 compagnies étaient présentes pour une flotte d'environ 450 bateaux mais en 1998, la législation en vigueur a été moins avantageuse pour les investisseurs. En 2003, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOPOM) a confirmé les mesures d'incitation fiscale tout en en réduisant les effets pervers. Aujourd'hui, l'île dispose de trois marinas (Saint François, Rivière Sens et Bas du Fort) totalisant environ 2 186 places. Le nombre de bateaux proposés à la location est estimé à 150 pour la saison 2006-2007. Ce secteur est en train de reprendre un certain dynamisme et cette filière constitue un des vecteurs de développement de la destination.

♦ Trafic aérien

Le nombre de mouvements d'avion est en baisse de 0,6 % par rapport à 2005. En revanche, le trafic passagers de l'aéroport est en hausse de 1,3 % en 2006.

Évolution du trafic passagers de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| Mouvements d'avions commerciaux | 30 721 | 30 018 | 29 846 | - 0,6 % |
| Arrivées | 864 290 | 856 096 | 876 920 | + 2,4 % |
| Départs | 872 665 | 865 880 | 878 660 | + 1,5 % |
| Sous-total | 1 736 955 | 1 721 976 | 1 755 580 | + 2,0 % |
| Transit | 130 003 | 114 514 | 105 468 | - 7,9 % |
| TOTAL | 1 866 958 | 1 836 490 | 1 861 048 | + 1,3 % |

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Deux fortes saisons caractérisent la desserte aérienne en Guadeloupe : la haute saison de mi-décembre à début mars (qui est particulièrement touristique) et de mi-juin à fin août (qui voit le retour des originaires de Guadeloupe) ; la basse saison le reste de l'année. Le premier trimestre

2007 affiche des résultats encourageants (372 471 passagers⁴ soit + 12,2 % par rapport à 2005), la reprise de 2006 semble se confirmer.

Le trafic principal (hors transit) de l'île s'effectue entre la Guadeloupe et la métropole. Il représente 60,2 % du trafic total des passagers en 2006. Le trafic de l'ensemble des réseaux progresse, de 1,8 % pour les Caraïbes et Amérique du Sud, mais baisse de 4,7 % pour l'Amérique du Nord. La Martinique et la Guyane se maintiennent à la deuxième place avec 22,1 % de part de marché.

Répartition du trafic par réseau (hors transit)

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| Métropole, Europe et divers | 1 071 513 | 1 043 935 | 1 057 142 | + 1,3 % |
| Martinique – Guyane | 363 122 | 371 438 | 387 564 | + 4,3 % |
| Caraïbes et Amérique du sud | 112 176 | 103 650 | 105 489 | + 1,8 % |
| Domestique | 166 744 | 175 822 | 179 536 | + 2,1 % |
| Amérique du nord | 23 084 | 27 131 | 25 849 | - 4,7 % |
| TOTAL | 1 736 639 | 1 721 976 | 1 755 580 | + 1,9 % |

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Depuis la disparition d'Air Lib, en février 2003, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est desservi par 8 compagnies régulières assurant 98,7 % de l'activité. Hors transit, Air France conserve sa première place en 2006. Malgré une chute de son trafic passagers de 3,1 %, la compagnie représente 35,6 % de parts de marché. Son concurrent direct, Air Caraïbes, conforte sa deuxième place avec une hausse de 10,2 % et 34,1 % de parts en 2006. L'écart devient, chaque année, plus mince entre les deux compagnies qui se partagent désormais 69,7 % du marché. La compagnie Corsair reste en troisième position bien que son trafic passagers soit en baisse de 1,8 % par rapport à 2005.

Répartition du trafic passagers par compagnie (hors transit) en 2005 et 2006

| | 2005 | Part | 2006 | Part |
|----------------------------------|------------------|--------------|------------------|----------------|
| Compagnies régulières | 1 695 882 | 98,5% | 1 733 099 | 98,7 % |
| Air France | 644 285 | 37,4 % | 624 378 | 35,6 % |
| Air Caraïbes | 543 030 | 31,5 % | 598 588 | 34,1 % |
| Air Antilles Express | 150 247 | 8,7 % | 166 594 | 9,5 % |
| Corsairfly | 288 683 | 16,8 % | 283 543 | 16,1 % |
| American Eagle | 35 442 | 2,0 % | 27 171 | 1,5 % |
| Liat | 19 176 | 1,1 % | 18 655 | 1,1 % |
| Air Canada | 15 019 | 0,9 % | 14 170 | 0,8 % |
| Cubana de Aviacion | 2 935 | 0,2 % | 1 077 | 0,1 % |
| Compagnies non régulières | 22 359 | 1,5 % | 21 404 | 1,3 % |
| | | | | |
| TOTAL | 1 721 176 | 100 % | 1 755 580 | 100,0 % |

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre vient de décider d'inscrire dans son plan d'affaires 2007 / 2013 un programme d'investissement de 75 millions d'euros pour améliorer l'aéroport Pôle Caraïbes (rénovation du site de l'ancienne aérogare du Raizet, transformé en pôle d'activités) et développer son trafic.

⁴ Arrivées + Départs à l'Aéroport Pôle Caraïbes.

| |
|------------------------------------------------|
| L'activité des entreprises touristiques |
|------------------------------------------------|

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, l'impact du tourisme sur l'archipel de Guadeloupe est évalué à 5 % du PIB total en 2005.⁵

Cette proportion relativement faible pour une destination touristique comme la Guadeloupe s'explique notamment par l'importance des salaires publics et des transferts sociaux dans l'économie. La part sur le PIB marchand est estimée à 7%.

♦ **Entreprises et emplois touristiques**

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité au 31.12.2005*

| | Nombre d'entreprises | Effectif salarié moyen | Chiffre d'affaires** | Valeur ajoutée** |
|-------------------------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| Hôtels et restaurants | 112 | 3 304 | 243 776 | 109 495 |
| Activités récréatives, culturelles et sportives | 10 | - | - | - |
| Agences de voyages | 13 | 216 | 45 626 | 10 094 |
| Transport aérien | 2 | - | - | - |

* Entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires.

** en K €

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2005

Au 31 décembre 2005, la Guadeloupe comptait 137 entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires, liés aux activités touristiques. Les hôtels-restaurants constituent 81,7 % de l'ensemble de ces entreprises.

En 2005, la catégorie « hôtels-restaurants » qui emploie 36,9 % des salariés du secteur des services, contribue à hauteur de 27 % du chiffre d'affaires du secteur et de 26 % de sa valeur ajoutée. En janvier 2006, les personnes employées dans ce secteur représentaient 5,5 % de la population active occupée.

♦ **Dépenses touristiques**

D'après l'INSEE, le montant total des dépenses effectuées par les touristes de séjour en Guadeloupe (hors îles du nord) est estimé à 285 millions d'euros en 2005 ; 42 % de cette somme ont été consacrées aux hôtels-restaurants, 28 % aux services (dont locations), 15 % à l'alimentation et aux boissons, 10 % aux souvenirs et cadeaux, et 5 % aux transports locaux (navettes maritimes et taxis).

D'après l'INSEE, le tourisme représentait 4,6 % de la masse salariale et de l'emploi direct et induit, soit 4 900 salariés. Les « hôtels-restaurants » qui emploient 36,9 % des salariés du secteur des services, contribuent à hauteur de 27 % du chiffre d'affaires du secteur et de 26 % de la valeur ajoutée. En janvier 2006, les personnes employées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration représentaient 5,5 % de la population active occupée.

⁵ « Le tourisme en Guadeloupe : impact du tourisme sur l'activité et l'emploi », INSEE, Direction Interrégionale Antilles-Guyane, n°9 mars 2007.

La décennie 1990 aura été pour la Guadeloupe une période de croissance et d'amélioration des niveaux de vie, mais aussi de transformation et de modernisation de son économie. Après une progression constante durant cette décennie (doublement de la fréquentation), l'activité touristique guadeloupéenne a connu de 2000 à 2005 une période de baisse sensible marquée par une réduction du nombre mais également de la durée moyenne des séjours. Les causes de cette évolution sont à la fois structurelles et conjoncturelles :

On peut expliquer la baisse de fréquentation de la destination depuis plusieurs années essentiellement par les éléments suivants:

- La montée de la concurrence mondiale et caraïbe (Cuba, république Dominicaine...) du fait du coût de la main d'œuvre, inférieur au sein de la Caraïbe et des pays d'Asie ; cette concurrence est renforcée par la parité Euro/Dollar, d'énormes investissements ont été réalisés, des pays entiers s'ouvrent au tourisme. La capacité hôtelière de la République Dominicaine, de loin la première destination de la Caraïbe en 2005 (près de 3 600 000 de touristes), a été multipliée par 10 en 20 ans, elle comprend 60 000 chambres selon le CTO/OTC, 300 000 Français s'y sont rendus pour 400 000 en Guadeloupe. D'autres îles de moindre importance ont eu une croissance remarquable : St Lucie, Anguilla...
- La stagnation des revenus des consommateurs européens, particulièrement des Français métropolitains qui doivent arbitrer entre différents postes de dépenses (logement, communication...) vient également réduire le budget consacré aux « grandes vacances »;
- Des structures d'hébergement vieillissantes et peu adaptées au goût des consommateurs
- Une image dévalorisée en matière d'accueil et de service : des problèmes liés à l'insuffisante formation des personnels, à un climat social tendu et aux difficultés d'intégration de cette activité dans le contexte social local notamment liée aux conflits sociaux;
- Un positionnement marketing flou.

La légère reprise de l'activité touristique en 2006 est le résultat d'un certain nombre d'initiatives publiques :

☞ **Européennes** : le volet tourisme du Document Unique de Programmation 2000-2006 (**DOCUP**) dont a bénéficié l'île, qui s'est vue allouer une aide de 57 millions d'euros pour renforcer les capacités d'accueil (63 %), promouvoir la destination (19,3 %), développer des nouveaux produits touristiques (14,1 %) et rééquilibrer les pôles touristiques (3,2 %). Le programme européen 2007-2013 permettra de poursuivre cet effort en particulier sur la qualité des services et de l'accueil, la requalification des sites et des hébergements, le développement d'un tourisme durable et diversifié (préservation et gestion du patrimoine naturel...), le développement de filières touristiques (nautisme, écotourisme, relance de la croisière...).

☞ **Nationales** : la **Loi Programme** pour l'outre-mer apporte une dynamique de long terme. Ce texte qui engage l'Etat pour 15 ans jusqu'en 2017 s'articule autour de trois axes prioritaires : la création d'emplois durables (notamment pour les jeunes), la relance de l'investissement privé grâce à un dispositif d'incitation fiscale et le renforcement de la continuité territoriale en organisant les conditions d'une meilleure offre de transports. Les Contrats de Plan Etat-Région Guadeloupe ont permis de placer le tourisme au rang des priorités. Par ailleurs, Maison de la France mène régulièrement des campagnes de promotion des collectivités d'Outre-Mer.

☞ **Régionales** : la région a participé au financement de nombreux projets parmi lesquels : la construction d'un lycée de l'hôtellerie et du tourisme, la mise en place d'un Observatoire Régional du Tourisme depuis 2005. A travers le **Schéma Régional de Développement Économique**, la région s'est, par ailleurs, fixée de nombreux objectifs en matière touristique :

définir une politique de positionnement stratégique, développer et améliorer les transports, augmenter la qualité des prestations proposées aux touristes, former les professionnels du tourisme, valoriser l'environnement et le cadre de vie... De son côté, le **Comité du Tourisme des Iles Guadeloupe**, créé en décembre 2003, a lancé deux grandes campagnes de communication en 2006, en direction de la presse professionnelle spécialisée et de la télévision (réalisation d'un spot publicitaire). En 2007, une nouvelle action de communication a été menée, entre mars et avril, destinée à la fois aux professionnels (campagne web, et visibilité sur Tourmag, campagne de presse événementielle) ainsi qu'au grand public (campagne nationale dans 11 aéroports de France, campagne de marketing direct seniors, campagne on-line puissante sur les plus grands portails tels que Google, le Figaroscope, Via Michelin, Yahoo, l'Express...).

Les orientations de la destination en matière de développement touristique font maintenant l'objet d'un large consensus et reposent sur le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité dans le contexte concurrentiel Caraïbe notamment. Pour cela la stratégie choisie consiste à :

- Se **différencier** par rapport à la concurrence qui généralement bénéficie de coûts salariaux inférieurs et est basée sur le « all inclusive » ; la Guadeloupe a décidé de se vendre comme une destination différente de Cuba ou de la République Dominicaine : diversité des paysages, bon niveau général de sécurité (sanitaire, financière, sécurité publique...), « French touch » et la gastronomie notamment font de la Guadeloupe une destination spécifique où l'on ne vient pas uniquement pour bronzer sur une plage. Il s'agit donc de promouvoir ces atouts sur des marchés ciblés, ce que le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a entrepris de faire depuis deux ans ;
- **Restaurer la confiance en améliorant fortement la qualité, en enrichissant l'offre et en développant un tourisme durable et diversifié** : Qualité de l'offre tant en termes de service qu'en s'appuyant sur la grande qualité des paysages et des espaces de l'archipel qui seront mieux valorisés, améliorer l'accueil ; développer certaines filières (nautisme) ou un potentiel important et peu exploité existe.
- **Diversifier la clientèle** : la Guadeloupe reste trop dépendante de la clientèle métropolitaine, il importe donc de démarcher les autres marchés, en particulier européens et de favoriser les connexions aériennes adaptées. L'atout représenté par l'appartenance politique et administrative de la Guadeloupe à l'Europe doit continuer à être utilisé par une promotion renforcée sur ces marchés... Des cibles prioritaires de clientèle ont été définies à l'issue d'études sur la demande telles que celles recherchant une certaine authenticité (les « écolos authentiques de l'étude IPSOS »), tout en maintenant l'attractivité de la destination sur des clientèles moins fidèles mais pouvant apporter un bon niveau de contribution (les « exotiques confortables » de l'étude IPSOS).



© Maison de la France

LA GUYANE

La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain, dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km², la Guyane forme le plus vaste des départements français d'outre-mer.

Recouvert à 94 % par la forêt amazonienne sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana l'Oyapock...), le tourisme est une activité encore peu développée en Guyane. Sur le plan économique, la Guyane présente le PIB régional le plus faible des départements français d'Amérique.

Le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG), créé en 1994, a pour principale mission de promouvoir la destination de la Guyane en France et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observation économique du secteur. En 2001 et 2006, deux importantes campagnes de communication ont été menées visant à restaurer l'image du département.

Indicateurs économiques

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Département français d'Outre-Mer (DOM) Région monodépartementale (loi du 31/12/1982) |
| Localisation géographique | Caraïbes, au nord-est de l'Amérique latine |
| Préfecture | Cayenne |
| Superficie | 83 534 km ² |
| Population | Estimation : 197 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2006 |
| PIB régional | 255 millions d'euros en 2002 |
| Taux de chômage | 29,1 % |
| Taux d'inflation | 3,3 % |

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

La station de Rochambeau (La Guyane)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|--------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 452,2 | 26,0 | 101 |
| Février | 328,1 | 26,0 | 102 |
| Mars | 375,5 | 26,2 | 114 |
| Avril | 436,2 | 26,6 | |
| Mai | 588,4 | 26,4 | 134 |
| Juin | 452,6 | 26,3 | 153 |
| Juillet | 246,7 | 26,4 | 207 |
| Août | 166,4 | 26,6 | 237 |
| Septembre | 68,5 | 26,8 | 244 |
| Octobre | 81,9 | 26,9 | 266 |
| Novembre | 154,7 | 26,7 | 203 |
| Décembre | 334,9 | 26,3 | 164 |
| TOTAL | 3686,1 | Moyenne : 26,4 | |

Source : Météo France

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'Equateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la modeste amplitude des températures. En revanche les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes, pouvant atteindre 452,2 millimètres au mois de janvier et 588,4 en mai, et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet entrecoupée d'une saison sèche, en mars, et d'une plus longue période d'août à novembre. L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

Selon l'enquête réalisée par l'Insee, à la demande du Comité du Tourisme de la Guyane, le nombre de touristes visitant la Guyane est estimé à 94 920 de septembre 2004 à août 2005. Il n'y a pas eu d'enquête aux frontières en 2006. Celle-ci a démarré en janvier 2007 avec un engagement contractualisé avec l'INSEE Guyane pour une réalisation annuelle pendant au moins trois ans.

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane enregistre une baisse en 2006 (-4,2 %). À l'exception du Parc animalier Macouria, des Iles du Salut, et du Centre Spatial guyanais, tous les sites touristiques sont concernés par cette diminution. Le Centre spatial guyanais (CSG), site le plus visité en Guyane, se distingue avec 25 895 visiteurs en 2006.

Fréquentation des sites touristiques de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Centre spatial guyanais | 21 853 | 23 085 | 25 895 | + 12,2 % |
| Invités lancement Ariane | 9 162 | 10 579 | 7 630 | - 27,9 % |
| Musée de l'espace du CNES | 17 609 | 17 369 | 16 255 | - 6,4 % |
| Camp de la transportation | 10 710 | 10 303 | 9 253 | - 10,2 % |
| Musée départemental | 8 295 | 9 955 | 5 786 | - 41,9 % |
| Iles du Salut | 22 239 | 21 126 | 22 600 | + 7,0 % |
| Parc animalier de Macouria | 16 582 | 10 188 | 11 207 | + 10,0 % |
| Musée des cultures guyanaises | 6 276 | 9 216 | 8 524 | - 7,5 % |
| TOTAL | 112 726 | 111 821 | 107 150 | - 4,2 % |

Sources : CSG, Musée départemental, Office du tourisme de Saint Laurent du Maroni, CTG

La destination Guyane est marquée par une forte saisonnalité. La période la plus fréquentée se situe entre janvier et février en raison du Carnaval. Les professionnels du tourisme connaissent chaque année une période creuse, d'avril à juin, qui correspond à la saison des pluies.

- **Pays de résidence des touristes**

Provenance des touristes en 2004

| | Pourcentage |
|-----------------------|--------------|
| France métropolitaine | 63,5 % |
| Martinique | 16,8 % |
| Guadeloupe | 10,0 % |
| Europe | 3,4 % |
| Autres pays | 6,3 % |
| TOTAL | 100 % |

Source : INSEE – Comité du Tourisme, enquête sur les flux touristiques - 2004

La clientèle touristique de la Guyane est française à plus de 90 %. Le principal bassin de clientèle française de l'hexagone est constitué par l'Île-de-France. Les autres régions françaises ont une importance nettement moindre, avec toutefois une présence plus soutenue de la clientèle des régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Reflet de la desserte aérienne actuelle, les touristes sont

essentiellement originaires de métropole (63,5 %) et des Antilles (26,8 %) avec une présence plus importante de la clientèle martiniquaise.

Les principales clientèles étrangères sont celles qui viennent des Pays-Bas, d'Allemagne, des États-Unis, du Canada et de la Suisse.

- **Motif du séjour**

Motivation du séjour (en %)

| | 2004 |
|-------------------------------------------|--------------|
| Affaires, raisons professionnelles | 47 * |
| Détente-Vacances | 21 |
| Famille-Amis | 27 |
| Etudes-Stages | 4 |
| Autres | 1 |
| TOTAL | 100 % |

** Dont 9 % pour le port spatial.*

Source : CTG - INSEE – Enquête flux touristiques 2004 au départ de Cayenne-Rochambeau.

La prédominance du tourisme d'affaires est quasi exclusivement liée aux activités du Centre spatial guyanais.

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

♦ **Offre d'hébergement en Guyane**

| Mode d'hébergement | Nombre Ets | Nombre de lits |
|----------------------------------------------------|------------|----------------|
| Hôtels non classés | | |
| Hôtels 0 étoile | 11 | 376 |
| Hôtels 1 étoile | | |
| Hôtels 2 étoiles | 3 | 184 |
| Hôtels 3 étoiles | 11 | 1 768 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | | |
| TOTAL Hôtellerie | 25 | 2 328 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 1* | 350* |
| Chambres d'hôtes | 50* | 100* |
| Dont chambres d'hôtes labellisées | 26 | 52 |
| Meublés | 40* | 160* |
| Dont meublés labellisés | 16 | |
| Gîtes de montagne, gîtes d'étape | 6 | 180 |
| TOTAL | 122 | 3 118 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme de la Guyane (parc au 1^{er} janvier 2007)

* données 2006

Les communes de l'Île de Cayenne concentrent 44 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 28 % des hôtels. Les hôtels trois étoiles représentent 44 % du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'Île de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary.

La Guyane ne compte aujourd'hui aucun hôtel de catégorie luxe, mais une étude de faisabilité sur l'implantation d'un hôtel 4 étoiles à Saint Laurent du Maroni, hébergeant un casino et une balnéothérapie est en cours. Les prestations hôtelières sont dans l'ensemble d'un niveau moyen, il existe un réel déficit d'offre répondant aux attentes de la clientèle touristique d'agrément et notamment à celles de la clientèle de niche. En bref, l'hôtellerie guyanaise est dans l'ensemble vieillissante, les prestations proposées sont de qualité médiocre. La loi Girardin⁶ de 2003 devrait permettre grâce à son dispositif de défiscalisation, la rénovation et la réhabilitation de ces structures d'hébergement.

Outre l'hôtellerie, l'offre d'hébergement est complétée par un parc de gîtes, de chambres et caravans d'hôtes, de meublés ainsi que des formules en forêt (couchage en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels « Gîtes de France » et « Clévacances », garantissant une certaine qualité des prestations.

Par ailleurs, la construction de deux premiers terrains de camping est programmée, l'objectif étant d'accroître l'offre en hébergement familial. Ce projet sera cofinancé par les crédits du Plan Guyane et le PO-CPER 2007/2013.

⁶ Loi 2003-660 du 21 juillet 2003.

Mode d'hébergement principal (en %)

| Modes d'hébergement | 2004 |
|-----------------------------|-------------|
| Famille / amis / collègues | 33,6 % |
| Hôtels et clubs de vacances | 39,5 % |
| Gîtes / Chambres d'hôtes | 6,2 % |
| Location villa, appartement | 2,4 % |
| Autres | 7,7 % |
| Ne se prononcent pas | 10,6 % |
| Total | 100,0 % |

Sources: INSEE – CTG, Enquête flux touristiques 2004

Le tourisme en Guyane est très différent du tourisme balnéaire des Antilles ou des autres destinations tropicales de l'outre-mer français, puisqu'il s'agit soit d'un tourisme de découverte en forêt équatoriale, par le biais de la descente des fleuves, soit de séjours à l'hôtel de personnes venues en Guyane pour affaires ou lors des lancements des fusées européennes. Ainsi, l'hébergement en hôtel ne concerne que 39,5 % des touristes en 2004.

♦ **Fréquentation hôtelière**

Taux d'occupation moyen des hôtels de Guyane

| | 2005 | 2006 |
|--------------------|-------------|-------------|
| Taux annuel | 51 % | 51,8 % |

Source : INSEE – Direction du Tourisme

Le taux d'occupation de l'hôtellerie s'établit, en 2006 à 51,8 % : la durée de séjour étant plus courte que les autres formes d'hébergement (2,7 nuits en moyenne), les hôtels de Guyane ont recueilli 379 000 nuitées. La clientèle française vient principalement de la métropole, de la Guyane (18 %) et des Antilles (6 %). Les étrangers constituent seulement 11 % de la clientèle.

Le caractère fluctuant du taux d'occupation s'explique par les différentes évolutions de la cadence des lancements du port spatial européen et de son impact sur la fréquentation de la clientèle d'affaires, principaux clients de l'hôtellerie en Guyane.

Les activités portuaires et aéroportuaires

La Guyane est une région particulièrement isolée. L'amélioration des transports est une condition *sine qua non* pour le développement touristique de ce territoire.

♦ Trafic maritime

Le nombre de passagers maritimes et terrestres, enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières, affiche une nette diminution de 51,5 % en 2006 passant de 23 107 en 2005 à 11 204 effectifs.

Des croisières maritimes en provenance d'Amérique du Nord et à destination d'Amazonie font parfois escale aux Iles du Salut en générant des entrées touristiques sur le territoire pour quelques heures. Aujourd'hui, faute d'action concertée et de structures appropriées, cette clientèle n'est pas captée et ne génère que peu de recettes pour le tourisme guyanais.

Selon la Société Maritime et Industrielle de la Guyane, 14 escales de paquebots de croisières ont été enregistrées aux Iles du Salut (soit -26,3 % par rapport à la saison 2005-2006) au cours de la saison 2006-2007 (s'étalant de novembre à avril). Le nombre de passagers s'est établi à 9 932 passagers, contre 12 157 au cours de la saison précédente, soit une diminution de 18,5 %. La durée de l'escale reste inférieure à une journée. Les passagers sont principalement constitués de touristes américains et anglais.

Dans le cadre d'une analyse de l'activité touristique, l'interprétation de ces chiffres doit se faire de manière prudente car l'évolution du nombre de voyageurs entrés en Guyane ne dépend que très partiellement du tourisme.

Divers travaux ont été engagés, en 2006, dans de nombreux ports en vue de l'amélioration de leur accessibilité (port de Dégrad-des-Cannes, port du Larivot, port de pêche de Sinnamary, port de Saint-Laurent-du-Maroni).

♦ Trafic aérien

En 2006, le nombre de mouvements d'avions commerciaux enregistre une baisse de 7,7 % sur un an, soit 9 246 vols contre 10 013 en 2005. Le flux de passagers commerciaux transportés s'inscrit en baisse de 0,4 % sur un an, soit 374 394 effectifs.

• *Évolution du trafic passagers de 2004 à 2006*

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Mouvements d'avion | 10 922 | 10 013 | 9 246 | - 7,7 % |
| Trafic commercial | | | | |
| Passagers à l'arrivée | 193 272 | 183 216 | 182 367 | - 0,5 % |
| Passagers au départ | 198 432 | 187 136 | 186 544 | - 0,3 % |
| Sous-total | 391 704 | 370 352 | 368 911 | - 0,4 % |
| Passagers en transit | 9 217 | 5 492 | 5 483 | - 0,2 % |
| TOTAL Passagers | 400 921 | 375 844 | 374 394 | - 0,4 % |

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

La compagnie Air France, la seule à assurer des liaisons directes vers la Métropole, représente 75% du trafic passagers. Suivent ensuite Air Caraïbes (11,8 %) et Air Guyane (7,7 %).

Depuis le 12 décembre 2003, la compagnie Air Caraïbes concurrence Air France sur la desserte vers les Antilles françaises. Elle assure également la liaison Cayenne-Belem-Forteleza depuis le 17 juin 2004, avec quatre rotations hebdomadaires. La compagnie Air France devrait, de son côté, renforcer ses dessertes au départ de Cayenne : Miami et Port-au-Prince passent de 3 à 4 fréquences hebdomadaires, Pointe-à-Pitre et Fort-de-France de 7 à 9 fréquences. A compter du mois de novembre 2007, elle desservira également trois nouvelles destinations : Paramaribo au Surinam (sous réserve de l'obtention des droits de trafic), les îles de Saint Domingue et Saint Martin aux Antilles.

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne (hors transits)

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Air France | 269 246 | 276 762 | + 2,8 % |
| Air Guyane | 31 667 | 28 483 | - 10,1 % |
| Air Caraïbes * | 49 591 | 43 417 | - 12,4 % |
| Autres compagnies | 19 848 | 20 249 | + 2,0 % |
| TOTAL | 370 352 | 368 911 | - 0,4 % |

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

* Début activité : 17 juin 2004

Le trafic de passagers commerciaux à destination de la métropole s'est inscrit en hausse de 4,2% par rapport à 2005 avec 198 767 passagers transportés. Les Antilles françaises se positionnent toujours à la seconde place avec 27,7 % du marché malgré une diminution de 4,9 % par rapport à 2005.

Évolution du trafic passagers par destination de 2005 à 2006 (hors transit)

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Métropole | 190 843 | 198 767 | + 4,2 % |
| Antilles françaises | 107 409 | 102 140 | - 4,9 % |
| Brésil | 28 509 | 26 827 | - 5,9 % |
| Guyane | 31 667 | 28 483 | - 10,0 % |
| Autres | 11 924 | 12 694 | + 6,4 % |
| TOTAL | 370 352 | 368 911 | - 0,4 % |

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

Le nombre de voyageurs transportés vers les communes de l'intérieur enregistre une diminution de 10,0 % sur un an, en raison de l'arrêt définitif de la desserte vers Saint-Georges de l'Oyapock. Par ailleurs, l'ouverture de la route assurant la liaison entre Régina et Saint-Georges de l'Oyapock a contribué à ces mauvais résultats.

Le transport aérien amène la majorité du flux touristique. La desserte depuis le nord de l'Amérique du nord vers la Guadeloupe et la Martinique s'est récemment améliorée et favorise l'acheminement de passagers depuis cette région à forte population et au fort pouvoir d'achat vers la Guyane. Toutefois, les difficultés relatives à l'exploitation du transport aérien ainsi que le faible niveau de concurrence ne permettent pas aujourd'hui de proposer des tarifs avantageux sur la destination qui reste très onéreuse. Quant aux transports intérieurs aériens, ils manquent souvent de fiabilité et de confort, ce qui constitue un véritable handicap pour le développement touristique.

| |
|------------------------------------------------|
| L'activité des entreprises touristiques |
|------------------------------------------------|

La part du tourisme dans le PIB de la Guyane est évalué à 3% en 2000 (chiffre le plus récent).

♦ **Dépenses et recettes touristiques**

Le montant total des dépenses touristiques des visiteurs durant leur séjour en Guyane s'élève à **37 millions euros** d'après l'enquête sur les flux touristiques menée par l'INSEE et le Comité du Tourisme de Guyane en 2004. La dépense moyenne d'un visiteur est alors de 720 euros hors transport aérien.

Dépenses selon le secteur d'activités (2004)*

| Secteurs d'activités | Dépenses en € | % |
|-----------------------------|---------------|-----------------|
| Hébergement et restauration | 21,67 | 20,56 % |
| Location de voitures | 4,09 | 3,88 % |
| Loisirs | 3,30 | 3,13 % |
| Transport aérien | 13,19 | 12,52 % |
| Bateau | 0,60 | 0,57 % |
| Souvenirs | 3,64 | 3,46 % |
| Taxis | 58,76 | 55,75 % |
| Autres | 0,15 | 0,15 % |
| TOTAL | 105,40 | 100,00 % |

* En millions d'euros.

Source : Enquête aux frontières INSEE – CTG - 2004

♦ **Entreprises et emplois touristiques**

Les emplois touristiques de la Guyane représentent 3,5 % de la population active de la Guyane (INSEE – 2000)

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité au 31.12.2005*

| | Nombre d'entreprises | Effectif salarié annuel moyen | Chiffre d'affaires** | Valeur ajoutée** |
|--------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------|------------------|
| Hôtels et restaurants | 19 | 445 | 35 473 | 17 308 |
| Activités récréatives, culturelles et sportives | 3 | - | - | - |
| Agences de voyage | 3 | 37 | 4 345 | 1 750 |
| Transports aériens | 3 | - | - | - |

Entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires.

** en K €

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2005

Au 31 décembre 2005, la Guyane comptait 28 entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires, liés aux activités touristiques. Les hôtels-restaurants constituent 67,8 % de l'ensemble de ces entreprises.

Dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006**, le tourisme a été identifié comme la filière à privilégier pour le développement durable de la Guyane. L'objectif d'atteindre 100 000 touristes par an en 2005 a été étendu à 2010. Pour le soutien de ce secteur, 12,6 millions d'euros ont été programmés sur la période pour des actions de promotion, de commercialisation et la réalisation d'équipements structurants. Les nouveaux contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 confèrent également une large place au tourisme.

À la suite de l'importante campagne de communication lancée en 2001 pour une durée de trois ans, une nouvelle campagne de communication a été lancée fin 2006 : « Où vivre une expérience unique ? » centrée sur l'idée d'un produit touristique guyanais unique représentatif de la diversité de la population du département. De nouveaux produits touristiques sont, d'ores et déjà, en cours de réalisation : un chemin de grande randonnée d'une durée de deux semaines avec un hébergement confortable tous les deux jours ; un ensemble de produits de tourisme fluvial sur le Maroni (nouveaux hébergements, kayak, pirogues traditionnelles, excursions...); un centre de présentation de l'agriculture tropicale autour de Régina ; un musée consacré à l'art des civilisations anciennes de Guyane sur le site des roches gravées de la Carapa à Kourou ; l'aménagement de la zone d'embarquement pour les Iles du Salut ; un parc botanique dédié aux palmiers ; la refonte du zoo de Macouria et la mise en tourisme du Parc Amazonien de Guyane.

D'autres initiatives ont été lancées parmi lesquelles :

- le **Contrat d'Études Prospectives** (CEP) mis en place fin 2006 qui permettra d'identifier les besoins du secteur afin de lancer une véritable stratégie de développement touristique.
- le **Plan Guyane**, qui prévoit dans son volet tourisme (5 millions d'euros) le renforcement de l'action des institutionnels et le développement de l'offre touristique.

Le Comité de Tourisme de Guyane reste, de son côté, très actif en matière d'actions promotionnelles (éductours, salons professionnels, formation...). Son budget s'est élevé à 4,5 millions d'euros en 2006, l'objectif étant d'atténuer l'image « aventure » de la Guyane en insistant sur le confort et la sécurité afin d'attirer de nouvelles clientèles.

La Fédération des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Guyane met l'accent sur la qualité de l'accueil des touristes. Ainsi, elle mène, depuis quelques temps, des actions pour établir une charte de l'accueil qui passe notamment par la formation du personnel des établissements touristiques. La fédération a également l'ambition de déployer un « plan qualité tourisme » au sein des offices.



© *Maison de la France*

LA REUNION

Seul département français de l'hémisphère sud, l'île de la Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre la Réunion, Maurice et Rodrigues.

Avec un produit intérieur brut de 11,970 milliards d'€ en 2005, la Réunion occupe le premier rang parmi les départements d'outre-mer.

Le bilan de 2006 du secteur touristique, notamment concernant l'hôtellerie, a été particulièrement décevant avec une fréquentation globale en baisse. Au-delà du problème conjoncturel lié au Chikungunya, la destination Réunion rencontre un problème de positionnement, avec une offre qui ne se démarque pas suffisamment de celle des pays de la Caraïbe, mieux placée en termes de prix et mieux pourvue en infrastructures hôtelières.

Indicateurs économiques

| | |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Département français d'outre-mer (DOM) Région monodépartementale (loi du 31/12/1982) |
| Localisation géographique | Océan Indien |
| Préfecture | Saint-Denis |
| Superficie | 2 520 km ² |
| Population (dernier recensement : 2005) | 706 300 Estimations au 1 ^{er} janvier 2006 : 785 221 habitants |
| PIB régional | 11,970 milliards d'euros en 2005 |
| Taux de chômage | 29,1 % |
| Taux d'inflation | 2,2 % |

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

Station de Gillot Aéro (La Réunion)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 297,6 | 26,5 | 228 |
| Février | 357,2 | 26,5 | 187 |
| Mars | 234,4 | 26,2 | 215 |
| Avril | 170,4 | 25,4 | 213 |
| Mai | 93,7 | 23,8 | 209 |
| Juin | 75,3 | 22,3 | 218 |
| Juillet | 63,4 | 21,5 | 226 |
| Août | 66,7 | 21,5 | 211 |
| Septembre | 38,7 | 21,9 | 210 |
| Octobre | 39,5 | 23,1 | 216 |
| Novembre | 64,3 | 24,3 | 214 |
| Décembre | 186,6 | 25,6 | 215 |
| TOTAL | 1687,8 | Moyenne : 24,1 | 2562 |

Source : Météo France

Située dans la partie sud-ouest de l'océan Indien, l'île de la Réunion demeure durant la plus grande partie de l'année sous l'influence des vents alizés dirigés par l'anticyclone semi-permanent de l'océan Indien. L'intensité et les caractéristiques de ces alizés de sud-est dominants varient suivant les saisons.

Pendant l'**hiver austral (mai à novembre)**, cet anticyclone est le plus souvent centré au voisinage sud des Mascareignes et son action peut s'étendre jusqu'à l'équateur. Le courant d'alizé, généralement stable, entraîne l'établissement d'un temps relativement frais et sec en de nombreux endroits, malgré quelques pluies liées aux passages de systèmes frontaux.

Pendant l'**été austral (décembre à avril)**, l'anticyclone s'éloigne vers le sud, et les Mascareignes ne sont plus concernées que dans le nord. La zone de basses pressions intertropicales, suivant l'équateur thermique, se déplace vers le sud et vient influencer directement ces régions. Les alizés faiblissent, un courant de nord-est prédomine le plus souvent et un temps chaud, humide et pluvieux s'établit durant cette saison. C'est pendant l'été austral que se manifestent les cyclones tropicaux.

En faisant abstraction des zones micro-climatiques très diversifiées, engendrées par le relief tourmenté de l'île, on peut observer plusieurs régions à pluviométrie contrastée de part et d'autre des deux puissantes chaînes montagneuses. Au nord de la première chaîne axée nord-ouest/sud-est qui culmine à 3069 m au Piton des Neiges, la pluviométrie importante sur les hauts plateaux diminue progressivement vers le littoral ainsi que d'est en ouest. Au sud, la sécheresse sévit de mai à novembre sur le littoral et une grande partie des hauteurs. La deuxième chaîne, le Piton de la Fournaise (volcan encore en activité), s'élève à 2631 m au bord du cratère Bory et se démarque de l'île ; les deux profondes gorges que sont les lits des rivières de l'est et des Remparts semblent d'ailleurs l'en isoler. Les pluies y sont abondantes et fréquentes, surtout au nord du volcan.

La fréquentation touristique

En 2006, la Réunion a accueilli **278 000 touristes de séjour**, soit une nette diminution de -31,8 % par rapport à 2005 et une perte de 130 200 effectifs. Il s'agit depuis 1995, du chiffre le plus bas observé.

♦ La fréquentation touristique à la Réunion

Évolution de la fréquentation touristique de 2002 à 2006

| Provenance | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Clientèle de séjour | 426 000 | 432 000 | 430 000 | 409 000 | 278 800 | - 31,8 % |
| Croisiéristes | 6 940 | 10 214 | 10 006 | 17 287 | 11 700 | - 32,3 % |
| TOTAL | 432 940 | 442 214 | 440 006 | 417 650 | 290 500 | - 30,4 % |

Source: INSEE

Malgré des signes de reprise au cours du deuxième semestre 2006, la destination n'a pas pu compenser les pertes relatives aux conséquences de la crise du **Chikungunya**. Cette crise sanitaire a eu des conséquences dévastatrices sur la fréquentation touristique de l'île dès le début de l'année 2005.

La Réunion conserve, néanmoins, sa deuxième place parmi les destinations de la zone sud de l'Océan Indien, derrière l'île Maurice qui a accueilli 788 000 touristes en 2006, en hausse de +3,6% par rapport à 2005.

La reprise de l'activité touristique de l'île est en bonne voie, en 2007. Le cyclone Gamede (février 2007), l'éruption du Piton de la Fournaise ou encore la houle australe n'auront eu que peu de conséquences sur l'activité. Les chiffres de fréquentation devraient retrouver le niveau de 2005. Cette reprise repose davantage sur les touristes affinitaires que sur les autres touristes qui ont gardé quelques inquiétudes vis-à-vis du moustique transmetteur du Chikungunya.

♦ Durée moyenne de séjour

Les données 2006 de l'INSEE révèlent que la durée moyenne de séjour dans l'île a été de 18,2 jours toutes catégories de touristes confondues contre 17 jours en 2005. Cette moyenne statistique est variable selon le motif principal du voyage. Les touristes d'agrément et d'affaires restent respectivement en moyenne 14,5 et 13,8 jours sur l'île alors que les touristes affinitaires effectuent des séjours beaucoup plus longs (21,7 jours).

En outre, l'étude de l'INSEE indique que :

- **20,7 %** des touristes séjournent à la Réunion moins d'une semaine,
- **30,6 %** de une à moins de deux semaines,
- **22,1 %** de deux à moins de trois semaines,
- **26,5 %** des touristes restent trois semaines et plus.

♦ **Pays de résidence des touristes***Provenance des touristes de séjour depuis 2003*

| Provenance | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 | % en 2006 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|--------------|
| France métropolitaine | 347 200 | 343 172 | 329 938 | 209 500 | - 36,5 % | 75,1 % |
| Autres pays d'Europe | 16 400 | 20 740 | 19 175 | 14 565 | - 24 % | 5,2 % |
| Maurice | 27 400 | 26 222 | 24 815 | 20 109 | - 19 % | 7,2 % |
| Autres pays | 41 000 | 39 866 | 35 071 | 34 626 | -1,6 % | 12,4 % |
| TOTAL | 432 000 | 430 000 | 409 000 | 278 800 | - 31,8 % | 100 % |

Sources : Enquête annuelle INSEE et Comité du Tourisme de la Réunion

Les touristes d'origine métropolitaine représentent toujours le premier marché de l'île (75,1 % du total), même si leur nombre a chuté de 36,5 % en 2006. Le Comité du Tourisme de la Réunion (CTR) y consacre l'essentiel de ses interventions promotionnelles, mais se heurte à une concurrence très forte, notamment des pays de la Caraïbe, plus abordables et disposant de capacités hôtelières importantes. Par ailleurs, les campagnes médiatiques négatives autour du Chikungunya en métropole ont très nettement contribué à cette baisse significative de fréquentation. Elles ont très clairement influé sur l'image de la destination.

Le nombre de visiteurs en provenance de l'île Maurice continue de diminuer (-19 % du total), tout comme les touristes des autres pays européens, venus beaucoup moins nombreux (-24 %) alors que leur fréquentation affichait une hausse de 26,5 % entre 2003 et 2004.

Autre élément significatif : les voyages de groupes et les forfaits vendus par les tour-opérateurs ont reculé de 62 %. La destination a été quasiment déprogrammée au plus fort de la crise sanitaire.

♦ **Motif du séjour***Évolution de la motivation du séjour de 2003 à 2006*

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 | % en 2006 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|-----------------|
| Type de touristes | | | | | | |
| Touristes d'agrément | 208 500 | 183 035 | 161 900 | 80 100 | - 49,4 % | 28,7 % |
| Touristes affinitaires | 164 900 | 180 316 | 184 400 | 134 900 | - 26,8 % | 48,4 % |
| Touristes d'affaires | 44 200 | 51 563 | 46 900 | 47 100 | + 0,4 % | 16,9 % |
| Autres catégories | 14 400 | 15 086 | 15 800 | 16 700 | + 5,7 % | 6,0 % |
| TOTAL | 432 000 | 430 000 | 409 000 | 278 800 | -31,8 % | 100,00 % |

Sources : Enquête annuelle INSEE et Comité du Tourisme de la Réunion

Les touristes d'agrément qui étaient majoritaires avant 2005, ont diminué de 56,2 % depuis 2004 et ne représentent plus que 28,7% en 2006 (contre 48,3 % en 2003) soit une baisse de 49,4 % par rapport à 2005.

En revanche, les touristes affinitaires sont devenus majoritaires avec une part de 48,4 % en 2006 malgré une baisse significative de leurs effectifs entre 2005 et 2006 (- 26,8 %).

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

♦ **L'offre d'hébergement à la Réunion**

| Mode d'hébergement | Nombre d' Ets | Nombre de lits |
|----------------------------------------------------|---------------|----------------|
| Hôtels non classés | 46 | 900 |
| Hôtels 0 étoile | 4 | 92 |
| Hôtels 1 étoile | 4 | 254 |
| Hôtels 2 étoiles | 24 | 1 388 |
| Hôtels 3 étoiles | 21 | 2 538 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | 4 | 678 |
| TOTAL Hôtellerie | 103 | 5 850 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 1* | 362* |
| Villages de vacances | 2* | 704* |
| Meublés | 333* | 1332* |
| Dont meublés labellisés | 116 | |
| Chambres d'hôtes | 282* | 564* |
| Dont chambres labellisées | 279 | 558 |
| Auberge de jeunesse | 4* | 156* |
| Gîtes de montagne, gîtes d'étape | 31* | 620* |
| TOTAL | 756 | 9 588 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme de la Réunion (parc au 1^{er} janvier 2007)

* données 2006

L'offre hôtelière réunionnaise est implantée dans trois zones de l'île : la région de Saint-Denis, qui accueille principalement la clientèle de tourisme d'affaires, la région de l'Ouest, tournée vers le tourisme balnéaire et enfin les autres zones (régions des Hauts et du Sud) caractérisées par une infrastructure hôtelière de faible densité et des hôtels de petite taille, vers lesquels se tournent les touristes et les résidents.

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le sud de l'île (meublés classés et de tourisme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de montagne, auberges de campagne...).

Seules deux chaînes hôtelières non locales sont présentes à la Réunion : Accor (382 chambres réparties dans quatre structures distinctes, dont deux Mercure et un Novotel) et Protea (50 chambres).

♦ **La fréquentation hôtelière***Mode d'hébergement des touristes de séjour de 2003 à 2006*

| Provenance | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Hôtel et résidences de tourisme | 147 900 | 147 576 | 132 173 | 82 200 | - 37,8 % |
| Village-vacances, gîtes | 61 400 | 45 860 | 45 072 | 16 000 | - 64,5 % |
| Location | 26 900 | 29 404 | 30 681 | 18 600 | - 39,4 % |
| Parents, amis | 185 800 | 199 670 | 190 448 | 154 100 | - 19 % |
| Autres hébergements | 10 000 | 7 490 | 7 626 | 7 900 | + 3,6 % |
| TOTAL | 432 000 | 430 000 | 409 000 | 278 800 | - 31,8 % |

Sources : Enquête annuelle INSEE et Comité du Tourisme de la Réunion

La hausse en proportion du tourisme affinitaire en 2006 s'est logiquement traduite par la prédominance de l'hébergement chez les amis ou la famille. Bien que ce mode soit en baisse constante depuis 2004, c'est le plus sollicité (55,2 % du total), au détriment de l'hébergement marchand (hôtels, résidences de tourisme, gîtes, locations) qui a vu sa part diminuer en 2006 passant de 32,3 % en 2005 à 29,5 % (soit une baisse de 37,8 %). Le recul de fréquentation des villages de vacances et des gîtes est encore plus prononcé: entre 2005 et 2006, ce mode d'hébergement accuse une diminution de 64,5 %, soit 29 072 touristes en moins.

Résultats d'ensemble du secteur hôtelier à la Réunion en 2005 et 2006

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-------------------------------------------|-----------|---------|-----------------------|
| Nombre de nuitées* | 1 112 000 | 776 077 | - 30 % |
| Nombre de clients | 437 000 | 354 000 | - 19 % |
| Taux d'occupation moyen | 60,1 % | 51,4 % | - 8,7 points |
| Durée moyenne du séjour (en jours) | 6,9 | 7 | + 0,1 point |

Sources : Enquête annuelle INSEE, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, Direction du Tourisme

* Il convient de préciser que le nombre de clients ne correspond pas au nombre total de touristes puisque la majorité des touristes affinitaires ne séjournent pas dans les hôtels et, qu'à l'inverse, une partie des résidents réunionnais effectue des séjours de courte durée dans les établissements de l'île.

L'enquête de la fréquentation hôtelière menée par l'INSEE et la Délégation régionale au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme (DRCAT) faisait ressortir en 2006 une diminution de plus de 19 % du nombre de clients enregistrée entre 2005 et 2006. Le nombre de nuitées accuse également une baisse de 30 %, les nuitées françaises qui représentent 93 % du total reculent de 28 % par rapport à 2005 (-50,7% pour les nuitées étrangères en 2006). Rappelons que la fréquentation touristique des métropolitains a diminué de 36,5 %, en 2006, d'où cette baisse du nombre de nuitées.

Évolution du taux d'occupation dans les hôtels par catégorie de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Évolution 2006 / 2005 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Hôtels 0 à 2 étoiles | 58,2 % | 60,2 % | 49,8 % | - 10,4 points |
| Hôtels 3 à 4 étoiles | 58,5 % | 60,1 % | 53 % | - 7,1 points |
| TOTAL | 58,3 % | 60,1 % | 51,4 % | - 8,7 points |

Sources : Enquête annuelle INSEE et Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme

Avec une moyenne de 51,4 %, le taux d'occupation des hôtels classés a diminué de 8,7 points par rapport à l'année 2005. Ce constat est très largement attribuable au fléchissement de la fréquentation dans les hôtels de catégories supérieures (- 4,2 points) et surtout dans les hôtels classés 0 à 2 étoiles (-7,6 points). Les hôtels non classés ont été les plus affaiblis par ce phénomène (- 10,4 points par rapport à 2005)

Huit grands établissements classés ont fermé définitivement leurs portes, depuis septembre 2005, entraînant la disparition de plus de 600 chambres. Dans le même temps, un seul hôtel avec 44 chambres a vu le jour. En effet, face à la crise, des grands groupes ont fermé un ou plusieurs de leurs hôtels pour assurer un meilleur taux de remplissage dans leurs établissements restés ouverts. Mais les résultats n'ont pas été à la hauteur de ceux espérés, bien que la fréquentation ait été relancée au 4^{ème} trimestre 2006.

Après ces deux années de baisse de la fréquentation touristique, la Réunion souhaite aujourd'hui repenser son offre hôtelière avec le développement du haut de gamme. De nouveaux établissements ont, ainsi, ouvert leurs portes durant le premier trimestre 2007: le Palm Hôtel Spa 4* (65 chambres, spa, restaurant gastronomique), le Dimitile 3*. Quant au Maharani, il suit également la tendance haut de gamme. Très touché par le cyclone Gamède, l'hôtel fait aujourd'hui l'objet d'une rénovation complète qui devrait s'achever fin novembre. Par ailleurs, Apavou a transformé les Aigrettes et les Mascareignes en résidences hôtelières.

| |
|---------------------------------------------------|
| Les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

La Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.

En 2006, 22 escales de paquebots de croisières ont été enregistrées, contre 32 en 2005. Cette diminution de 10 escales a entraîné une baisse significative du nombre de croisiéristes (-32,3 %). L'année 2005 avait pourtant été positive, marquée par 7 281 croisiéristes supplémentaires par rapport à 2004.

Évolution du trafic de croisière de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|
| Nombre d'escales | 161 | 179 | 161 | - 10,0 % |
| <i>dont croisières</i> | <i>19</i> | <i>32</i> | <i>22</i> | - 31,2 % |
| <i>dont inter-îles</i> | <i>142</i> | <i>148</i> | <i>139</i> | - 6,1 % |
| Nombre de passagers | 39 047 | 48 755 | 37 677 | - 22,7 % |
| <i>dont croisières</i> | <i>10 006</i> | <i>17 287</i> | <i>11 700</i> | - 32,3 % |
| <i>dont inter-îles</i> | <i>29 041</i> | <i>31 468</i> | <i>25 977</i> | - 17,4 % |

Sources : IEDOM - Direction départementale de l'équipement – Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

Port Réunion est un port d'intérêt international, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR). Il est constitué de deux grands ensembles à proximité l'un de l'autre : le port Ouest, situé sur la commune du Port et le port Est qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

La conférence des ports des îles de l'Océan Indien du 11 mai 2006 a permis de mettre en évidence des problématiques communes liées au développement de la croisière. La création d'une association des ports qui réunirait la Réunion, l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles est, aujourd'hui, clairement envisagée ; l'objectif serait de dégager une orientation commune et de développer cette filière considérée comme l'un des grands axes touristiques au fort potentiel.

♦ **Trafic aérien**

Après les baisses successives de 2001 et 2002 et une légère reprise entre 2003 et 2004, le trafic aérien accuse un recul significatif depuis deux ans. Ainsi, seuls 1 422 367 passagers (hors transit) ont emprunté les lignes aériennes en 2006, soit une baisse de 15,4 % par rapport à 2004. Parmi ces passagers, 46 079 personnes ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds dans la commune de Saint-Pierre, ce qui représente 3,2 % de trafic total.

La ligne Réunion-Métropole représente près de 60 % de l'ensemble du trafic aérien. Elle est assurée, à près de 99 %, par Air France, Corsair et Air Austral.

Le nombre de passagers en transit affiche une hausse de 60,7 % par rapport à 2005 (+ 444,4 % par rapport à 2004). Ces chiffres positifs résultent notamment de la mise en place de la desserte de

Mayotte en Boeing 777 par la compagnie Air austral, depuis le mois de juin 2005, grâce à l'élargissement de la piste de Dzaoudi. La liaison Dzaoudi-Métropole via La Réunion s'effectue désormais sur le même appareil et les passagers comptabilisés en correspondance (arrivée + départ) sont considérés comme des passagers en transit direct.

Évolution du trafic passagers de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Mouvements d'avion commerciaux | 15 742 | 15 400 | 13 806 | - 10,3 % |
| Trafic commercial | | | | |
| Arrivées | 841 162 | 825 268 | 708 825 | - 14,1 % |
| Départs | 839 889 | 826 757 | 713 542 | - 13,7 % |
| Sous-total | 1 681 051 | 1 652 025 | 1 422 367 | - 13,9 % |
| Transit | 10 253 | 34 739 | 55 818 | + 60,7 % |
| TOTAL Passagers | 1 691 304 | 1 686 764 | 1 478 185 | - 12,4 % |

Sources : IEDOM - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion – Syndicat mixte de Pierrefonds

En juin 2005, grâce à l'arrivée d'un troisième Boeing 777, Air Austral propose plusieurs rotations hebdomadaires en période de pointe et a ouvert la ligne Réunion - Marseille avec un vol par semaine. D'autres nouvelles lignes à destination de la Province ont depuis été ouvertes notamment Nantes avec Corsair.

Le trafic passagers sur la zone Afrique / Océan Indien s'effectue principalement sur les lignes Réunion - Maurice (64 % du trafic régional soit 375 714 effectifs), Réunion-Mayotte (17,4 % soit 101 838 passagers) et Réunion - Madagascar (15,1% soit 88 943 passagers).

Répartition du trafic régional en 2006

| Liaisons aériennes avec la Réunion | Parts du trafic régional |
|------------------------------------|--------------------------|
| Ile Maurice | 64 % |
| Mayotte | 17,4 % |
| Madagascar | 15,1 % |
| Afrique du Sud | 1,9 % |
| Comores | 1,3 % |
| Seychelles | 0,3 % |
| Iles Rodrigues | 0,1 % |
| TOTAL | 100,0 % |

Source : IEDOM

Depuis le début d'année 2007, l'aéroport Roland Garros affiche une progression de sa fréquentation. Ce redémarrage profite à toutes les liaisons, notamment avec la métropole. Cette relance profite aux compagnies aériennes qui voient également leur taux de remplissage progresser. Au mois d'avril 2007, Air France a par exemple reçu dans ses avions 6 500 passagers de plus qu'en avril 2005.

| |
|------------------------------------------------|
| L'activité des entreprises touristiques |
|------------------------------------------------|

L'activité touristique représente le premier secteur à l'export depuis 1998.

♦ **Entreprises et emplois touristiques**

| | Nombre d'entreprises | Effectif occupé moyen* | Chiffre d'affaires HT ** | Valeur ajoutée /CA |
|------------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|
| Hôtels et restaurants ⁷ | 78 | 2 710 | 150 | 44 % |
| Agences de voyages | 16 | 286 | 48 | 25 % |
| TOTAL | 94 | 2 996 | 198 | 69 % |

Sources : INSEE, Enquête Annuelle d'entreprise 2004 (entreprises d'au moins 10 salariés ou d'au moins 800 000 € de CA)

* Effectif moyen des salariés et des non salariés

** en millions d'€

Les résultats de l'Enquête Annuelle d'Entreprise 2004 portant sur les entreprises révèlent l'existence de 16 agences de voyage. Celles-ci représentent 0,2 % du nombre d'entreprises de services.

Les hôtels et les restaurants, qui comptent 78 entreprises en 2004 représentent 17,8 % de l'ensemble des services. En 2006, cette catégorie s'enrichit de neuf autres entreprises, essentiellement des restaurants.

Le secteur touristique représente, en 2006, un total de 7 000 emplois directs et 10 000 emplois indirects.

♦ **Dépenses et recettes touristiques**

La baisse du nombre de visiteurs a entraîné une baisse du chiffre d'affaires généré par le secteur touristique de 30,8 %. Celui-ci est passé de 355 millions d'euros en 2005 à environ **246 millions en 2006**⁸. Un manque à gagner (109 millions d'euros) qui n'est pas sans conséquence pour l'économie locale.

L'ensemble des dépenses touristiques au cours du séjour à la Réunion atteint **224,8 millions d'euros en 2006** (soit -27,2 % par rapport à 2005), montant auquel il convient d'ajouter une quote-part des dépenses réalisées avant le départ et qui profitent directement à la Réunion (21,1 millions d'euros en 2006). Elles proviennent soit d'achats de forfaits à une agence ou un organisme de voyage (transfert, hébergement, prestations diverses...), soit d'acomptes sur des réservations.

⁷ Le secteur Hôtels et restaurants regroupe les activités suivantes : hôtels touristiques avec restaurant, hôtels touristiques sans restaurants, autres hôtels, auberges de jeunesse et refuges, exploitation de terrains de camping, autre hébergements touristiques, restauration de type traditionnel, restauration de type rapide, cafés tabacs, débits de boisson.

⁸ Dépenses avant le séjour + dépenses au cours du séjour.

Ventilation par poste des dépenses des touristes (en millions d'euros)

| | 2005 | % | 2006 | % |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Hébergement | 73,1 | 23,7 % | 48,5 | 21,6 % |
| Restaurants | 64,6 | 20,9 % | 49,9 | 22,2 % |
| Cadeaux et souvenirs | 49,8 | 16,1 % | 34 | 15,1 % |
| Location de voitures | 45,9 | 14,8 % | 33,6 | 14,9 % |
| Loisirs et excursions | 38,1 | 12,3 % | 28,9 | 12,8 % |
| Autres dépenses (dont alimentation) | 37 | 12 % | 29,6 | 13,1 % |
| TOTAL | 308,7 | 100,00 % | 224,8 | 100,00 % |

Source : Comité du Tourisme de la Réunion

L'étude de l'INSEE et du Comité du Tourisme de la Réunion (CTR) a par ailleurs montré que les dépenses des touristes au cours du séjour s'élèvent en moyenne à 1 239 € par ménage, réparties entre l'hébergement (21,6 %), la restauration (22,2 %), la location de voitures (14,9%). Tous les postes sont en recul depuis 2005. Les dépenses quotidiennes par personne sont cependant restées stables.

Dépenses moyennes des touristes de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Par ménage | 1 220 | 1 260 | 1 239 |
| Par personne | 731 | 755 | 806 |
| Par jour et par personne | 45,0 | 44,0 | 44,0 |

Source : INSEE

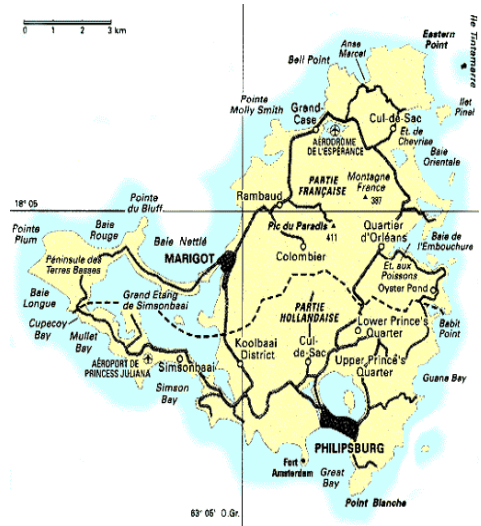
L'avenir du secteur touristique de l'île est aujourd'hui en bonne voie malgré quelques faiblesses qui pèsent sur l'activité : absence de liaisons directes en partance d'autres pays européens, parc hôtelier de plus en plus fragile, prix élevé des billets d'avion...

Au vu des effets dévastateurs du Chikungunya sur l'économie touristique locale, le Gouvernement a décidé de débloquer une enveloppe de **60 millions d'euros** pour soutenir les entreprises de petite taille. Par ailleurs, un plan de relance de la destination a été mis en place. Ce plan comporte deux volets :

2 millions d'euros pour la réalisation d'études menées par Odit France afin d'améliorer l'offre touristique globale de l'île et la mise en place de nouveaux produits.

2,5 millions d'euros pour des campagnes de communication de relance en direction des professionnels et du grand public. Le budget de cette campagne a été confié à Maison de la France et au Comité du Tourisme de La Réunion.

En outre, **800 000 euros** (dont 550 000 du Comité du Tourisme de la Réunion) ont été investis, grâce à la signature d'une convention avec le Ministère de l'Outre-Mer, pour la promotion de la Réunion en Belgique, en Suisse et en Allemagne afin de diversifier ces marchés émetteurs.



© Maison de la France

SAINT-MARTIN

Située au nord de l'arc antillais, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est partagée politiquement en deux parties, une partie française au nord (56 km²) et une partie hollandaise au sud (34 km²). Depuis la promulgation de la loi du 21 février 2007, la partie française de Saint-Martin, rattachée jusqu'alors à la Guadeloupe en tant que commune, est devenue une Collectivité d'Outre-Mer à part entière. Lors du dernier recensement, en 2000, sa population avait été estimée à 29 112 avec un taux de chômage avoisinant les 27 %.

L'île de Saint-Martin accueille surtout une clientèle nord-américaine puis, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Cette île est l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde, très réputée pour sa vie nocturne (casinos, bars...).

♦ Trafic maritime

– *Le trafic inter-îles*

Le trafic passagers inter-îles affiche une légère augmentation (+ 1,0 %) entre 2005 et 2006. Le trafic entre le Port de Marigot et Anguille a augmenté de 1,6 % et représente 90,6 % de l'ensemble du trafic. En revanche, le nombre de passagers au départ et à destination de Saint-Barthélemy est en nette diminution, en 2006, en raison de l'arrêt, en août, du **Rapid Explorer** (mis en service en 2005). Celui-ci effectuait 23 rotations hebdomadaires depuis Sint Marteen (partie hollandaise).

Trafic passagers inter-îles au Port de Marigot de 2005 à 2006

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Saint- Barthélemy | 16 793 | 15 992 | - 4,8 % |
| Anguille | 152 514 | 155 007 | + 1,6 % |
| Total | 169 307 | 170 999 | + 1,0 % |

Source : Régie municipale du Port

– *Les croisiéristes*

La partie française, qui ne dispose pas de quai spécial pour les bateaux de croisière, est orientée vers une clientèle haut de gamme sur des navires de plus petite taille. Ses résultats sont très encourageants pour l'année 2006. La partie hollandaise (port de Philipsburg) dispose, quant à elle, d'un quai pouvant accueillir jusqu'à quatre paquebots et reçoit la quasi-totalité des croisiéristes. Malgré une baisse de 3,9 % du nombre des passagers, elle a accueilli, en 2006, 1 429 997 effectifs soit 99,4 % de l'ensemble des croisiéristes.

Évolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (entrées) de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|
| Partie française | | | | |
| Paquebots | 74 | 67 | 83 | + 23,9 % |
| Passagers | 11 139 | 8 144 | 8 843 | + 8,6 % |
| Partie hollandaise | | | | |
| Paquebots | 666 | 641 | 609 | -5,0 % |
| Passagers | 1 348 450 | 1 488 461 | 1 429 997 | - 3,9 % |

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin - IEDOM

– *Les plaisanciers*

D'après les chiffres de l'Office du Tourisme de Saint-Martin, la partie française de l'île dispose de 780 places. Les marinas Fort Louis et Captain Oliver sont les plus importantes avec

respectivement 200 et 160 places. Quant à la partie hollandaise, elle ne dispose que de 397 places répartis sur six marinas.

♦ Trafic aérien

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française et l'aéroport international Princess Juliana, en zone hollandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs. Leur piste est cependant trop courte pour permettre des liaisons directes à pleine charge vers l'Europe.

L'aéroport de Juliana est desservi par plusieurs transporteurs tels que Air France-KLM, Continental Airlines, American Airlines. En 2004, l'aéroport a accueilli deux nouvelles compagnies : Air Canada et United Airlines.

Origine des passagers arrivés à l'aéroport de Juliana de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Part en 2006 (en %) | Variation 2006 / 2005 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|-----------------------|
| États-Unis | 251 156 | 246 858 | 245 804 | 54,2 % | - 0,4 % |
| Canada | 31 667 | 34 506 | 29 422 | 6,5 % | - 14,7 % |
| Amérique du Sud | 10 512 | 10 051 | 12 183 | 2,7 % | + 21,2 % |
| France | 62 109 | 60 524 | 55 072 | 12,1 % | - 9,0 % |
| Pays-Bas | 15 554 | 15 441 | 14 573 | 3,2 % | - 5,6 % |
| Autres pays européens | 18 740 | 17 856 | 17 078 | 3,8 % | - 4,3 % |
| Caraïbe | 44 908 | 40 428 | 37 985 | 8,4 % | - 6,0 % |
| Divers | 40 387 | 42 199 | 41 218 | 9,1 % | - 2,3 % |
| SOUS-TOTAL | 475 033 | 467 863 | 453 335 | 100,0 % | - 3,1 % |

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

En 2006, l'aéroport de Juliana a enregistré une légère baisse (- 3,1%) de son trafic international, en accueillant 453 335 visiteurs contre 467 033 en 2005. Alors que le nombre de passagers français baisse (- 9,0%) en raison de la réduction des vols d'Air France à destination de Saint-Martin, celui des visiteurs sud-américains affiche une hausse de 21,2%.

L'aéroport de Grand-Case, plus modeste, est fréquenté par des compagnies régulières régionales telles que Air Caraïbes avec 50 % du trafic passagers en 2004, Air Antilles Express (38,5 %) et St-Barth Commuter (8,9 %).

Évolution du trafic de l'aéroport de Grand-Case

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|------------------------------|---------|----------|---------|-----------------------|
| Mouvements d'avions : | 4 866 | 5 089 | 6 353 | + 24,8 % |
| <i>Dont commerciaux</i> | 3 726 | 3 918 | 4 116 | + 5,0 % |
| <i>Dont privés</i> | 1 140 | 1 171 | 2 237 | + 91,0 % |
| Nombre de passagers* | 163 404 | 170 573 | 175 119 | + 2,7 % |
| <i>Dont commerciaux</i> | 160 627 | 1 68 423 | 172 406 | + 2,4 % |
| <i>Dont privés</i> | 2 777 | 2 150 | 2 713 | + 26,2 % |

Sources : Office du Tourisme de Saint-Martin – Aéroport de Grand-Case

* Arrivées + Départs

Les mouvements d'avions ont enregistré une hausse de 24,8 % au cours de l'année. L'augmentation spectaculaire des déplacements privés (+ 91,0 %) contribue à ce bon résultat. Les mouvements commerciaux ont, de leur côté, augmenté de 5 % par rapport à 2005 passant de 3 918 à 4 116. Quant au trafic des passagers commerciaux (98,4 % de l'ensemble du trafic), il est en hausse de 2,4%, en 2006, notamment grâce au partenariat entre Air France et Air Antilles Express.

♦ **Parc hôtelier et fréquentation**

Le nombre de chambres est de 1 636 en 2006 soit une baisse de 19,7 % par rapport à 2005.

Parc hôtelier de Saint-Martin

| | Nombre d'hôtels | | Nombre de chambres | |
|-------------------------------|-----------------|-----------|--------------------|--------------|
| | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 |
| 4 étoiles et luxe | 12 | 11 | 1 182 | 937 |
| 3 étoiles | 22 | 19 | 805 | 651 |
| 1 et 2 étoiles et non classés | 4 | 4 | 48 | 48 |
| TOTAL | 38 | 34 | 2 035 | 1 636 |

Source : Office Départemental du tourisme de la Guadeloupe – Observatoire du Tourisme

La saison 2006 a été marquée par une baisse du nombre d'établissements et de chambres. La fermeture de certains établissements⁹ a engendré une augmentation du taux d'occupation, qui selon l'Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM), est passé de 52,9% en 2005 à 60,1% en 2006, soit +7,2 points.

Le tourisme est pratiquement le seul levier de développement de l'île. Bien que les stratégies en matière touristique n'aient pas été clairement précisées, la partie française de Saint-Martin souhaite, aujourd'hui, se démarquer de l'offre de la partie hollandaise en se positionnant sur un tourisme haut de gamme, dans un souci de développement durable. Par ailleurs, la coopération entre St Martin et St Marteen ou avec les îles voisines (Anguilla, Saba, St Eustache, St Barthélémy) permet la mise en place ponctuelle d'actions de promotion. Dépendante du marché américain à près de 70%, l'île souhaite renforcer son image auprès du marché européen.

⁹ L'Habitation Lonvilliers pour rénovation, le Mont Vernon, le Pinel Beach et Le Privilège.



©Maison de la France

SAINT-BARTHÉLEMY

L'île de Saint-Barthélemy est située à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles. C'est une terre aride de 21 km² sur laquelle parvient, néanmoins, à se développer une végétation essentiellement épineuse.

A l'identique de Saint-Martin, Saint-Barthélemy est devenue une Collectivité d'Outre-Mer de la République, depuis la loi du 21 février 2007. L'île affiche un taux de chômage très faible (d'après l'INSEE, 4,3 % en 1999) par rapport aux autres îles avoisinantes (26,5% à Saint-Martin en 1999).

L'économie touristique de l'île est basée sur les produits de luxe, le calme, la sécurité et marquée par le développement toujours plus important de la filière nautique.

♦ Trafic maritime

Les ferries arrivant au port de Gustavia sont en provenance de Saint-Martin alors que les paquebots viennent principalement des Iles Vierges américaines de Miami, de Sint-Maarten et de Porto Rico.

Passagers arrivés au port

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Paquebots | 56 300 | 54 593 | 45 636 | -16,4 % |
| Yachts | 33 072 | 32 631 | 35 966 | 10,2 % |
| Ferries | 60 036 | 67 821 | 64 967 | - 4,2 % |
| TOTAL | 149 408 | 155 045 | 146 569 | - 5,5 % |

Source : Office du Tourisme de Saint-Barthélemy

En 2006, le nombre de passagers enregistrés au port s'inscrit en baisse, il atteint 146 569 effectifs, soit une diminution de 5,5 % par rapport à 2005.

– Les passagers ferries

En 2005, un nouveau ferry a été mis en service entre St Barthélemy et la partie hollandaise de Saint Martin : le Rapid Explorer. Plus confortable et d'une capacité plus importante (une centaine de passagers), ce ferry proposait, en plus du transport inter-îles, des excursions sur Saint Barthélemy aux passagers des bateaux de croisière en escale à Philipsburg (St Marteen). En août 2006, il a cessé son activité d'où une légère chute du nombre de passagers sur l'année et la reprise des arrivées par l'aéroport.

– Les croisiéristes

Depuis 1998, l'évolution du nombre de croisiéristes demeure très irrégulière en raison, d'une part, de la mise en place d'une politique de régulation du volume passagers et du rééquilibrage du trafic entre bateaux de croisière et ferries ; d'autre part, de la recherche de rentabilité des compagnies de croisière avec de nouvelles destinations d'escale (Océan Indien, Amérique du Sud...). Par ailleurs, les bateaux ont une capacité de plus en plus importante, inadaptée pour des escales au port de Gustavia. Enfin, la concurrence des îles voisines est importante. Le trafic de paquebots de croisière reste limité, la commune ne dispose pas de la logistique nécessaire (sécurité, taxis ou bus...) et de suffisamment d'infrastructures (quai d'accostage) pour accueillir un nombre important de passagers malgré les efforts d'investissement réalisés depuis quelques années.

– Les plaisanciers

Le nautisme est particulièrement développé dans l'île, les plaisanciers constituent une part très importante des touristes. Entre 1996 et 2006, le nombre de plaisanciers est marqué par une évolution positive malgré l'impact des attentats du 11 septembre et de la saison cyclonique en 2005. Ces bons résultats résultent d'importants investissements de la municipalité qui ont permis d'améliorer la zone portuaire (création de nouveaux postes à quai, accueil d'événements, tarifs plus attractifs des redevances à quai, brochures d'informations, amélioration des prestations comme l'accès à l'eau et l'électricité à chaque poste à quai...).

♦ **Trafic aérien**

L'aéroport de Saint-Jean est géré par la commune de Saint-Barthélemy depuis février 2002. Les trois principales compagnies opérant sur Saint-Barthélemy sont Windward Island Airways qui dessert Sint-Maarten, Air Caraïbes qui dessert Pointe-à-Pitre et Saint-Barth Commuter qui dessert l'île de Saint-Martin dans son ensemble.

Évolution du trafic de l'aéroport de Saint-Jean (entrées et sorties)

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-----------------------------|---------|---------|-----------------------|
| Mouvements d'avions* | 30 065 | 31 190 | + 3,7 % |
| Nombre de passagers | 157 091 | 171 702 | + 9,3 % |
| <i>Transit</i> | 374 | 215 | - 42 % |

Mouvements commerciaux

Source : Aéroport de Saint-Jean

En 2004, 48 % des passagers étaient Français, métropolitains et Antillais, et 38 % Américains.

♦ **Parc hôtelier**

Au 31 décembre 2006, le parc d'établissements hôteliers et assimilés de Saint-Barthélemy comptait 24 hôtels offrant 528 chambres. Les chiffres relatifs au parc hôtelier devraient cependant être fortement revus à la baisse pour l'année 2007 en raison de la fermeture du St Barth Beach Hôtel, du Christopher, des résidences St Barth et des villas du Lagon.

Le parc hôtelier de Saint-Barthélemy en 2005 et 2006 (nombre d'hôtels et de lits)

| | Nombre d'hôtels | | Nombre de chambres | |
|---------------------------------------------|-----------------|-----------|--------------------|------------|
| | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 |
| 4 étoiles et luxe | 8 | 9 | 252 | 283 |
| 3 étoiles | 7 | 6 | 154 | 120 |
| Petite hôtellerie et hôtels non-homologués* | 11 | 9 | 148 | 125 |
| TOTAL | 26 | 24 | 554 | 528 |

Sources : Office du Tourisme de Saint-Barthélemy

** Parmi les hôtels non-homologués, 2 sont assimilables à des quatre étoiles et 4 à des trois étoiles*

Les hôteliers ne diffusent pas de statistiques sur la fréquentation de leurs établissements. Les contraintes des hôteliers de Saint-Barthélemy sont semblables à celles des professionnels de Saint-Martin, à savoir une saison touristique relativement courte orientée vers une clientèle « haut de gamme ».

♦ **Le locatif haut de gamme**

L'offre d'hébergement est également fortement axée sur la location de villas avec services à la demande : Il existe environ 450 villas de location saisonnière d'une capacité totale de l'ordre de 2000 lits.

♦ **Les enjeux**

La destination doit conserver son positionnement haut de gamme. Pour ce faire, outre la qualité de l'offre et des services, la rareté entretenue, il convient de veiller à ce que les méthodes de commercialisation soient compatibles avec une clientèle exigeante et ne déroutent pas la clientèle fidélisée. Enfin l'authenticité de la destination doit être sauvegardée.



© Maison de la France

LA NOUVELLE-CALEDONIE

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 kilomètres à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2500 kilomètres de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à 600 kilomètres de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 575 km² et comprend principalement: la Grande Terre (environ 400 km sur 50 km), l'Île des Pins (150 km²), l'Archipel des Belep (70 km²) et les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

Chaque Province est compétente en matière de tourisme et trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Îles Loyauté ». A l'issue des assises de novembre 2004, un comité de pilotage du tourisme des trois provinces de Nouvelle-Calédonie a été mis en place pour coordonner l'action de ces GIE. Depuis mars 2007, un organisme inter-provincial assure la promotion de la destination.

L'activité touristique s'inscrit en hausse en 2006 (+ 20,3 %) et le nombre de touristes de séjour se situe au-dessus du seuil des 100 000 visiteurs grâce à l'activité de croisière, en nette progression (+ 46,4 % soit 118 898 croisiéristes). Depuis l'année 2000, cette activité se développe et sa clientèle est principalement australienne. L'année 2006 a été marquée par le lancement du Plan de Développement Touristique Concerté.

Indicateurs économiques

| | |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Collectivité d'Outre Mer à statut évolutif. Transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la collectivité Régi par la Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 |
| Localisation géographique | Océan Pacifique |
| Préfecture | Nouméa |
| Superficie | 18 575 km ² |
| Population (Dernier recensement : 2004) | 230 789 habitants |
| PIB régional | 559,7 milliards de francs CFP en 2004 soit 4,7 milliards d'euros 1 000 F.CFP = 8,38 euros (parité fixe depuis le 01/01/1999) |
| Taux de chômage | 16,3 % en 2004 |
| Taux d'inflation | + 1,4 % en 2006 |

Source : IEOM - ISEE

Données climatologiques

Station de Nouméa (La Nouvelle-Calédonie)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 116,3 | 26,2 | 237 |
| Février | 124,2 | 26,4 | 206 |
| Mars | 148,7 | 25,9 | 188 |
| Avril | 103,2 | 24,4 | 193 |
| Mai | 86,0 | 22,8 | 177 |
| Juin | 116,4 | 21,2 | 150 |
| Juillet | 69,7 | 20,2 | 176 |
| Août | 64,6 | 20,1 | 195 |
| Septembre | 40,7 | 21,0 | 230 |
| Octobre | 50,3 | 22,6 | 271 |
| Novembre | 58,8 | 24,1 | 262 |
| Décembre | 79,2 | 25,3 | 256 |
| TOTAL | 1058,1 | Moyenne : 23,4 | 2540 |

Source : Météo France

Très isolée géographiquement et soumise le plus souvent au courant des alizés, bien que située entièrement dans la zone intertropicale, elle bénéficie d'un climat relativement tempéré. On y distingue quatre saisons qui sont déterminées par la variation annuelle de la ceinture anticyclonique subtropicale et des basses pressions intertropicales.

De décembre à mars : c'est la saison chaude, dite saison des cyclones. Au cours de cette saison, on observe dans la zone comprise entre le sud de l'équateur et l'est de l'Australie, la formation d'une dizaine (en moyenne) de perturbations tropicales. Ces perturbations, d'abord plus ou moins stationnaires, ont ensuite une trajectoire erratique. Elles provoquent des pluies torrentielles et des vents qui augmentent avec l'importance du phénomène.

Avril et mai : c'est une saison de transition. La zone de convergence intertropicale remonte vers le nord. Les perturbations tropicales sont rares et généralement peu actives. La pluviosité diminue et les températures décroissent sensiblement.

De juin à août : c'est la saison fraîche. La zone de convergence intertropicale se situe dans l'hémisphère nord. Les fronts froids de perturbations d'origine polaire traversent la mer de Tasman et atteignent parfois le territoire. Leur passage s'accompagne de précipitations souvent abondantes, surtout sur le sud de la Grande Terre et d'une irruption de vent d'ouest soufflant quelques fois en tempête. Cette particularité leur a fait donner le nom de « coups d'ouest ».

De septembre à novembre : c'est une saison de transition. La zone de convergence intertropicale descend vers le Sud, franchissant l'équateur. La ceinture anticyclonique subtropicale, qui atteint alors son importance maximale, protège la région des perturbations d'origine polaire. L'alizé souffle en quasi permanence, c'est la période la plus belle de l'année, mais c'est aussi la saison sèche, propice aux feux de brousse.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

La fréquentation touristique affiche une hausse globale de 20,3 % par rapport à 2005. Ces bons résultats résultent de la hausse de la fréquentation mondiale qui a profité à l'île. L'augmentation du nombre des croisiéristes débarqués en Nouvelle-Calédonie est particulièrement spectaculaire en 2006 avec 118 898 contre seulement 81 215 en 2005 (+ 46,4%). Seuls les touristes de séjour accusent un très léger recul de 0,2 %.

Malgré des chiffres encourageants, la Nouvelle-Calédonie n'accueille que 0,6 % des touristes des pays et des territoires du Pacifique (la Nouvelle-Zélande reçoit 15,7 % de l'ensemble des touristes de cette zone).

La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie en 2005 et 2006

| | 2005 | 2006 | Variation 2005 / 2006 |
|-------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Touristes de séjour | 100 651 | 100 491 | - 0,2 % |
| Croisiéristes | 81 215 | 118 898 | + 46,4 % |
| Plaisanciers | 1 322 | 1 463 | + 8,6 % |
| Autres excursionnistes | 2 873 | 3 011 | + 4,8 % |
| TOTAL | 186 061 | 223 836 | + 20,3 % |

Source : ISEE « Enquête passagers », direction de la police au frontières.

La saisonnalité des arrivées de touristes reste marquée. Décembre est le mois le plus fréquenté avec 10 676 touristes, suivi du mois de juillet (10 384) et du mois de novembre (9 555). Ces mois correspondent aux périodes de l'année les plus agréables du point de vue météorologique, mais aussi aux vacances scolaires, ce qui peut expliquer ces pics de fréquentation. Ainsi, on compte 3 481 touristes métropolitains au mois de juillet contre 1 422 en juin, le mois le moins fréquenté (soit + 2 059 touristes supplémentaires).

♦ **Durée moyenne de séjour**

La durée moyenne des séjours en Nouvelle-Calédonie, toutes nationalités confondues, est en légère hausse en 2006 (19,1 jours) par rapport à 2005 (16,8 jours).

Durée moyenne de séjour des touristes sur le Territoire (en jours) de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| France métropolitaine | 32,2 | 33,2 | 33,6 |
| Australie | 8,5 | 8,9 | 11,1 |
| Nouvelle-Zélande | 7,5 | 8,4 | 9,5 |
| Japon | 5,4 | 5,5 | 5,7 |
| MOYENNE | 16,3 | 16,8 | 19,1 |

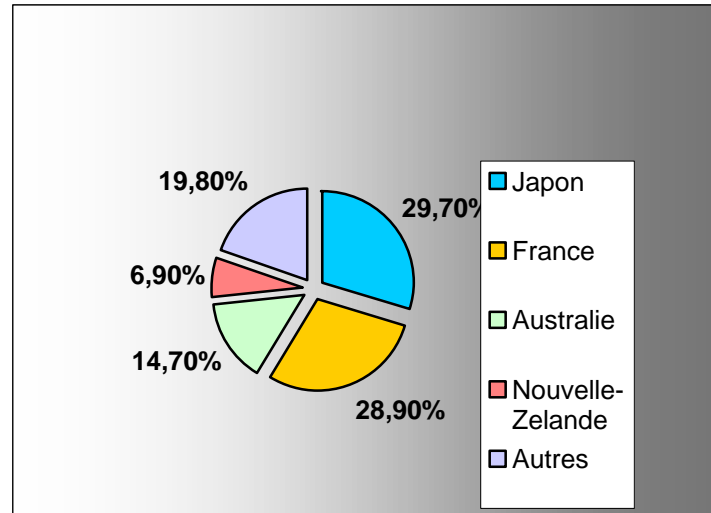
Source : ISEE

La durée moyenne des séjours varie fortement selon la provenance des touristes. Avec une moyenne de 5,7 jours, les Japonais ont les séjours les plus brefs. En 2006, les Australiens et les Néo-Zélandais ont, respectivement séjourné 11,1 et 9,5 jours en Nouvelle-Calédonie. Les touristes métropolitains ont, pour leur part, la durée de séjour la plus longue avec 33,6 jours, en augmentation de 4,4 jours par rapport à 2003, en raison principalement de leur séjour affinitaire et de l'éloignement.

♦ Pays de résidence des touristes de séjour

Les 100 491 touristes de séjour proviennent, en 2006, en majorité du Japon (pour 29,7 %) et de la Métropole (28,9 %).

Répartition des touristes de séjour par lieu de résidence



Source : ISEE

♦ Caractéristiques des quatre principaux marchés émetteurs

– *Le Japon*

Le marché japonais constitue le principal marché touristique de la Nouvelle-Calédonie, il est favorisé par la proximité géographique et le fort pouvoir d'achat de la population japonaise. Bien qu'il représente en 2006, près de 30 % du nombre total de touristes, le nombre de touristes japonais est en recul de 5,2 % passant de 31 486 touristes à 29 833 en 2006. Après avoir dépassé les 35 000 visiteurs en 1998, le nombre de visiteurs a diminué pour se stabiliser juste au-dessous de la barre des 30 000 depuis 8 ans. Les Japonais voyagent principalement en couple (46,1%) et avec des amis (24,5 %). Ils ont pour 34,1 % d'entre eux, entre 30 et 39 ans.

La desserte hebdomadaire Nouméa / Osaka mise en place par Air Calin le 28 octobre 2004, offre ainsi 146 sièges supplémentaires par rotation.

– *La France métropolitaine et le reste de l'Europe*

Les arrivées de touristes en provenance de la France métropolitaine ont augmenté de 4,7 % en 2006 et représentent 28,9 % de la clientèle. Ils voyagent essentiellement seuls pour 34 % d'entre eux. Le choix de la destination calédonienne a pour raison première la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie. Cela se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances estivales et scolaires en France métropolitaine (juillet-août) et le dernier trimestre de l'année.

Le nombre de touristes provenant du reste de l'Europe progresse de 11 % entre 2005 et 2006 passant de 2 541 à 2 820 effectifs. Ils représentent 2,8 % du total.

La Nouvelle-Calédonie connaît en Europe une forte concurrence de la part des destinations « soleil » plus proches du continent, notamment de la Caraïbe. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie

figure parmi les destinations les plus lointaines de la métropole et s'avère, par conséquent, relativement chère. Elle attire essentiellement les catégories socioprofessionnelles supérieures habituées à voyager à travers le monde mais séduit également les seniors (environ 1/4 des touristes en provenance de la France ont entre 60 et 70 et plus), à la recherche d'une destination sûre, saine et exotique, de langue et de culture française.

– L'Australie

En 2006, le flux de visiteurs australiens a diminué de 8 % (-1287 touristes), ils représentent 14,7 % de la clientèle. Les Australiens voyagent principalement seuls (28,8 %) ou en couple (25,2 %). Avril, juin et décembre constituent les mois les plus fréquentés.

Pour les Australiens, la Nouvelle-Calédonie n'est pas considérée comme la première destination malgré sa proximité. Ils perçoivent la destination comme onéreuse en comparaison avec les autres îles du Pacifique Sud, telles que Fidji et Vanuatu.

– La Nouvelle-Zélande

Le nombre de visiteurs en provenance de Nouvelle-Zélande est en progression de 9%; ils représentent 6,9 % de la clientèle. Les Néo-Zélandais voyagent à 30,9% en couple et à 25 % avec des amis.

– Motif du séjour

En 2006, la visiteurs voyagent principalement en Nouvelle-Calédonie pour le tourisme (56,7 %), pour les visites aux familles (13,5 %), et les affaires (13,3 %). Les employés représentent 35,4 % de la clientèle, suivis de la catégorie « sans profession » à 21,3 % puis des cadres à 16,1 %. 57,5 % des touristes se situent dans une tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans.

Le motif du séjour peut varier selon la provenance des touristes. Ainsi 85,5 % des Japonais séjournent en Nouvelle-Calédonie pour les vacances contre 45,4 % des touristes en provenance de la métropole. Pour 29,5 % d'entre eux, la motivation principale du séjour est la visite à la famille.

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

Si l'hôtellerie reste le mode d'hébergement dominant en termes de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées : gîtes ruraux, résidences de tourisme et campings.

♦ **L'offre d'hébergement en Nouvelle-Calédonie**

| Mode d'hébergement | Nombre d'Ets | Nombre de lits |
|-----------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Hôtels non classés | 29 | 1 992 |
| Hôtels 0 étoile | | |
| Hôtels 1 étoile | 8 | 336 |
| Hôtels 2 étoiles | 17 | 1 166 |
| Hôtels 3 étoiles | 9 | 884 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | 8 | 1 352 |
| TOTAL Hôtellerie | 71 | 5730 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 2 | 560 |
| Meublés | 27 | 150 |
| Chambres d'hôtes | 10 | 20 |
| Campings et aires naturelles | 75 | 900 |
| Auberges de jeunesse | 1 | 96 |
| Gîtes de montagne, gîtes d'étape | 10 | 150 |
| TOTAL | 197 | 7606 |

Source : Direction du Tourisme (parc au 1^{er} janvier 2006)

– *Hôtelière classée*

La capacité hôtelière de la Nouvelle-Calédonie (hôtels classés, en nombre de chambres)

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variations 2005/2006 |
|---------------------------|--------------|-------------|-------------|----------------------|
| Province Sud | 1 819 | 1812 | 1892 | + 4,4 % |
| <i>Dont Nouméa</i> | 1 494 | 1441 | 1554 | + 7,8 % |
| Province Nord | 331 | 319 | 356 | + 11,6 % |
| Province des îles Loyauté | 166 | 136 | 136 | - |
| TOTAL | 2 316 | 2267 | 2384 | + 5,2 % |

Sources : Province Sud-Province Nord et Province des îles Loyauté

La capacité hôtelière a augmenté dans les provinces du Nord et du Sud. Les chiffres relatifs au nombre de chambres de la Province Nord affiche une hausse de 11,6 % par rapport à 2005 en raison de la réouverture de l'hôtel 3 étoiles Le Koniambo (40 chambres) à Koné. Dans la Province

Sud, la capacité hôtelière est concentrée sur Nouméa¹⁰ qui représente 82,1 % de l'offre de la Province et 65,2 % de l'offre globale de la Nouvelle Calédonie soit 25 hôtels et 1 554 chambres (en hausse de 7,8 %). La réouverture partielle du Surf Novotel à Nouméa a contribué à cette augmentation.

– Fréquentation hôtelière

La plupart des chiffres disponibles concernent la province Sud et plus particulièrement Nouméa. A Nouméa, le nombre d'arrivées s'élève à 167 515¹¹ et le nombre de nuitées à 612 562. Les hôtels 3* et plus concentrent le plus de nuitées (293 027). Ces chiffres encourageants sont le résultat de la hausse de la fréquentation touristique globale en Nouvelle-Calédonie et de l'augmentation de la durée de séjour. Les arrivées de la clientèle locale ont augmenté, à Nouméa, de 16,3 % (17,2 % en nuitées) et celles de la clientèle étrangère de 9,4 % (7,6 % en nuitées). Les clientèles japonaises et australiennes progressent mais l'enquête de l'ISEE enregistre un recul en nuitées de ces deux marchés (- 6,7 % et -13,8 %). Les Calédoniens occupent la plus grosse part du marché avec 49,1 % des arrivées et 38,1 % des nuitées, suivi de la clientèle en provenance du Japon (21,3 % des arrivées et 16,0 % des nuitées), des métropolitains (12,3 % des arrivées et 25,8 % des nuitées), des Australiens (9,4 % des arrivées et des nuitées), les Néo-Zélandais (3,2 % des arrivées, 3,9 % des nuitées) et autres (4,8 % des arrivées, 6,8 % des nuitées).

Le taux d'occupation moyen, en 2006, des hôtels de l'intérieur de la Province Sud (hors Nouméa) a atteint 49,3 %, et 61,9 % à Nouméa. Les hôtels 1 et 2 étoiles sont les plus fréquentés par les touristes à Nouméa, leur taux d'occupation s'élève à 72,1 %¹² avec seulement 536 chambres disponibles et 357 chambres occupées.

Quant à la fréquentation des gîtes, elle est en baisse et s'établit à 33,5 % en 2006 (36,3 en 2005).

77,1% des touristes en provenance du Japon privilégient l'hébergement hôtelier (en particulier l'hôtellerie haut de gamme) contre seulement 24 % des métropolitains qui logent à 52,1 % chez des amis ou de la famille. En ce qui concerne la location, ce n'est pas un mode d'hébergement très fréquenté par les touristes (5,6 % des métropolitains, 0,1 % des Japonais, 2,8 % des Australiens et 1,8 % des Néo-Zélandais).

De nouveaux projets hôteliers verront très prochainement le jour afin d'élargir et d'améliorer l'offre hôtelière de la Nouvelle-Calédonie et de l'étendre dans les trois Provinces¹³. Ainsi, dans la Province Sud, cinq chantiers sont en cours d'exécution avec la rénovation et l'extension de l'hôtel Le Stanley, de l'hôtel Kou Bugny, du Surf Camp, du Relais de Kodjeue et de l'hôtel Ouré Lodge. Le coût total de l'investissement s'élève à 14,3 millions d'euros.

Dans la Province Nord, un nouvel hôtel ouvrira ses portes en janvier 2008. Le projet, d'un montant de 14,2 millions d'euros comprendra 20 chambres standard, 20 chambres de luxe ainsi que 10 suites océaniques.

Dans la Province des Iles Loyauté, outre le programme d'extension et de rénovation des structures hôtelières, une étude est en cours afin d'évaluer le coût d'opportunité des structures hôtelières haut de gamme sur les trois principales îles.

¹⁰ Cinq hôtels 1*, huit hôtels 2*, quatre hôtels 3*, quatre hôtels 4*, deux hôtels 5*.

¹¹ 19 420 pour les hôtels 1*, 62 286 pour les hôtels 2*, 85 809 pour les hôtels 3* et plus (soit 51,2 %).

¹² Taux d'occupation des hôtels 1* à Nouméa : 82,8 %, taux d'occupation des hôtels 2* à Nouméa : 61,4.

¹³ Province Sud, Province Nord, Province des Iles Loyauté.

| |
|---------------------------------------------------|
| Les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

– *Les croisiéristes*

Le marché de la croisière se développe chaque année davantage, au détriment des touristes de séjour dont le nombre stagne depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie a accueilli, en 2006, 118 000 croisiéristes soit un bond de 45 % par rapport à 2005. Cette année encore, le **Pacific Sun** tient le marché de la croisière avec à son bord 60 % des passagers faisant escale en Nouvelle-Calédonie. Ces bons résultats sont à mettre en relation avec l'amélioration constante de l'accueil des croisiéristes au Port de Nouméa qui propose un service de qualité et la diversité des produits que proposent les compagnies maritimes.

Les Australiens représentent 85,9 % (soit +45,8% par rapport à 2005) de l'ensemble des croisiéristes. Les entreprises maritimes se dirigent de plus en plus vers cette clientèle, proche géographiquement et bénéficiant d'un pouvoir d'achat élevé. Les Néo-zélandais arrivent en deuxième position avec 9 564 croisiéristes soit une hausse spectaculaire de 180,9 % par rapport à 2005.

Les mois de janvier et février ont accueilli le plus de croisiéristes avec respectivement 13 686 (+116 %) et 17 627 effectifs (+32,2 %). Quant aux escales, leur nombre est passé de 60 à 87. Les prévisions du Port de Nouméa sont de 93 escales en 2007

Le trafic de croisière de 2004 à 2006

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2005/2006 |
|--------------------------------|--------|--------|---------|---------------------|
| Nombre de croisiéristes | 77 115 | 81 215 | 118 000 | + 45 % |
| Nombre de navires | 64 | 60 | 87 | + 45 % |

Sources : Direction de la Police aux frontières - ISEE

Conscient de l'attrait montant des touristes pour ces croisières vers la Nouvelle-Calédonie, de nouveaux transporteurs devraient entrer sur le marché en 2007 et 2008 notamment le Pacific Dawn d'une capacité de 2 100 passagers ainsi que le Sun Princess (2 000 passagers) qui remplace le Pacific Princess et offre une capacité d'accueil supérieur. Le développement de la compagnie P&O Australia (propriétaire du Sun Princess) permettrait dès 2008 d'accroître considérablement le nombre de croisiéristes australiens et néo-zélandais.

– *Les plaisanciers*

Selon les chiffres de la Direction de la Police aux Frontières, le nombre de plaisanciers a augmenté de 8,6 % par rapport à 2006 passant de 1 322 à 1 436. Trente bateaux supplémentaires sont entrés dans les eaux néo-calédoniennes (520 en 2006). Les périodes les plus fréquentées par les plaisanciers s'étendent de mai à juin et de septembre à novembre. Ces cinq mois totalisent, à eux seuls, 1 158 effectifs soit 80,6 % de l'ensemble des plaisanciers.

♦ **Trafic aérien**– *Trafic international**Évolution du trafic aérien international de l'aéroport de Tontouta*

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Avions à l'arrivée | 1 576 | 1 615 | 1 552 | - 3,9 % |
| Avions au départ | 1 577 | 1 613 | 1 553 | - 3,7 % |
| Mouvements d'avion | 3 153 | 3 228 | 3 105 | - 3,8 % |
| Passagers débarquant | 192 862 | 203 608 | 208 606 | + 2,5 % |
| Passagers embarquant | 192 380 | 204 138 | 206 384 | + 1,1 % |
| Sous-total | 385 242 | 407 746 | 414 990 | + 1,8 % |
| Transit | 848 | 1 461 | 735 | - 49,7 % |
| TOTAL | 385 327 | 409 207 | 415 725 | + 1,5 % |

Source: Service d'État de l'Aviation Civile

Le trafic international de l'aéroport de Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 1,8 % en 2006 avec un taux d'occupation moyen de remplissage moyen de 68,2 % (sièges disponibles : 608906). Cette évolution positive s'inscrit dans un contexte international en hausse également. De plus, depuis le 1^{er} octobre 2004, une aide a été mise en place suite à la Loi programme de l'outre-mer afin de faciliter les déplacements des résidents calédoniens vers le territoire métropolitain une fois par an.

Les lignes Nouméa-Tokyo (+ 2,9 %) et Nouméa Auckland (+ 6 %) sont les plus dynamiques et affichent des progressions significatives qui résultent des différentes actions de promotion de la destination en direction de ces clientèles.

Air Calédonie International affiche en 2006 une hausse de 4,1 % du nombre de ses passagers. La compagnie représente, à elle seule, 62,3 % du marché avec 258 589 passagers transportés. La mise en ligne sur Internet, en 2005, du service d'achat de billets a eu un impact direct sur l'évolution positive du nombre de passagers. La compagnie dessert les principaux marchés émetteurs, notamment le Japon, à raison de cinq vols hebdomadaires pour Tokyo, trois pour Osaka, et l'Australie. Notons qu'Air Calédonie International (Air Calin) est partenaire du programme de fidélisation Flying Blue, né du rapprochement entre Air France et KLM qui permet aux voyageurs d'accumuler des miles sur chaque vol effectué. Par ailleurs, Air Calin a mis en place un système d'abonnements afin de fidéliser sa clientèle et leur proposer des tarifs toujours plus avantageux.

Air France, représente 17,9 % de l'ensemble du trafic passagers international avec 74 268 effectifs. La diminution globale de la fréquentation de la compagnie depuis 2003 résulte principalement d'un report du trafic vers la compagnie Air Calin. Il n'existe aujourd'hui plus de liaison aérienne Nouméa-Paris. Par ailleurs, Air France ne fait plus le tronçon Nouméa-Tokyo depuis mars 2003. Malgré une légère hausse de 6,9 % entre 2005 et 2006 en partie due à la commercialisation de sièges achetés aux autres compagnies (notamment Air Calin), le nombre de passagers n'a pas recouvré les niveaux de 1997 (118 763), 1998 (115 532) ou encore 2000 (111 105).

D'après le Service d'État de l'Aviation Civile, Air Calédonie International et Air France ont assuré 80,2 % du trafic passagers au départ et à l'arrivée à l'aéroport de Tontouta. Les 15 % restants sont

principalement assurés par les compagnies **Qantas** (57 667 passagers), **Air New Zealand** (18 179 passagers) et **Air Vanuatu** (4 766 passagers).

Divers travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'aérogare devraient amener d'ici 2010 à réaliser un nouvel aéroport flambant neuf afin d'absorber les flux actuels annuels et prévoir les augmentations de fréquentation à venir. Le coût de ces travaux est estimé à 80,4 millions d'euros (9,6 milliard de FCFP). La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouméa a d'ores et déjà lancé un appel d'offres international pour la reconstruction de sa plate-forme aéroportuaire.

D'autres liaisons sont aujourd'hui à l'étude. Elles pourraient voir le jour sur des marchés très porteurs, à fort potentiel (notamment la Corée...). Ainsi, des accords ont dernièrement été signés entre Air Calédonie International et Cathay Pacific, Singapore, Finnair et Korean. Par ailleurs, un autre projet est en cours de négociation : la mise en service de la ligne Paris-Réunion-Sydney-Nouméa prévue pour le deuxième semestre 2008 qui serait assurée par Air Austral (Paris –Sydney) et Air Calédonie International (Sydney-Nouméa).

– Trafic domestique

L'aéroport de Nouméa-Magenta dessert les destinations du trafic domestique de la Nouvelle-Calédonie : Iles Loyauté, l'Ile des Pins ainsi que les îles de la Province Nord (Iles Belep, Koné, Touho, Koumac). Le trafic passagers (arrivées + départ) a augmenté de 4,5 % entre 2005 et 2006 (297 257 passagers).

Air Calédonie réalise la majorité des dessertes intérieures, elle représente 97,8 % des vols. Deux nouveaux appareils lui ont été livrés en juillet et décembre 2006 ; un troisième appareil est attendu d'ici le mois de décembre 2007. Ces avions neufs (ATR 42-500) permettront une réduction importante des coûts de maintenance et du temps d'immobilisation des appareils, ainsi qu'une augmentation des offres de siège afin de répondre à une demande en hausse.

L'activité des entreprises touristiques

D'après l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Statistiques), la valeur ajoutée du secteur tourisme en 2004 a été d'environ **178,52 millions d'euros** (21,3 milliards de F.CFP), soit 3,9 % du PIB (3,5 % en 2003).

♦ Recettes et dépenses touristiques

Les résultats provisoires de 2005 indiquent que les touristes non-résidents ont dépensé **153,9 millions d'euros** auprès des entreprises calédoniennes.

Structure de la dépense touristique (en millions d'€)

| | 2004 (en €) | 2005 (en €) | Part en % (2005) | Variation 2005/2004 |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Transport international | 35,0 | 34,4 | 22,4 % | - 1,7 % |
| Transport local | 12,1 | 12,8 | 8,3 % | + 5,8 % |
| Hébergement | 41,5 | 44,4 | 28,8 % | + 7 % |
| Cafés, restaurants | 21,1 | 21,6 | 14 % | + 2,4 % |
| Loisirs | 3,8 | 4,0 | 2,6 % | + 5,3 % |
| Souvenirs | 18,3 | 19 | 12,3 % | + 3,8 % |
| Autres | 17,5 | 17,7 | 11,6 % | + 1,1 % |
| TOTAL | 149,3 | 153,9 | 100 % | + 3,1 % |

Source: ISEE - DEE

Le transport est le principal poste de dépenses (30,7 %) des touristes non résidents suivi de l'hébergement (28,8 %).

Dépense moyenne par séjour et par jour hors transport international en 2006

| | Durée de séjour | Dépenses moyennes par jour (€) | Dépenses moyennes par séjour (€) |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|
| France métropolitaine | 33,6 | 45,12 | 1 516,37 |
| Japon | 5,7 | 194,24 | 1 107,15 |
| Australie | 11,1 | 103,05 | 1 143,92 |
| Nouvelle-Zélande | 9,5 | 65,53 | 622,64 |
| Autres | 26,3 | 70,07 | 1 842,91 |

Sources: ISEE - DEE

La clientèle de France métropolitaine, qui a la durée de séjour la plus importante (33,6 jours en moyenne), dépense peu quotidiennement sur le territoire (45,12 euros) comparativement aux Japonais qui ne restent en Nouvelle-Calédonie que 5,7 jours et dont la dépense quotidienne s'élève à 194,24 euros.

Bien que la grande majorité des touristes métropolitains et des pays « autres » ne dépensent, avant leur séjour, que le prix de leur billet d'avion pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, la plupart des autres touristes ont recours à des forfaits (90 % des Japonais, 78 % des Néo-Zélandais et 69 % des Australiens).

Les dépenses des croisiéristes auprès des entreprises calédoniennes sont estimées à 3,7 millions d'euros en 2006 soit +1,3 millions par rapport à 2005 (2,4 millions d'euros, + 152 % par rapport à 2000). Les excursions représentent près de 50 % de leurs dépenses, le shopping, 34 %. Le marché

des croisiéristes est en pleine expansion en Nouvelle-Calédonie, d'où l'augmentation constante des dépenses. Les actions de promotion de la destination sont, aujourd'hui, de plus en plus orientées vers cette clientèle, les entreprises touristiques ont conscience de la manne que représente ce marché.

♦ Entreprises touristiques

En 2004, le secteur touristique représente 1 132 entreprises soit 2,9 % du total des entreprises en Nouvelle-Calédonie (39 453). La branche « Hôtels, Cafés, Restaurants » est la plus représentée avec 653 entreprises soit 57,7 % du secteur touristique, suivi des transports touristiques (16,6 %). Le chiffre d'affaires global des entreprises touristiques est estimée à 401 millions d'euros (47,9 milliards de F.CFP).

Évolution du nombre d'entreprises dans le secteur du tourisme (hors commerce) de 2004 à 2006*

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variations 2006 / 2005 |
|----------------------|-------|-------|-------|------------------------|
| Nombre d'entreprises | 1 095 | 1 121 | 1 132 | + 1,0 % |

* Hébergement, restaurants, cafés, transport touristique, agences de voyages, autres activités touristiques.

Source : ISEE – Comptes Satellites du Tourisme

♦ Emplois touristiques

En 2006, le secteur touristique a employé 4 232 personnes, soit 5,7% de la population salariée de la Nouvelle-Calédonie puisque la population active du territoire est composée de 73 566 salariés.

Évolution de l'emploi salarié total lié au tourisme entre 2004 et 2006*

| | 2004 | 2005 (p) | 2006 (p) | Variation 2005/2006 |
|---------------------------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|
| Hébergement | 1267 | 1366 | 1401 | + 2,6 % |
| Restauration | 976 | 1074 | 1166 | + 8,5 % |
| Bars | 26 | 33 | 50 | + 51,5 % |
| Transport touristique maritime | 48 | 32 | 64 | + 100 % |
| Transport touristique aérien | 650 | 658 | 674 | + 2,4 % |
| Transport touristique terrestre | 80 | 80 | 83 | + 3,7 % |
| Location de véhicules | 53 | 60 | 62 | + 3,3 % |
| Agences de voyages | 251 | 251 | 256 | + 2,0 % |
| Autres activités | 389 | 450 | 477 | + 6 % |
| TOTAL | 3742 | 4 004 | 4 232 | + 5,7 % |

Sphère marchande et non-marchande

Sources: ISEE- comptes satellitise du tourisme

(p) : Chiffres provisoires

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme est en augmentation de 5,7 % par rapport à 2005. L'hôtellerie est le premier employeur du secteur (1 401 salariés), suivi de la restauration (1 166) et des transports (821). Les principales activités créatrices d'emploi ont été, en 2006, la restauration (+ 92 emplois), les transports (+ 51 emplois), et l'hébergement (+ 35 emplois).

La promotion de la Nouvelle-Calédonie est assurée par trois organismes : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Îles de la Loyauté ». Depuis mars 2007, une agence inter-provinciale a été créée afin de mener des actions de promotion plus offensives, ciblées et cohérentes en direction des principaux marchés

émetteurs que sont le Japon, la métropole, l'Australie, la Nouvelle-Zélande mais également en direction des professionnels du Tourisme. Le budget de l'investissement promotionnel s'élève à 7,5 millions d'euros en 2006 (soit + 113,2 % par rapport à 2005).

Par ailleurs, un plan de développement touristique concerté, présenté fin 2005, vient d'être lancé, en 2006, dans le cadre des Assises du Tourisme en Nouvelle Calédonie. Il s'étendra jusqu'en 2016 avec notamment comme objectifs : l'amélioration de l'offre locale, la formation professionnelle, la consolidation de l'image de la destination. La priorité étant dans un premier temps le plan de rénovation et de remise à niveau de l'hôtellerie à Nouméa et sur l'île des Pins dans le respect de l'environnement local.



©Maison de la France

LA POLYNESIE FRANÇAISE

Située dans le Pacifique Sud, la Polynésie française s'étend sur une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels : l'archipel de la Société, qui est composé des Iles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia) et des Iles Sous-le-Vent (Rauatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti), l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Marquises, l'archipel des Gambier, l'archipel des Australes.

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'union française en 1946, il prend le nom de Polynésie française en 1957. L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal Officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004, qui approfondit son autonomie. La Polynésie est donc désormais un Pays d'outre-mer au sein de la République.

Les touristes ont rapporté environ 352 millions d'euros à la Polynésie. Après une légère baisse en 2005, la fréquentation touristique a augmenté de 6,5 % en 2006, soit 13 482 touristes en plus. Les croisiéristes, qui étaient le moteur de la croissance de ce secteur les années précédentes, ont reculé de 2,2 % (- 18,8 % depuis 2003).

Indicateurs économiques

| | |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Pays d'outre-mer au sein de la République (loi organique n°2004-192 complétée par la loi ordinaire n°2004-193) appartenant à la catégorie constitutionnelle des Collectivités d'Outre Mer |
| Localisation géographique | Pacifique Sud |
| Préfecture | Papeete |
| Superficie | 3 600 km ² |
| Population | Estimation : 256 200 habitants en 2006 |
| PIB | 499,90 milliards de francs CFP en 2005 (soit 4,10 milliards d'€) 1 000 F.CFP = 8,38 euros (parité fixe depuis le 01/01/1999) |
| Taux de chômage | 11,7 % en 2005 |
| Taux d'inflation | + 2,3 % |

Source : IEOM

Données climatologiques

Station de Faaa (Polynésie française)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|--------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 254,3 | 27,2 | 221 |
| Février | 216,1 | 27,4 | 212 |
| Mars | 152,4 | 27,6 | 233 |
| Avril | 117,0 | 27,3 | 228 |
| Mai | 101,5 | 26,6 | 220 |
| Juin | 65,3 | 25,4 | 221 |
| Juillet | 52,0 | 25,0 | 241 |
| Août | 49,4 | 24,8 | 240 |
| Septembre | 42,1 | 25,2 | 230 |
| Octobre | 104,1 | 25,8 | 237 |
| Novembre | 129,1 | 26,4 | 232 |
| Décembre | 342,7 | 26,7 | 192 |
| TOTAL | 1626 | Moyenne : 26,3 | 2707 |

Source : Météo France

Placée en bordure Nord de la ceinture des hautes pressions subtropicales de l'hémisphère Sud, la Polynésie française est pratiquement toute l'année sous l'influence des alizés de secteur Est. La convergence des alizés de nord-est et de sud-est crée une zone perturbée appelée Zone de convergence du Pacifique Sud (ZCPS). C'est sur cette discontinuité que se développent les perturbations cycloniques qui affectent la Polynésie française, en général de janvier à mars.

Son climat est de type tropical maritime. On distingue deux saisons: **la saison chaude** de novembre à avril, **la saison fraîche** de mai à octobre.

On peut diviser la Polynésie française en trois zones climatiques : la première englobe les îles Marquises : les deux saisons y sont peu différenciées, aussi bien en température et humidité qu'en pluviométrie plutôt faible et également réparties sur toute l'année. La seconde comprend les archipels de la Société et des Tuamotu : les deux saisons sont bien différenciées quant au régime pluviométrique avec un maximum très net en saison chaude. La troisième intéresse les archipels des Australes et des Gambier, et le Sud-Est des Tuamotu : les deux saisons sont bien distinctes quant aux températures. La pluviométrie est forte mais le maximum en saison chaude est moins accentué.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

♦ **La fréquentation touristique en Polynésie française**

La fréquentation touristique en 2006 affiche une légère hausse par rapport à 2005 passant de 208067 à 221 549 touristes (soit + 6,5%) parmi lesquels 39 601 croisiéristes. C'est un bilan satisfaisant pour le tourisme local qui avait subi une très forte baisse en 2002 (- 17 %) en partie due aux attentats du 11 septembre ; le chiffre de 2001 (227 658 touristes) n'a d'ailleurs jamais été rattrapé depuis, bien qu'il ait été approché.

Fréquentation touristique depuis 2002

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|
| Nombre de touristes | 189 030 | 212 767 | 211 893 | 208 067 | 221 549 | + 6,5 % |

Source : Service du Tourisme et ISPF

Le mois de juillet enregistre la meilleure performance avec 22 917 touristes, suivi du mois de septembre (21 144).

Les îles les plus visitées par les touristes en 2006

| | |
|--------------------|---------|
| Tahiti | 161 407 |
| Bora Bora | 117 795 |
| Moorea | 102 897 |
| Rangiroa | 22 846 |
| Autres îles | 59 642 |

Source : Service du Tourisme

Tahiti est l'île la plus visitée en 2006 avec 161 407 touristes, Bora Bora arrive en deuxième position (117 795).

♦ **Durée moyenne de séjour**

On assiste à un tassement de la durée moyenne du séjour, elle s'établit, en 2006, autour de 13,20 jours en Polynésie française (contre 13,49 en 2005) ; celle des Français est, en revanche, estimée à 25,47 jours (contre 24,13 en 2005). Les séjours à l'hôtel (11,11 jours) sont nettement plus courts que ceux passés chez des particuliers (27,44 jours).

♦ **Motif du séjour**

En 2006, pour 66,4 % des touristes, les motifs invoqués sont les vacances ; pour 24,43 %, les lunes de miel et pour 5,47 %, des raisons professionnelles.

♦ **Pays de résidence des touristes de séjour**

L'Amérique du Nord affiche, en 2006, une progression de 9,8 % de ses touristes en Polynésie passant de 71 327 à 71 447 dans un contexte de faiblesse du dollar face au franc CFP. Le marché américain est en progression de 9 % et le marché canadien de 21,2 %. Cette progression est due, en grande partie, à l'ouverture, par Air Tahiti Nui, d'une desserte sur New York. Ainsi le nombre de Canadiens qui ont embarqué de NY a progressé de 8 %.

Quant aux Français métropolitains, ils sont passés de 45 264 à 42 397, soit - 6,3 %. Cette baisse amorcée depuis 2001 est concomitante au coût important des billets, à la restriction de l'offre de transport, aux procédures de sécurité contraignantes à l'escale aux États-Unis et à la concurrence de destinations plus compétitives. Les métropolitains viennent à 30,2 % d'Île-de-France, à 13,2 % de la région Provence Alpes Côte d'Azur, et à 8,4 % de la région Rhône-Alpes.

La fréquentation des autres européens a augmenté de 11 % en 2006 (39 676 contre 35 741 en 2005). Les Italiens arrivent en tête avec 13 697 visiteurs en 2006 (soit 34,5 % et une progression de 24,9 % par rapport à 2005). Ils deviennent le premier marché émetteur européen. Ces bons résultats sont à imputer aux actions promotionnelles ciblées actives du GIE Tahiti Tourisme à l'égard de cette clientèle. Les Britanniques figurent en 2^{ème} position avec 7 090 touristes (soit 17,9 % de l'ensemble des touristes européens) malgré une baisse significative de 10,6 % par rapport à 2005. Les Espagnols, en 3^{ème} position (5 202 soit 13,11 %), affichent la plus grande progression entre 2005 et 2006 (+ 30,8 %).

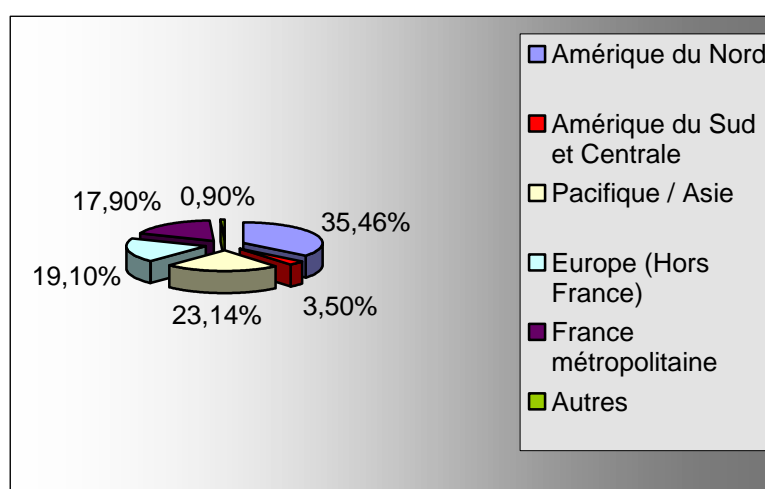
En ce qui concerne la fréquentation des Australiens, elle ne cesse de s'accroître depuis 2002 et conforte sa place de marché émetteur leader. En 5 ans, elle a progressé de 78 % pour s'établir, en 2006, à 11 426 touristes. Les Japonais sont venus légèrement moins nombreux en 2006 (21 739 contre 21 986 en 2005 soit -1,1 %) mais conservent leur 1^{ère} place sur le marché du tourisme polynésien par rapport aux autres pays de la zone Pacifique / Asie.

Le nombre de touristes venant de la zone « Amérique du Sud et Centrale » ne cesse de s'accroître depuis 2002 (+ 42,5 %). Une conjoncture économique favorable pour certains pays (Brésil, Argentine...), des efforts promotionnels sont notamment à l'origine de ces bons résultats. Les Brésiliens représentent, en 2006, 2 298 touristes ; les Chiliens, 1 819 touristes ; et les Argentins, 1569 (+ 25,1% par rapport à 2005).

Répartition des touristes par domicile permanent de 2002 à 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Amérique du Nord | 64 681 | 81 131 | 77 126 | 71 327 | 78 352 | 9,8 % |
| Etats-Unis | 61 888 | 75 608 | 71 447 | 65 773 | 71 621 | 8,9 % |
| Canada | 2 793 | 5 523 | 5 679 | 5 554 | 6 731 | 21,2 % |
| Amérique du Sud et centrale | 5 473 | 6 163 | 6 768 | 6 187 | 7 800 | 26,1 % |
| Europe | 75 865 | 79 864 | 79 504 | 81 005 | 82 073 | 1,3 % |
| France métropolitaine | 46 602 | 48 177 | 45 069 | 45 264 | 42 397 | - 6,3% |
| Italie | 8 853 | 9 213 | 10 278 | 10 970 | 13 697 | 24,9 % |
| Allemagne | 4 190 | 4 165 | 4 412 | 3 952 | 4 440 | 12,3 % |
| Espagne | 2 323 | 2 739 | 3 268 | 3 976 | 5 202 | 30,8 % |
| Royaume-Uni | 5 399 | 7 204 | 8 050 | 7 932 | 7 090 | - 10,6 % |
| Suisse | 2 476 | 2 455 | 2 451 | 2 392 | 2 649 | 10,7 % |
| Autres | 8 345 | 8 650 | 9 244 | 6 519 | 6 519 | 0,0 % |
| Pacifique - Asie | 42 057 | 44 457 | 47 296 | 48 277 | 51 297 | 6,3 % |
| Japon | 23632 | 22 882 | 23 630 | 21 986 | 21 739 | -1,1 % |
| Nouvelle-Zélande | 5 282 | 6 106 | 7 721 | 7 587 | 8 537 | 12,5 % |
| Australie | 5 346 | 7 506 | 7 687 | 9 609 | 11 426 | 18,9 % |
| Nouvelle-Calédonie | 3 225 | 3 640 | 3 474 | 3 607 | 3 717 | 3,0 % |
| Hawaï | 2 314 | 2 160 | 2 138 | 2 553 | 2 837 | 11,1 % |
| Autres | 2 258 | 2 163 | 2 646 | 2 935 | 3 041 | 3,6 % |
| Autres zones | 954 | 1 152 | 1 199 | 1 271 | 2 027 | 59,5 % |
| TOTAL | 189 030 | 212 767 | 211 893 | 208 067 | 221 549 | 6,5 % |

Source : Service du Tourisme de Polynésie française

Répartition des touristes par grandes zones géographiques (%)

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

Deux types d'hôtellerie coexistent en Polynésie française ; d'une part, la **petite hôtellerie**¹⁴ qui séduit nombre de résidents (40 %), et l'**hôtellerie classée** d'autre part, orientée vers les marchés extérieurs et le plus souvent intégrée à de puissants groupes internationaux.

En 2006, le Service du Tourisme a répertorié 4 737 chambres contre 4 286 l'année précédente, soit une augmentation de 10,5 %. Le renforcement de la capacité d'hébergement a été constaté pour l'hôtellerie classée au détriment de la petite hôtellerie. Son activité est difficilement quantifiable puisque, non soumise à la **Redevance de Promotion Touristique**, elle ne déclare pas le nombre de nuitées.

♦ **La petite hôtellerie**

La petite hôtellerie non classée, présente sur 34 îles, comptait en 2006, 259 établissements pour un total de 1 301 chambres (soit 3 696 lits).

Répartition de la capacité d'hébergement de la petite hôtellerie non classée

| | Nombre d'établissements | | | Nombre de chambres | | |
|--------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|--------------------|--------------|-------------------------|
| | 2005 | 2006 | Variations 2006/2005 | 2005 | 2006 | Variations 2006/2005 |
| Iles du Vent | 72 | 71 | - 1,4 % | 382 | 387 | 1,3 % |
| Tahiti | 36 | 35 | - 2,8 % | 202 | 202 | - |
| Moorea | 36 | 36 | - | 180 | 185 | 2,8 % |
| Iles sous le Vent | 74 | 76 | +2,7 % | 399 | 383 | - 4,0 % |
| dont : | | | | | | |
| Bora Bora | 12 | 11 | -8,3 % | 72 | 72 | - |
| Huahine | 22 | 25 | 13,6 % | 108 | 122 | 13 % |
| Australes | 15 | 15 | - | 64 | 68 | 6,2 % |
| Marquises | 31 | 30 | - 3,2 % | 142 | 137 | - 3,5 % |
| Tuamotu-Gambier | 69 | 67 | - 2,9 % | 336 | 326 | - 3 % |
| TOTAL | 261 | 259 | - 0,8 % | 1 323 | 1 301 | - 1,7 % |

Source : Service du Tourisme

Globalement, l'offre d'hébergement de la petite hôtellerie est en légère baisse, par rapport à 2005 (- 1,7%), tant en nombre d'établissements (- 0,8 %), qu'en nombre de chambres (- 1,7%).

Le regroupement d'une grande partie des exploitants de la Fédération Haere Mai ainsi que la mise en place de sites web d'information et de réservation ont permis une plus grande lisibilité commerciale et une meilleure commercialisation des nuitées.

En 1997, une charte a été élaborée pour l'amélioration de la qualité des prestations de la petite hôtellerie et pour inciter le gouvernement à mettre en place un classement des établissements hôteliers. En 2004, on dénombrait seulement 50 établissements homologués. Cette même année, afin de poursuivre la structuration de l'hôtellerie non classée et de pérenniser son développement, un GIE unique (le GIE Haere Mai) a été créé. Il supervise les actions de la profession et met en place, depuis 2003, des campagnes de promotion orientées vers les résidents qui représentent les deux tiers de la clientèle du secteur et les touristes étrangers. Pour les premiers, il organise tous les

¹⁴ Fare d'hôte, petits hôtels familiaux, pensions de famille, chambres d'hôte, camping, dortoirs.

deux ans un salon des pensions de famille et pour les seconds, il existe un pass Air Tahiti Nui-Haere Mai proposé aux Européens (pour 5 nuits achetées dans 50 pensions de famille participantes, Air Tahiti Nui en offre 5 supplémentaires).

♦ L'hôtellerie classée

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie classée en 2005 et 2006

| | Nombre d'établissements | | | Nombre de chambres | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------|-------------------------|--------------------|--------------|-------------------------|
| | 2005 | 2006 | Variations 2006/2005 | 2005 | 2006 | Variations 2006/2005 |
| Iles du Vent | 19 | 20 | 5,3 % | 1 724 | 1 867 | 8,3 % |
| Tahiti | 11 | 11 | - | 1 251 | 1 248 | - 0,2 % |
| Moorea | 8 | 9 | 12,5 % | 473 | 619 | 30,9 % |
| Iles sous le Vent | 18 | 23 | 27,7 % | 990 | 1 311 | 32,4 % |
| Bora Bora | 12 | 16 | 33,3 % | 814 | 1 127 | 38,4 % |
| Huahine | 2 | 2 | - | 63 | 63 | - |
| Raiatea | 2 | 2 | - | 44 | 44 | - |
| Tahaa | 2 | 3 | 50 % | 69 | 77 | 11,6 % |
| Tuamotu-Gambier | 6 | 6 | - | 215 | 215 | - |
| Marquises | 2 | 2 | - | 34 | 34 | - |
| Australes | - | 1 | - | - | 9 | - |
| TOTAL | 45 | 52 | 15,5 % | 2 963 | 3 436 | 16 % |

Source : Service du Tourisme

L'hôtellerie classée, constituée de 52 établissements répartis sur 12 îles en 2006, est passée de 2963 chambres en 2005 à 3 436 (+ 16 %) grâce à l'essor de la capacité réceptive de Moorea (+ 30,9 %) et surtout de Bora Bora (+ 38,4 %) qui accueille depuis quelques mois de nouveaux établissements : l'Intercontinental Resort and Thalasso Spa (83 bungalows sur l'eau), Saint Regis Resort (100 villas), La Pirogue (8 unités), et l'Airport Motel (42 unités). Par ailleurs, l'année 2006 a bénéficié de la réouverture après rénovation du Raiatea Lodge Hotel, du Sofitel la Ora et du Rurutu Lodges ce qui a permis de retrouver le niveau de l'année 2004, après la sévère baisse du nombre de chambres en 2005.

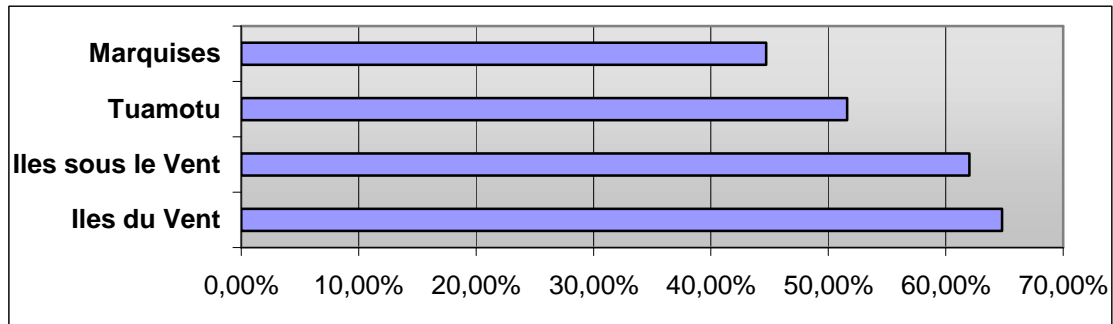
L'implantation de l'hôtellerie classée reste concentrée à 85 % sur trois îles : Tahiti (36,3 % du territoire), Bora Bora (32,8 %) et Moorea (18 %).

De nouveaux établissements devraient prochainement ouvrir leurs portes et notamment un hôtel de luxe fin 2007, à Bora Bora, le Four Seasons (100 bungalows sur l'eau et 7 villas sur la plage) et le Tahiti Nui à Papeete (90 chambres), début 2008. Des complexes golfs sont également à l'étude.

♦ La fréquentation hôtelière

Le coefficient moyen de remplissage de l'hôtellerie internationale polynésienne a atteint 62,7 % en 2006, contre 57,9 % en 2004 soit une augmentation de 4,8 points en deux ans. Les Iles du Vent affiche le taux le plus élevé (64,8 %), phénomène dû à la notoriété de Tahiti, suivi des Iles sous le Vent (62 %), des Iles Tuamotu (51,6%) et des Marquises (44,7 %).

Coefficient de remplissage de l'hôtellerie internationale polynésienne en 2006



Source : Service du Tourisme - ISPF

Taux d'occupation de l'hôtellerie classée*

| | 2003 | 2004 (1) | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Bora Bora | 60,8 % | 54,1 % | 59,3 % | 66,00 % | 6,7 points |
| Tahiti | 64,4 % | 67,9 % | 64,7 % | 63,1 % | - 1,6 points |
| Moorea | 55,2 % | 64,7 % | 66,7 % | 79,5 % | 12,8 points |
| Taux d'occupation global des hôtels de Polynésie | 58,5 % | 59,8 % | 62,5 % | 66,4 % | + 4 points |

* Hôtels affiliés au Conseil des professionnels de l'hôtellerie soit 22 hôtels en 2006.

(1) Coefficient moyen de remplissage de janvier à novembre

Sources : Service territorial du tourisme - ISPF- CPH

Les résultats communiqués par le Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie, relatifs au taux de remplissage de l'hôtellerie classée dans les principales îles, font état d'une légère baisse pour Tahiti (-1,6 points) mais d'une augmentation significative pour Bora Bora (+6,7 points) et Moorea (+12,8 points). Les taux de Bora Bora et Moorea sont désormais supérieurs à ceux de 2003, qui était jusqu'à présent l'année de référence. L'extension des liaisons aériennes, la multiplication d'offres promotionnelles (forfaits « séjours dans les îles », pass...) ainsi que le développement des dessertes et des flux du trafic interinsulaire ont favorisé ces résultats.

| |
|---------------------------------------------------|
| Les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

La ligne Tahiti-Moorea concentre 98 % du trafic passagers. En 2006, la desserte de Moorea poursuit sa progression (+ 3,9 %), tandis qu'un repli de 50 % est constaté aux Iles Sous Le Vent, causé par l'insuffisance de navires à passagers affrétés et l'arrêt d'exploitation du catamaran à passagers **Aremiti IV**. En revanche, dans le reste de la Polynésie, le trafic est en hausse de 6,8 % grâce à la desserte du navire **Aranui 3** aux îles Marquises qui affiche un gain de 16 % de son trafic passagers-croisières.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|
| Moorea | 1 334 729 | 1 409 004 | 1 500 799 | 1 578 469 | 1 640 776 | 3,9 % |
| Iles Sous-le-Vent | 37 313 | 22 395 | 18 896 | 25 799 | 12 899 | - 50,0 % |
| Autres archipels | 9 333 | 6 889 | 6 617 | 6 785 | 7 248 | 6,8 % |
| TOTAL | 1 381 375 | 1 438 288 | 1 526 312 | 1 634 697 | 1 660 923 | 3,1 % |

Sources : Port autonome de Papeete - Service territorial des transports interinsulaires

– *Le tourisme de croisière*

Le tourisme de croisière dispose d'un potentiel particulièrement important en Polynésie et répond à une demande forte des Nord-Américains (85 %), principal marché émetteur de la destination. Cependant, l'année 2006 est caractérisée par une baisse de 2,2 % du nombre de passagers à Papeete. Répartis sur 12 navires¹⁵, les croisiéristes sont passés de 40 504 en 2005 à 39 601 en 2006 et représentent environ 19 % du nombre de touristes en Polynésie.

Évolution du nombre de croisiéristes par navire entre 2005 et 2006

| Navires | Total 2005 | Total 2006 | Variation 2006 /2006 |
|----------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| Aranui | 2 002 | 2 241 | 11,9 % |
| Pacific Princess | 640 | 0 | - 100,0 % |
| Tahitian Princess | 22 986 | 21 115 | - 8,1 % |
| Paul Gauguin | 13 479 | 12 256 | - 9,1 % |
| Tia Moana | 926 | 692 | - 25,3 % |
| Tu Moana | 0 | 0 | - |
| Haumana | 52 | 732 | 1 307 % |
| Wind Star (défection en 2005) | 0 | 0 | - |
| Tahiti Agressor | 419 | 377 | - 10 % |
| Archipels Croisières | 0 | 1 139 | - |
| Spirit of Oceanus | 0 | 368 | - |
| National Geographic Endeavour | 0 | 681 | - |
| Total | 40 504 | 39 601 | - 2,2 % |

Source : Service du Tourisme

Le **Tahitian Princess** (capacité de 670 passagers), est le navire qui transporte le plus de croisiéristes, en 2006, avec un total de 21 115. Ce paquebot (ex Renaissance Cruises) propose des

¹⁵ Dix navires basés à l'année en Polynésie française (dont six paquebots et quatre voiliers de croisière) et deux paquebots de passage.

croisières exclusivement dans les eaux polynésiennes depuis 2002 et affirme avoir acheminé en cinq ans 135 000 passagers. Mais la société Princess Cruise souhaite élargir son offre et enverra, à partir de 2008, le Tahitian Princess en Alaska, quatre mois sur douze (de juin à septembre). La perte est estimée à 7 000 croisiéristes.

Le paquebot **Paul Gauguin** est demeuré, quant à lui, le fer de lance de la croisière de luxe dans les archipels polynésiens. Il se situe en deuxième position, malgré une baisse assez significative en 2006 (-9,1%). Une nouvelle convention de maintien du navire dans les eaux polynésiennes a été signée avec la Collectivité depuis que la « Paul Gauguin Shipping Limited » (PGSL) est devenue le nouveau propriétaire. Depuis qu'il a bénéficié de ses récents réaménagements, le paquebot de la compagnie Radisson Seven Seas Cruises propose à sa clientèle une palette de croisières plus large et de conditions améliorées. Toutes les cabines ont été totalement réaménagées pour offrir toujours plus de luxe aux passagers.

L'**Aranui 2** a été remplacé par l'**Aranui 3**. Ce cargo mixte de 117 mètres offre des conditions de confort améliorées et une capacité d'accueil supérieure (200 passagers contre 105 pour l'Aranui 2). Il opère entre Tahiti et les Marquises (16 croisières) et a accueilli, en 2006, 2 241 passagers (+11,9%).

Par ailleurs, une nouvelle compagnie, **Star Flyer**, se lancera en décembre 2007 dans le marché des croisières, suite à un accord signé avec le gouvernement local en avril 2006.

Deux nouveaux navires ont enrichi l'offre en 2006 : le **National Geographic Endeavour** et le **Spirit of Oceanus**. Ce dernier a pu bénéficier de la refonte de la réglementation relative aux paquebots de croisières (exonérations fiscales et douanières, aides à la formation professionnelle...), décidée par le Gouvernement polynésien, en 2005, pour relancer l'offre.

– Le tourisme de plaisance

Avec ses lagons aux conditions de navigation exceptionnelles, la Polynésie française est une destination par excellence pour le tourisme de plaisance. En 2006, le nombre d'escales des bateaux de plaisance a augmenté de 8,9 % au port de Papeete (768 contre 705 en 2005). Quant au nombre de passagers, il a augmenté de 14 % en 2006.

On distingue deux formes de tourisme de plaisance : **les charters nautiques et la grande plaisance**. Les premiers sont principalement représentés par trois grandes compagnies locales qui comprenaient 52 embarcations en 2003 : **Tahiti Yatch Charter, Moorings et Sunsail**. Ils proposent à la location des bateaux pour des durées de un à plusieurs jours. Concernant la grande plaisance, l'Assemblée de la Polynésie française a voté, en février 2004, un abaissement de la fiscalité touchant ces embarcations et récemment, un raccourcissement du délai d'obtention d'une licence. Elle cible un tourisme de très grand luxe, n'entre pas en concurrence avec les charters locaux dont les navires sont de taille plus modeste. Marqué par une croissance mondiale fulgurante, la grande plaisance, le « yatching » de luxe intéresse de plus en plus la Polynésie française qui souhaiterait, elle aussi, bénéficier de cette manne. En 2006, le nombre de navires de luxe a augmenté de 7,9 %.

Pour attirer les plaisanciers, le Yacht Club de Raiatea organise aux îles Sous-le-Vent, depuis 2004, une course de voiliers, régates, pirogues : **Tahiti Pearl Regatta** qui a accueilli en 2006 29 équipages et une trentaine en 2007 (contre 10 en 2004).

• Trafic aérien

– *Les liaisons internationales*

En 2006, 680 275 passagers (vols réguliers et irréguliers) ont emprunté les lignes internationales à destination ou au départ de la Polynésie française soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2005.

Le nombre de vols opéré est passé de 3 673 en 2005 à 3 912 en 2006, soit + 6,5 %, principalement grâce à **Air Tahiti Nui**, qui confirme sa place de première compagnie à desservir la destination. Son offre de transport s'est inscrite en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente (702 414 sièges en 2006 contre 610 932 en 2005). Air Tahiti Nui (ATN) a poursuivi son expansion en 2006 et conserve sa place de leader sur le marché du tourisme polynésien. Elle a accueilli 11,7 % de passagers supplémentaires (430 556 en 2006 contre 385 505 en 2005). Son coefficient de remplissage est en léger recul par rapport à l'année précédente s'établissant à 65 % en 2006 (passagers + transits).

Malgré une baisse de son nombre de sièges disponibles, **Air New Zealand** reste la deuxième compagnie de Polynésie française, mais elle accuse un recul de son nombre de passagers qui est passé de 160 034 en 2003 à 74 171 en 2006. Notons également que la compagnie affiche le plus fort taux de passagers en transit direct depuis 2003 : près de 25 % sur une moyenne de 68,3 % (dont 43,3 % de touristes). Les coefficients de remplissage de touristes sont donc à relativiser. **Air France**, dont l'offre de sièges est moins importante (130 000), transporte plus de passagers que la précédente et conserve ainsi sa troisième place dans le marché aérien du tourisme polynésien. Courant 2006, le projet « Atoll » a été initié avec comme objectif de tout mettre en oeuvre pour optimiser la rentabilité de la ligne Papeete-Paris via Los Angeles qui, après les événements de septembre 2001, avait viré au rouge. Des mesures ont été prises quelques mois après la mise en place du projet : notamment l'utilisation d'un nouvel appareil (un A 340-300 au lieu d'un Boeing 747) au départ de Tahiti-Faa'a et le passage de trois à quatre fréquences hebdomadaires, ce qui a permis à la compagnie de conserver un taux de remplissage relativement élevé (76,5 %) par rapport aux autres. Pour la saison été 2007, les dirigeants tablent sur un taux de 85 %.

Lan Airlines, qui dessert la ligne Papeete-Santiago via l'île de Pâques 2 fois par semaine, a vu son coefficient moyen de remplissage (CMR) remonter de 9,9 points (71,7 % contre 61,8 %) grâce à la hausse de 15,1 % de son trafic passagers en 2006 (33 126 contre 28 771 en 2005). Après avoir souffert pendant quelques années de la crise économique qui sévit en Amérique latine et plus particulièrement en Argentine, Lan Airlines bénéficie actuellement du regain de l'économie argentine et retrouve peu à peu une partie de sa clientèle traditionnelle.

Sur sa ligne régulière hebdomadaire Nouméa-Papeete via Wallis, **Air Calédonie International** a transporté 18 728 personnes contre 18 165 en 2005, soit + 3,1 %. Son coefficient moyen de remplissage est passé de 63,5 % en 2005 à 65,2 % en 2006, soit + 1,7 point.

Depuis quelques années, le nombre de compagnies aériennes transitant par la Polynésie française a diminué : **Qantas** s'est retiré en 2000, **Air Lib** en 2002, **Corsair** et **Polynesian Airlines** en 2003, en raison d'importants problèmes financiers et en dépit de plusieurs plans de restructuration réussis.

Résultats de la desserte aérienne par compagnie

| COMPAGNIES REGULIERES | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | VARIATION 2006/2005 |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Air France | Nombre de sièges offerts | 121 818 | 123 646 | 123 206 | 130 675 | 6,1 % |
| | Nombre de passagers* | 95 882 | 98 659 | 98 380 | 99 923 | 1,6 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 78,7 % | 79,8 % | 79,9% | 76,5 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transit directs | 78,7 % | 79,8 % | 79,9 % | 76,5 % | |
| Corsair | Nombre de sièges offerts | 15 080 | | | | |
| | Nombre de passagers | 11 819 | | | | |
| | Coefficient de remplissage passagers | 78,4 % | | | | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 78,4 % | | | | |
| Air Calédonie International | Nombre de sièges offerts | 27 831 | 28 226 | 28 614 | 28 728 | 0,4 % |
| | Nombre de passagers | 17 536 | 17 375 | 18 165 | 18 728 | 3,1 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 63 % | 61,6 % | 63,5 % | 65,2 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 63 % | 61,6 % | 63,5 % | 65,2 % | |
| Air New Zealand | Nombre de sièges offerts | 224 868 | 225 596 | 196 954 | 174 566 | - 11,4 % |
| | Nombre de passagers | 97 891 | 96 432 | 87 739 | 74 171 | - 15,5 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 43,5 % | 42,7 % | 44,5 % | 42,5 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 71,2 % | 66,9 % | 64,9 % | 70,2 % | |
| Hawaiian Airlines | Nombre de sièges offerts | 30 697 | 27 650 | 27 152 | 27 506 | 1,3 % |
| | Nombre de passagers | 21 470 | 20 448 | 20 922 | 21 313 | 1,9 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 69,9 % | 61,5 % | 77,1 % | 77,5 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 69,9 % | 61,5 % | 77,1 % | 77,5 % | |
| Lan Airlines | Nombre de sièges offerts | 44 096 | 45 420 | 46 536 | 46 196 | - 0,7 % |
| | Nombre de passagers | 23 674 | 27 915 | 28 771 | 33 126 | 15,1 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 53,7 % | 61,5 % | 61,8 % | 71,7 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 53,7 % | 61,5 % | 61,8 % | 71,7 % | |

| | | | | | | |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|-----------------|
| Air Tahiti Nui | Nombre de sièges offerts | 462 008 | 526 848 | 610 932 | 702 414 | 15,0 % |
| | Nombre de passagers | 314 567 | 353 691 | 385 505 | 430 556 | 11,7 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 68,1 % | 67,1 % | 63,1 % | 61,3 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 70,5 % | 72,1 % | 68,2 % | 65,7 % | |
| Polynesian Airlines | Nombre de sièges offerts | 3 696 | | | | |
| | Nombre de passagers | 2 302 | | | | |
| | Coefficient de remplissage passagers | 62,3 % | | | | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 62,3 % | | | | |
| Total compagnies régulières | Nombre de sièges offerts | 930 094 | 977 386 | 1 033 394 | 1 110 085 | 7,4 % |
| | Nombre de passagers | 585 141 | 614 220 | 639 482 | 677 817 | 6,0 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 62,9 % | 62,9 % | 31,9 % | 61,0 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 70,8 % | 71,2 % | 68,8 % | 68,2 % | |
| Total compagnies non régulières | Nombre de sièges offerts | 47 077 | 16 300 | 4 843 | 5 320 | 9,8 % |
| | Nombre de passagers | 35 382 | 12 637 | 3 730 | 2 458 | - 34,1 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 75,1 % | 77,5 % | 77,0 % | 46,2 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 78,8 % | 77,5 % | 77,0 % | 77,9 % | |
| TOTAL | Nombre de sièges offerts | 977 171 | 993 686 | 1 038 237 | 1 115 405 | 7,4 % |
| | Nombre de passagers | 620 523 | 626 857 | 643 212 | 680 275 | 5,7 % |
| | Coefficient de remplissage passagers | 63,5 % | 63,1 % | 62,3 % | 61,0 % | |
| | Coefficient de remplissage passagers + transits directs | 71,2 % | 71,3 % | 68,8 % | 68,3 | |

Source : Service de l'Aviation Civile

* Arrivées + départs

– *Le trafic intérieur*

Le trafic aérien intérieur dépend du **groupe Air Tahiti** qui contrôle Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels. Depuis mars 2005, il est revenu en situation de monopole car Wan Air s'est vu retirer sa licence de transporteur aérien à la suite de la suspension de son activité constatée depuis novembre 2004 par le Service de l'Aviation Civile. Son programme de vols réguliers pour l'été 2005 a pris en compte les nouvelles lignes d'Air Tahiti Nui en mettant l'accent sur Bora Bora, qui accueille désormais cinq vols supplémentaires par semaine.

Le groupe Air Tahiti a fait voyager 5,7 % de passagers de plus en 2006 soit 855 550 contre 809 048 l'année précédente.

Air Tahiti couvre un réseau de près de 50 îles dans un rayon de 15 km à 1 600 km. La compagnie effectue ses transports inter-îles dans le cadre de « *la convention pour le développement harmonieux des relations inter-îles* », signée avec le gouvernement polynésien en 1986 et valide jusqu'en 2010. Cette convention définit les conditions minimales de desserte des îles, et plus particulièrement des plus éloignées. Pour pallier la hausse du carburant, elle a augmenté, depuis août 2005, ses tarifs locaux et touristiques.

En 2006, l'activité d'Air Moorea entre Tahiti et l'île soeur s'est inscrite en légère hausse : +1,6 % (181 953 passagers contre 179 079 en 2005) et + 2,2 points pour son coefficient de remplissage.

Résultats de la desserte aérienne locale en 2006 (1)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|----------------------------|---------------|-------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|
| Nombre de sièges offerts | 1 171 409 | 1 217 142 | 1 195 771 | 1 249 294 | 1 290 803 | 3,3 % |
| Nombre de passagers | 803 255 | 803 842 | 786 415 | 809 048 | 855 550 | 5,7 % |
| Coefficient de remplissage | 68,6 % | 66 % | 65,8 % | 64,8% | 66,3 % | |

Source : Service de l'Aviation Civile

(1) Départs et arrivées à l'aéroport de Tahiti Faa'a

Sur un territoire aussi morcelé que la Polynésie française, l'avion est considéré comme un facteur primordial de désenclavement, d'où un transport inter-îles très développé. En 2006, on dénombrait 43 aérodromes territoriaux en Polynésie française : une extension et une amélioration des infrastructures aéroportuaires sont désormais réalisables grâce aux investissements publics (contrats de développement en particulier).

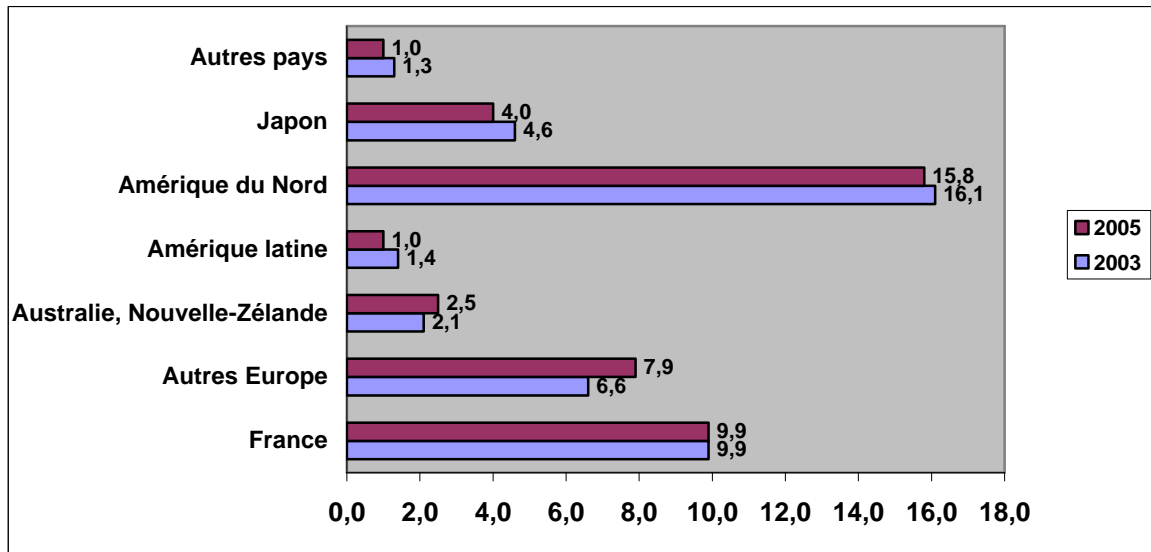
L'activité des entreprises touristiques

♦ Recettes et dépenses touristiques

Le tourisme international ou « récepteur » a rapporté 42 milliards de F CFP (soit environ 352 millions d'euros) et constitue la première ressource de la Polynésie. Américains et Français constituent les deux principaux marchés du tourisme polynésien.

Recettes locales par marché touristique*

Source : ISPF (Enquête dépenses touristiques 2003-2005)



*En milliards de F.CFP

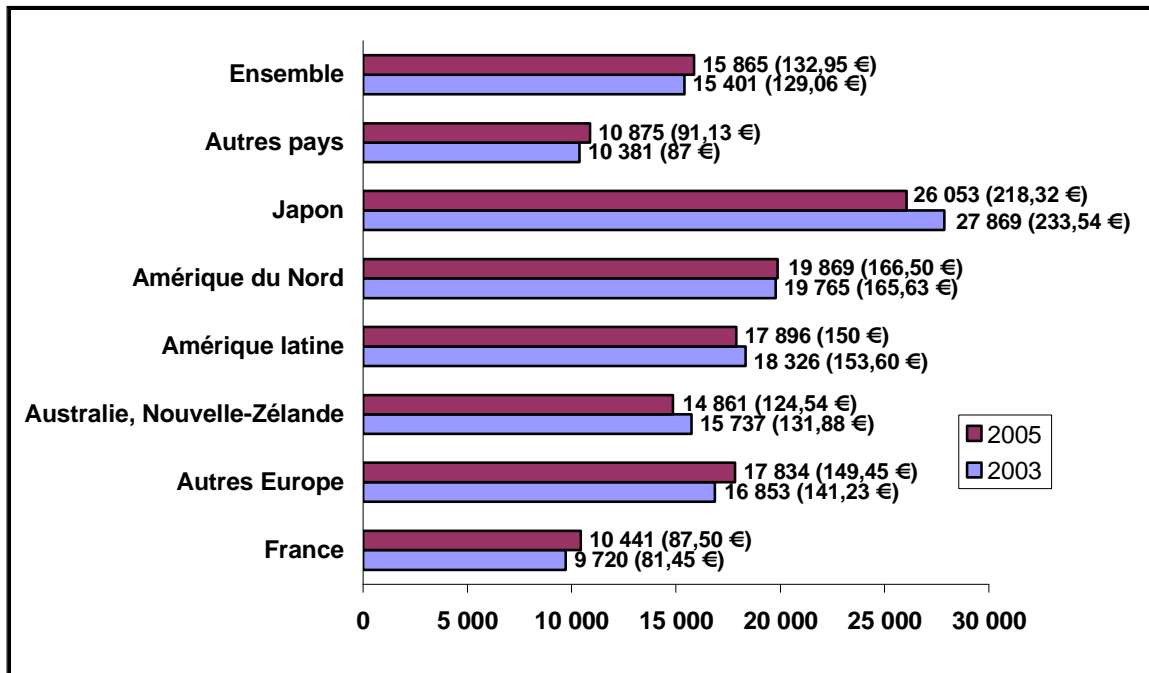
L'Europe constitue le marché le plus rémunérateur pour la Polynésie, avec des dépenses évaluées à environ 149 millions d'euros (17,8 milliards de F.CFP, soit + 7 % par rapport à 2003) en 2005. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du nombre de touristes entre 2004 et 2005 (+ 1,9 %). Les Français de métropole (55,9 % des Européens) représentent 23,6 % de l'ensemble des recettes, chiffre inchangé depuis 2003. Ils figurent parmi les touristes qui dépensent le plus durant leur séjour avec une moyenne de 1 831 € (soit + 6,1 %) mais ont une dépense quotidienne inférieure à tous les autres marchés (87,50 €), justifiable par l'importante durée de leurs séjours (25,47 jours).

L'Amérique du Nord génère l'autre grande partie des recettes (37,7 %) et représente, à elle seule, 34,3 % des effectifs en 2005. Les touristes nord-américains (71 327 soit + 10,2 % depuis 2002) ont ainsi dépensé, au total, 15,8 milliards F CFP (132,4 millions d'euros) en 2005. La dépense moyenne de leur séjour a atteint 1 764,63 € (+ 5,7%) et leur dépenses quotidiennes, 166,50 € (+ 0,5 %). La baisse du nombre de touristes entre 2004 et 2005 a été compensée par un allongement de la durée de leurs séjours (10,6 jours en 2005 contre 10,2 en 2003) ce qui a permis une évolution positive de la dépense.

Le clientèle japonaise (21 986 touristes en 2005) est à l'origine de 9,5 % des recettes touristiques de la Polynésie, soit 4 milliards de F CFP (33 millions d'euros, soit 1 538,14 € en moyenne par séjour). Malgré une légère baisse globale de leurs dépenses depuis 2003 (- 13,04 %) liée au recul de la durée de séjour (7 jours en 2005 contre 7,2 en 2003), les touristes japonais affichent la dépense quotidienne la plus importante : 218,32 euros (- 6,5 %).

Les principales dépenses sont effectuées pour l'hôtellerie, les croisières, les transports locaux et les restaurants.

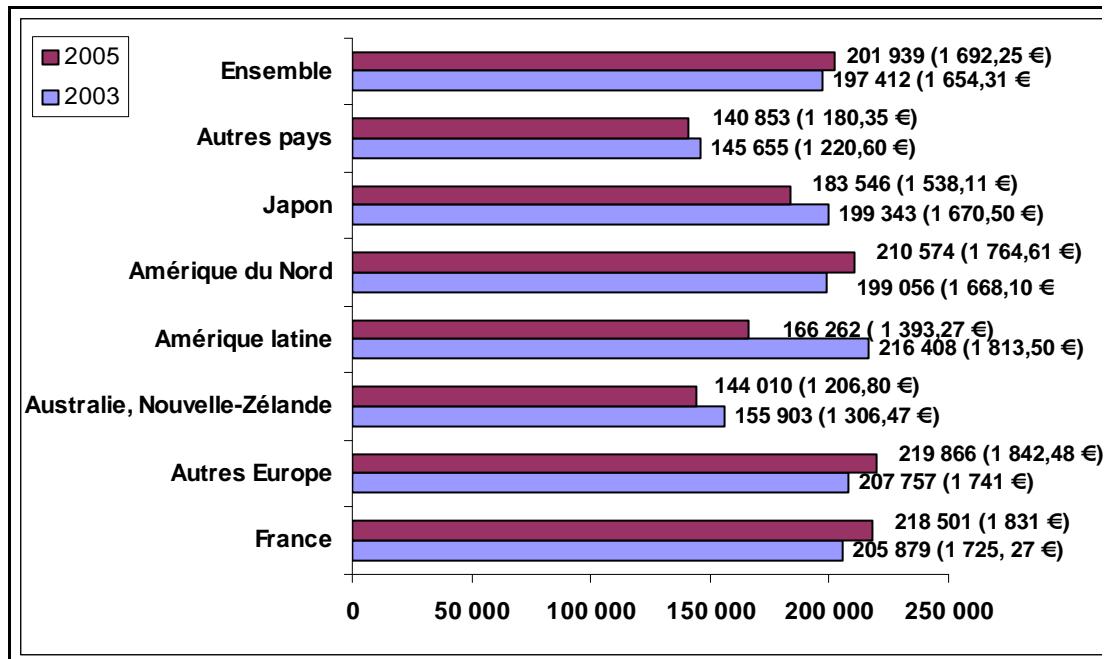
Dépenses moyennes par jour selon le pays de résidence*



Source : ISPF (Enquête dépenses touristiques 2003-2005)

* En F.CFP

Dépenses moyennes par séjour selon le pays de résidence*



Source : ISPF (Enquête dépenses touristiques 2003-2005)

♦ Les activités touristiques

Les activités nautiques (64 %) réunissent l'essentiel des touristes. La location de bateaux arrive, en 2006, en première position avec 77 entreprises ; cette activité affiche d'ailleurs la progression la plus importante depuis 2005 (+48 %). Les touristes sont également très attirés par la plongée sous-marine (26 115 adeptes en 2005) proposée par 40 clubs de plongée en 2006 (+2,4%).

Prestataires d'activités touristiques (nombres d'entreprises)

| ACTIVITES | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | % 2006 | VARIATION 2006 / 2005 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-----------------------|
| Activités nautiques | 179 | 179 | 187 | 205 | 64 % | 9,6 % |
| Clubs de plongée | 41 | 41 | 41 | 40 | 13 % | -2,4 % |
| Locations de bateaux et divers | 44 | 32 | 52 | 77 | 24 % | 48 % |
| Découverte du milieu marin | 47 | 62 | 59 | 57 | 18 % | -3,4 % |
| Centres d'activités nautiques | 17 | 13 | 14 | 15 | 5 % | 7,1 % |
| Pêche | 20 | 17 | 12 | 10 | 3 % | -16,7 % |
| Sensations extrêmes | 10 | 10 | 9 | 6 | 2 % | -33,3 % |
| Activités terrestres | 126 | 111 | 122 | 113 | 36 % | -7,4 % |
| Excursions en 4x4 ou bus | 64 | 62 | 59 | 59 | 19 % | - |
| Excursions à cheval, équitation | 22 | 16 | 15 | 11 | 3 % | 26,7 % |
| Golf | 2 | 2 | 4 | 4 | 1 % | - |
| Circuits pédestres | 15 | 19 | 31 | 31 | 10 % | - |
| Circuits éco-touristiques | 13 | 5 | 6 | - | - | - |
| Divers | 10 | 7 | 7 | 8 | 3 % | -14,3 % |
| Total | 305 | 290 | 309 | 318 | 100 % | 2,9 % |

Source : GIE Tahiti Tourisme

Quant aux activités terrestres, elles représentent 36 % du total des entreprises en 2006 : les excursions en 4x4 ou en bus arrivent en tête (19 %), suivies des circuits pédestres malgré le peu de sentiers balisés. Avec 4 entreprises mais seulement deux parcours (Tahiti et Moorea), la Polynésie n'est pas encore reconnue en tant que destination golfique mais des projets sont à l'étude afin d'élargir l'offre et bénéficier de ce nouveau marché qui compte plus de 60 millions de golfeurs dans le monde.

♦ Les emplois touristiques

Évolution des emplois¹⁶ dans le tourisme au 31 décembre de chaque année (août pour 2006)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|
| Iles du vent | 6 932 | 7 310 | 7 553 | 8 054 | 7 836 | -2,7 % |
| Iles sous le Vent | 1 486 | 1 662 | 1 705 | 1 762 | 2 574 | 46 % |
| Marquises | 87 | 108 | 89 | 88 | 83 | - 5,6 % |
| Australes | 16 | 35 | 20 | 5 | 7 | 40 % |
| Tuamotu-Gambier | 299 | 295 | 287 | 282 | 323 | 14,5 % |
| Total | 8 820 | 9 410 | 9 654 | 10 191 | 10 823 | 6,2 % |

Source : ISPF

¹⁶ Hébergements, restauration, débits de boissons, transports, agences de voyages, location de véhicules, gestion du patrimoine culturel, naturel, jeux de hasard et d'argent, autres activités récréatives.

Au 31 août 2005, 10 191 personnes occupaient un emploi directement lié à une activité touristique, contre seulement 5 796 en 1996, soit une augmentation de 75,8 %. En août 2006, elles étaient 10 823.

D'après la segmentation par l'INSEE des emplois caractéristiques du tourisme, la branche hôtellerie représente la majorité des emplois du secteur. En 2005, elle employait 4 116 personnes soit près de 40,4 % de l'ensemble des effectifs du secteur touristique, en augmentation de 4,8 % par rapport à 2004. En août 2006, ce chiffre s'élevait à 4 826 (44,6 % de l'ensemble). Les services de transport¹⁷ de voyageurs se classent en seconde position avec 33,7 % des effectifs (3 433 salariés) en 2005 et 32,7 % en 2006 (3 538 salariés), suivis de l'activité de restauration¹⁸ (17,6 % soit 1 799 personnes employées en 2005 et 1813 en août 2006 soit 16,7 %).

Considéré comme « un des axes de développement majeur » pour la Polynésie française, le tourisme bénéficie de l'aide des pouvoirs publics. La politique du tourisme repose sur la formation des personnels, la promotion et l'aide aux investissements productifs.

– La formation

Le Gouvernement de Polynésie a développé une série de formations touristiques dans des établissements neufs et spécialisés afin de professionnaliser le secteur. Ainsi, en 2003, un lycée hôtelier a ouvert ses portes : il a accueilli 614 élèves en 2006 (613 en 2005) et est composé aujourd'hui de deux restaurants d'initiation ainsi que d'un hôtel d'application de 20 chambres pour les travaux pratiques. Par ailleurs, des établissements privés¹⁹ ont également vu le jour depuis quelques années et des formations sont proposées par certains centres spécialisés²⁰.

– La promotion

La promotion reposait sur deux GIE complémentaires jusqu'en 2005, le GIE Tahiti Manava et le GIE Tahiti Tourisme, qui intervenaient respectivement sur le plan local et en direction de l'étranger. Depuis le 15 décembre 2005, ces deux entités ne forment plus qu'une : le **GIE Tahiti Tourisme**. Possédant des compétences élargies, il organise de nombreux événements et délivre notamment le label « *Tahiti et ses îles* » à l'issue de formations sur la destination polynésienne qu'il propose aux professionnels étrangers dans le cadre de séminaires annuels. Le GIE a été doté, en 2007, d'un budget de 2 321 millions de F CFP (+4 % par rapport à 2006).

– L'aide aux investissements

Le soutien des pouvoirs publics aux projets (fonds²¹, défiscalisation²²...) concourt à l'extension de la capacité d'accueil aussi bien pour la petite hôtellerie que pour l'hôtellerie classée.

¹⁷ Transports urbains de voyageurs, transports routiers réguliers de voyageurs, , transports de voyageurs par taxis, autres transports routiers de voyageurs, transports maritimes, transports côtiers, transports aériens réguliers, transports aériens non réguliers.

¹⁸ Restauration de type traditionnel, restauration de type rapide, débits de boissons.

¹⁹ École technique professionnelle de Uturoa, Lycée d'enseignement professionnel Saint Joseph de Faa'a...

²⁰ Maisons familiales rurales, Association de formation aux métiers de l'hôtellerie...

²¹ Fonds pour les restructurations de défense, Fonds d'entraide aux îles, Service du Tourisme...

²² Loi GIRARDIN, Loi FLOSSE.



© Maison de la France

MAYOTTE

Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km² situé dans l'Océan Indien au sein de l'archipel des Comores. Cette île française comprend deux îles principales et une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon de plus de 1 500 km².

Mayotte souffre de son insularité et de son éloignement de la métropole (coût élevé du transport aérien et du fret). La poursuite du désenclavement de l'île joue un rôle majeur dans son développement économique et passe par son ouverture sur l'extérieur, l'intensification des échanges, la réalisation d'importants travaux visant à moderniser les équipements, par l'amélioration de la capacité des infrastructures de transport et la professionnalisation de l'ensemble des secteurs.

Malgré son immense lagon délimité par une barrière de corail de plus de 160 kilomètres, Mayotte reste une destination touristique confidentielle parmi des îles telles que la Réunion, l'île Maurice et Madagascar à vocation touristique affirmée.

En 2006, Mayotte a accueilli, selon les estimations de l'INSEE, environ 31 136 visiteurs, soit une diminution de 19,7 % par rapport à 2005. Mais la fréquentation touristique de Mayotte reste mineure comparée à celle des autres îles de l'Océan Indien : La Réunion et l'île Maurice ont, respectivement, accueilli en 2006, 279 000 et plus de 788 000 touristes. La métropole constitue, avec 13 556 touristes (+19,6% par rapport à 2005), le premier marché touristique de Mayotte et représente 43,5 % du total des touristes. Cette hausse de la fréquentation des métropolitains a compensé la baisse significative des touristes réunionnais.

La loi du 11 juillet 2001 dote Mayotte du statut de « collectivité départementale » avec un transfert progressif de compétences à son Conseil Général. La loi du 21 février 2007 permettra la modernisation de son statut et l'extension de ses compétences. Dès 2010, le Conseil Général mahorais pourra proposer au gouvernement une modification du statut de l'île.

Indicateurs économiques

| | |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Collectivité Départementale depuis la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 appartenant à la catégorie constitutionnelle des Collectivités d'Outre Mer |
| Localisation géographique | Océan Indien |
| Préfecture | Dzaoudzi |
| Superficie | 374 km ² |
| Population (dernier recensement : juillet 2002) | 160 285 habitants Estimations au 1 ^{er} janvier 2005 : 176 000 |
| PIB | 610 millions d'euros en 2001 |
| Taux de chômage | 25,4 % au 31 décembre 2005 |
| Taux d'inflation | - 0,5 % en 2005 |

Source : IEDOM – INSEE

Données climatologiques

Station de Pamandzi (Mayotte)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 266,9 | 27,3 | 201 |
| Février | 254,8 | 27,5 | 169 |
| Mars | 216,6 | 27,5 | 207 |
| Avril | 99,9 | 27,5 | 253 |
| Mai | 35,2 | 26,8 | 277 |
| Juin | 21,0 | 25,5 | |
| Juillet | 15,3 | 24,6 | 264 |
| Août | 14,9 | 24,1 | 280 |
| Septembre | 24,5 | 24,6 | |
| Octobre | 66,9 | 25,8 | |
| Novembre | 83,8 | 26,8 | 240 |
| Décembre | 159,6 | 27,3 | 244 |
| TOTAL | 1259,4 | Moyenne : 26,3 | |

Source : Météo France

Le climat de Mayotte est de type tropical maritime. Il se caractérise par de faibles variations de températures annuelles et journalières et des précipitations abondantes : plus de 1500 mm par an en moyenne sur l'île. Deux saisons ponctuent l'année, l'une chaude et pluvieuse (de novembre à avril), l'autre plus fraîche et sèche (mai à octobre) ; elles sont séparées par deux intersaisons plus brèves. Mayotte n'est pas à l'abri des dépressions tropicales et des cyclones.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

Mayotte ne dispose pas d'un véritable observatoire de l'économie du tourisme. Néanmoins, depuis 1999, l'INSEE de Mayotte a mis en place un outil statistique permettant d'obtenir des informations quantitatives sur la fréquentation de l'île.

♦ **Fréquentation touristique**

Arrivées de touristes

| Nombre de touristes de séjour | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|-------------------------------|------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| | | 35 000 | 23 022 | 32 000 | 38 763 | 31 136 |

Source : INSEE Mayotte, Collectivité départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

En 2006, 31 000 touristes sont venus visiter Mayotte (-11,4 % par rapport à 2002). La majorité des visiteurs de l'île viennent de la métropole (44 %), suivent ensuite les Réunionnais (43 % contre 58 % en 2005).

♦ **Motif du séjour**

Motivation du voyage en 2005 et 2006 (en effectifs et %)

| | 2005 | | 2006 | |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| Tourisme d'agrément | 16 400 | 42,3 % | 7 276 | 23,4 % |
| Tourisme d'affaires | 6 371 | 16,4 % | 9 773 | 31,4 % |
| Tourisme affinitaire | 12 327 | 31,8 % | 11 664 | 37,5 % |
| Autres | 3 665 | 9,5 % | 2 423 | 7,7 % |
| TOTAL | 38 763 | 100 % | 31 136 | 100 % |

Source : INSEE Mayotte, Collectivité départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

A Mayotte, le tourisme revêt dans une large mesure un caractère affinitaire, la motivation principale des visiteurs étant la famille et les amis. Le tourisme d'agrément perd du terrain en 2006 ne se plaçant qu'en deuxième position des motivations de séjour alors qu'il était majoritaire en 2005. En revanche, le tourisme d'affaires a considérablement augmenté entre 2005 et 2006 passant de 6 371 touristes à 9 773 (+ 53,3 %). Selon l'INSEE, la majorité des hommes d'affaires vient de la Réunion et de la métropole. Ces touristes d'affaires sont venus nombreux, notamment dans le cadre de la lutte contre le Chikungunya.

♦ **Durée moyenne**

Évolution de la durée moyenne de séjour selon la catégorie de tourisme (en jours)

| | 2000 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Tourisme d'affaires | 6,3 | 11 | 9,5 | 10,5 | 17,1 |
| Tourisme d'agrément | 8,5 | 10 | 12,1 | 11,7 | 15,8 |
| Tourisme affinitaire | 17,7 | 18 | 21,2 | 27,1 | 25,7 |
| Autres motifs | 9,2 | 14 | 23,2 | 11,2 | 14,9 |

Source : INSEE Mayotte, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

En 2006, la durée moyenne de séjour à Mayotte est de 18,3 jours contre 15,1 en 2005. Celle-ci varie selon le motif du séjour et selon la provenance des touristes. On note une durée de séjour importante pour le tourisme affinitaire malgré une légère baisse par rapport à 2005. Quant au tourisme d'affaires, il gagne une semaine par rapport à l'année précédente bien que s'agissant des séjours les plus courts. La venue massive de professionnels de la santé et de la sécurité sanitaire lors de l'épisode de chikungunya a considérablement élevé la durée moyenne du séjour.

♦ **Pays de résidence des touristes**

Provenance des touristes de séjour en 2005 et 2006 (en effectifs et %)

| | 2005 | | 2006 | |
|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| Réunion | 22 803 | 58,8 % | 13 453 | 43,2 % |
| Métropole | 11 074 | 28,6 % | 13 556 | 43,5 % |
| Autres pays | 4 886 | 12,6 % | 4 128 | 13,3 % |
| TOTAL | 38 763 | 100 % | 31 136 | 100 % |

Source : INSEE Mayotte, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

D'après les résultats de l'Enquête des Flux Touristiques 2006 menée par l'INSEE, les touristes métropolitains sont venus beaucoup plus nombreux en 2006 à Mayotte (+ 2 482 effectifs) : ils représentent 43,5 % de l'ensemble des touristes (soit + 14,9 points par rapport à 2005). Certains métropolitains ont préféré se rediriger vers Mayotte, face à la crise sanitaire du Chikungunya qui sévissait à La Réunion. Cette hausse de la fréquentation métropolitaine a permis de compenser la baisse significative des touristes réunionnais (- 42,3 %) qui représentent encore un pourcentage important du total. En effet, la proximité géographique et l'augmentation des fréquences des vols sur l'axe Réunion-Mayotte facilitent leur venue sur l'île.

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

En dépit d'une hausse du nombre de chambres depuis quelques années, la capacité hôtelière de Mayotte reste faible en comparaison de celle de l'île voisine, La Réunion, qui dispose en 2007 de 9 588 lits.

♦ **Offre d'hébergement à Mayotte**

| MODE D'HEBERGEMENT | NOMBRE D'ETS | NOMBRE DE LITS |
|----------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Hôtels non classés | 34 | 367 |
| Hôtels classés | 8 | 358 |
| TOTAL Hôtellerie | 42 | 725 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 1 | 52 |
| Campings et aires naturelles | 3 | 30 |
| Chambres d'hôtes et gîtes | 37 | 306 |
| TOTAL | 83 | 1113 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme de Mayotte (parc au 1^{er} janvier 2007)

Les principaux établissements hôteliers de Mayotte peuvent être classés en deux catégories distinctes :

- les hôtels situés en Petite Terre et à Mamoudzou qui accueillent essentiellement la clientèle de tourisme d'affaires,
- les hôtels situés hors des agglomérations. Ils s'apparentent à des centres de vacances offrant des prestations balnéaires à destination de la clientèle d'agrément.

La majorité des établissements hôteliers et résidences recensés à Mayotte ne sont pas classés. On peut cependant noter l'émergence, dans le cadre de l'essor de l'écotourisme, des chambres d'hôtes ou meublés. Ces petites unités de type « meublés non classés », gîtes, campings profitent directement à la population, associée de ce fait au développement de ce secteur. Le label « ylang » a d'ailleurs été récemment mis en place par le CDTM : aujourd'hui, près de 60 chambres ont été labellisées.

Les projets hôteliers sont nombreux et de nouvelles unités viendront compléter, dans les prochaines années, le parc hôtelier mahorais malgré les difficultés foncières:

- ✓ l'hôtel IRIS à Mamoudzou (37 chambres),
- ✓ l'hôtel de la pointe Koungou (113 chambres),
- ✓ le Hamaha Beach Hotel
- ✓ l'hôtel Les Floralties à Mamoudzou (82 chambres),
- ✓ le complexe hôtelier de M'tzamboro
- ✓ l'hôtel 4* de N'Gouja.

D'après l'INSEE, les hôtels sont principalement fréquentés par des touristes d'affaires (63 % des nuitées) et les touristes d'agrément (27 %). Quant aux résidences de tourisme et locations meublées, 45 % des nuitées concernent les touristes d'agrément, 35 % des touristes d'affaires. Les touristes affinitaires se dirigent davantage vers les gîtes et chambres d'hôtes (25 % des nuitées) et vers l'hébergement chez des proches (65 %).

Les activités portuaires et aéroportuaires

L'enclavement de Mayotte lié à l'absence de liaisons maritimes et aériennes directes avec la métropole constitue une véritable contrainte pour l'économie mahoraise. Mais le développement, ces dernières années, des activités portuaires et aéroportuaires marque l'effort entrepris par l'île.

♦ Trafic maritime

Le transport du trafic maritime intérieur est assuré par le Service des Transports Maritimes (STM). L'année 2005 a été marquée par l'interruption du trafic inter-îles entre les Comores et Mayotte; ces liaisons ne furent rétablies qu'en novembre 2005, ce qui explique les chiffres particulièrement bas du trafic passagers. La comparaison entre 2005 et 2006 n'est donc pas significative. Le trafic global s'inscrit en baisse de 47,1 % depuis 2002.

Évolution du trafic passagers

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2004 |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|-----------------------|
| Nombre d'entrées | 9 315 | 5 774 | 3 650 | 132 | 3 161 | - 13,4 % |
| Nombres de sorties | 31 255 | 22 687 | 19 929 | 588 | 13 675 | - 31,4 % |
| Sous-total | 40 570 | 28 461 | 23 579 | 950 | 16 836 | - 28,6 % |
| Transit | 7148 | 4 773 | 5 881 | 6 986 | 8 379 | + 42,5 % |
| TOTAL | 47 718 | 33 234 | 29 460 | 7 936 | 25 215 | - 14,4 % |

remarque : La variation 2006 / 2005 n'est pas significative.

Source : Direction de l'équipement

Le nombre de croisiéristes venus visiter l'île a augmenté en 2006 (+ 25,1 % par rapport à 2005 et + 42,5 % par rapport à 2004). Le nombre d'escales est resté stable depuis 2002.

Évolution des croisiéristes de 2002 à 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|
| Nombre de passagers | 7 134 | 5 701 | 6 522 | 5 701 | 7 134 | 25,1 % |
| Nombre d'escales paquebots | 36 | 37 | 40 | 37 | 36 | 2,7 % |

Source : Capitainerie de Dzaoudzi

♦ Trafic aérien

En 2006, l'activité aéroportuaire manifeste une faible progression (+ 0,8 %) avec 1 733 passagers de plus qu'en 2005, soit un total de 219 451 passagers. Les mouvements d'avions (hors ULM) connaissent, quant à eux, une évolution contraire à celle du trafic de passager et enregistrent une baisse de 6,3 % entre 2005 (3 833) et 2006 (3 592).

Évolution du trafic passager de 2002 à 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Passagers commerciaux | 133 666 | 143 030 | 166 128 | 201 422 | 209 770 | + 4,1 % |
| Passagers en transit | 12 002 | 12 826 | 12 393 | 16 296 | 9681 | - 40,6 % |
| TOTAL | 145 688 | 155 856 | 178 521 | 217 718 | 219 451 | 0,8 % |

Source : Direction générale de l'aviation civile – District de Mayotte

Mayotte demeure une destination onéreuse en raison du prix prohibitif du billet d'avion, lié au nombre limité de dessertes aériennes et aux difficultés de transport à l'intérieur de l'île. L'année 2006 a également été marquée par l'arrivée de Kenya Airlines : cette compagnie offrira de nouvelles destinations vers l'Afrique, l'Asie, l'Arabie et l'Europe grâce au hub de l'aéroport de Nairobi. Certaines compagnies s'intéressent cependant de plus en plus à Mayotte : ainsi, Corsairfly vient d'obtenir les droits d'exploiter la ligne Paris-Mayotte et a lancé un programme couvrant l'ensemble de la saison estivale 2007. La rotation vers Mayotte s'effectuera en direct, les vols de retour via Tananarive.

L'activité des entreprises touristiques

♦ Entreprises et emplois touristiques

Le secteur du tourisme²³ à Mayotte comptait 329 établissements à la fin du mois d'octobre 2003 parmi lesquels 253 entreprises dans la catégorie hôtellerie-restauration. Par ailleurs, la découverte de l'île peut aussi se faire en avion ou ULM (2 structures existantes).

Selon l'Enquête Emploi de l'INSEE de 2002, le secteur touristique représente seulement 2 % de l'ensemble des actifs. Ceux-ci sont répartis à près de 80 % entre l'hôtellerie et la restauration.

♦ Dépenses et recettes touristiques

Dépenses moyennes par ménage et par séjour selon le poste (en euros)

| | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------|------------|--------------|-----------------------|
| Hébergement | 218 | 336 | 54,1 % |
| Restaurant | 179 | 322 | 79,9 % |
| Loisirs | 283 | 369 | 30,4 % |
| Souvenirs | 203 | 229 | 12,8 % |
| TOTAL | 883 | 1 256 | 42,2 % |

Source : INSEE, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

L'activité touristique a rapporté près de **16,3 millions d'euros** à l'économie locale. En 2006, la dépense moyenne par ménage a augmenté de 42 % passant ainsi de 883 en 2005 à 1 256 euros.

Différents obstacles ralentissent la croissance de l'activité touristique de Mayotte :

- les difficultés de transport à l'intérieur de l'île,
- la cherté du billet d'avion,
- l'insuffisance du nombre de structures d'accueil et notamment celles de qualité,
- le rapport qualité/prix peu satisfaisant (importance des coûts d'approvisionnement et peu de qualification de la main d'œuvre disponible),
- la qualité médiocre des prestations,
- les contraintes culturelles et linguistiques (absence de maîtrise de la langue française par une partie de la population).

Depuis 2003, Mayotte bénéficie d'une politique touristique locale, via son adhésion au « Club outre-mer » créé en mars 2003 au sein du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Maison de la France. Il est spécialisé dans l'analyse des marchés et la promotion de l'ensemble des destinations ultramarines à l'étranger, dans un souci de diversification des bassins de clientèles. Outre la mise en place d'une politique de promotion commerciale, une campagne de communication spécifique aux destinations d'outre-mer, réalisée par Maison de la France, a également été mise en place fin 2003, ciblant le public français mais aussi étranger.

²³ Hôtels avec restaurants, autres hébergements, bars-restaurants, restaurant de type rapide, débits de boisson, fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie, traiteurs, agences de voyage, location de voitures, location de matériels nautiques, vente d'articles de bijouterie, orfèvrerie.

Le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte du Conseil Général multiplie, de son côté les actions de communication et de promotion de la destination. Son budget a progressé de 69 % en 2006 par rapport à 2005 s'établissant à 1,5 millions d'euros avec pour objectifs la mise en place d'une politique d'aménagement (structures d'accueil et hébergement notamment en milieu rural), de formations, d'outils de communication. Le CDTM entend également s'associer au classement des établissements touristiques, promouvoir des labels de qualité pour les petits établissements non classés, établir des partenariats avec la Régie culturelle et les Artisans d'Art et intensifier le partenariat régional sur des produits touristiques communs.

D'autres initiatives sont nées au fil des années et notamment la création du Syndicat des Professionnels du Tourisme de Mayotte, d'un syndicat d'initiative du Sud de Mayotte. La création d'un jardin botanique d'environ cinq hectares est également prévue à Bouéni, son coût étant estimé à 4 millions d'euros. Les formations figurent parmi les priorités du Conseil Général. A ce titre, un centre de formation aux métiers du tourisme (tourisme et loisirs, restauration et hôtellerie) devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année 2007.



© Maison de la France

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Situé dans l'Atlantique Nord, dans l'embouchure du Saint-Laurent et à 25 kilomètres des côtes de Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français de 242 km², formé de trois îles : Saint-Pierre, la plus petite des îles avec environ 30 km² et Miquelon Langlade, deux îles reliées par un isthme de sable.

Devenu département d'outre-mer le 19 juillet 1976, l'archipel est devenu une collectivité territoriale de la République française par la loi du 11 juin 1985.

Le secteur de la pêche, autrefois premier employeur dans l'archipel, a dû faire face à un moratoire en 1992 qui l'a conduit à une stratégie active de diversification économique. Si la contribution du tourisme à l'économie locale est encore restreinte, un potentiel de développement semble cependant apparaître.

Il n'existe pas de statistiques permettant d'isoler les passagers entrants dans l'archipel dans un but touristique. Il est également impossible d'identifier l'origine géographique des non-résidents. Néanmoins, les données de la Police aux Frontières relatives au nombre de passagers entrants permettent d'apprécier les évolutions de la fréquentation d'une année sur l'autre. Ainsi, la fréquentation baisse de 5,8 % par rapport à 2005 et se situe en deçà du seuil des 30 000 passagers entrés en 2003.

Indicateurs économiques

| | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Statut | Collectivité Territoriale depuis la loi du 11 juin 1985 appartenant à la catégorie constitutionnelle des Collectivités d'Outre Mer |
| Localisation géographique | Océan Atlantique au Nord-Est du Canada |
| Préfecture | Saint-Pierre |
| Superficie | 242 km ² |
| Population (Dernier recensement : mars 1999) | 6 316 habitants Estimation au 1 ^{er} janvier 2006 : 7 012 |
| PIB régional | 5 501 euros / habitants |
| Taux de chômage | 10,3 % |
| Taux d'inflation | 8,1 % en 2005 |

Source : IEDOM – Intergroupe parlementaire Outre-Mer

Données climatologiques

Station de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 110,3 | -2,8 | 50 |
| Février | 92,5 | -3,6 | 71 |
| Mars | 103,0 | -1,5 | 113 |
| Avril | 103,7 | 1,7 | 143 |
| Mai | 102,2 | 5,2 | 180 |
| Juin | 104,3 | 9,3 | 197 |
| Juillet | 94,9 | 13,7 | 181 |
| Août | 93,9 | 15,7 | 178 |
| Septembre | 132,3 | 13,1 | 154 |
| Octobre | 136,7 | 8,5 | 118 |
| Novembre | 126,2 | 4,2 | 60 |
| Décembre | 112,2 | -0,1 | 41 |
| TOTAL | 1312,2 | Moyenne : 5,3 | 1487 |

Source : Météo France

Ces îles sont caractérisées par un climat océanique froid sous l'influence dominante de la mer. La température (moyenne annuelle 5,3°C) se distingue par une amplitude annuelle importante de 19°C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (-3,6°C en février), alors que l'amplitude diurne est relativement faible (5 à 10 °C).

Les précipitations sont importantes (environ 1 300 mm par an) et bien réparties dans l'année, avec toutefois un maximum en automne et un minimum en hiver. Le nombre de jours de précipitations est élevé (140 jours), ces dernières tombant sous forme de pluie ou de neige.

La durée d'insolation est relativement peu importante (1 487 heures par an): ceci s'explique par la forte nébulosité observée en toutes saisons, ainsi que par les brouillards de juin et de juillet. Les vents forts sont fréquents.

| |
|-------------------------------------|
| La fréquentation touristique |
|-------------------------------------|

A Saint-Pierre-et-Miquelon, la plupart des visiteurs sont des touristes de proximité et des voyageurs d'affaires métropolitains. Les passagers de nationalité étrangère utilisent les transports maritimes pour s'adonner à leurs objectifs de visite touristique. Hormis les paquebots de croisières, l'unique liaison maritime se fait avec le port de Fortune (Terre-Neuve).

Passagers entrés dans l'archipel de 2002 à 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Trafic aérien | 13 226 | 13 497 | 13 241 | 12 128 | 11 831 | - 2,4% |
| Passagers français | 11 522 | 11 755 | 11 660 | 10 684 | 10 415 | - 2,5 % |
| Passagers étrangers | 1 704 | 1 742 | 1 581 | 1 444 | 1 416 | - 1,9 % |
| | | | | | | |
| Trafic maritime | 17 918 | 16 035 | 13 475 | 14 804 | 13 552 | - 8,5 % |
| <i>Dont croisiéristes</i> | 5 120 | 3 022 | 4 600 | 2 384 | 2 026 | -15,0 % |
| Passagers français | 3 559 | 3 673 | 3 473 | 3 941 | 3 757 | - 6,1 % |
| Passagers étrangers | 14 359 | 12 362 | 10 002 | 10 863 | 9 795 | - 9,3 % |
| | | | | | | |
| Total passagers français | 15 081 | 15 428 | 15 133 | 14 625 | 14 172 | - 3,5 % |
| Total passagers étrangers | 16 063 | 14 104 | 11 583 | 12 307 | 11 211 | - 8,4 % |
| TOTAL | 31 144 | 29 532 | 26 716 | 26 932 | 25 383 | - 5,8 % |

Sources : Police aux Frontières, SLA, Service des Douanes

Le nombre de passagers entrés à Saint-Pierre a diminué de 2,4 % en 2006 par rapport à 2005. Les entrées, aussi bien de passagers de nationalité française que ceux de nationalité étrangère, sont respectivement en retrait de 2,5 % et 1,9 %. L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé pour les passagers français malgré une légère baisse en 2006.

| |
|-------------------------|
| Les hébergements |
|-------------------------|

En 2001, les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont décidé de se regrouper en une association, « *Le Phare* », en vue de mieux gérer l'offre d'hébergement et de restauration, d'établir une charte de qualité et d'organiser des stages de formation.

♦ **L'offre d'hébergement à Saint-Pierre-et-Miquelon**

| Mode d'hébergement | Nombre Ets | Nombre de lits |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Hôtels non classés | 10 | 142 |
| Hôtels 0 étoile | | |
| Hôtels 1 étoile | 2 | 48 |
| Hôtels 2 étoiles | | |
| Hôtels 3 étoiles | 2 | 140 |
| Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | | |
| TOTAL Hôtellerie | 14 | 330 |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | | |
| Campings et aires naturelles | 2 | 20 |
| Gîtes de montagne, gîtes d'étape | 1 | 20 |
| TOTAL | 17 | 370 |

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM (parc au 1^{er} janvier 2006)

La Collectivité a mis en place une aide spécifique en faveur de la petite hôtellerie et des pensions de famille. Elle doit permettre l'aménagement d'établissements exploités sous une forme artisanale ou familiale. Une prime forfaitaire de 1 143,36 euros par chambre rénovée a été instituée, pour un montant de travaux au moins égal à cette somme.

| |
|---------------------------------------------------|
| les activités portuaires et aéroportuaires |
|---------------------------------------------------|

♦ **Trafic maritime**

L'Atlantic Jet, navire d'une capacité de 264 passagers (qui remplace le Maria Galanta), assure toute l'année les liaisons passagers inter-îles ainsi qu'entre Miquelon, Saint-Pierre, et Fortune (Terre-Neuve). Pour cette dernière liaison, l'*Arethusa* assure des rotations quotidiennes. Le *Saint-Georges*, qui peut accueillir 118 passagers, permet de se rendre à Langlade tout au long de l'année. En période estivale, l'*Île aux Marins*, d'une capacité de 30 passagers, effectue des navettes entre Saint-Pierre et l'île aux Marins.

Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre de 2002 à 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Arrivées | 17 918 | 16 035 | 13 475 | 14 804 | 13 552 | - 8,5 % |
| Départs | 17 871 | 15 624 | 13 054 | 14 743 | 13 401 | - 9,1 % |
| TOTAL | 35 789 | 31 659 | 26 529 | 29 547 | 26 953 | - 8,8 % |

Source : Police aux Frontières

Le trafic de passagers du port de Saint-Pierre en provenance et à destination de l'étranger enregistre un recul de 8,8 % en 2006 par rapport à 2005. Cette baisse est à imputer essentiellement à une diminution des passages de paquebots de croisière dans l'archipel.

Les croisiéristes, qui représentent 8 % de l'ensemble des passagers entrés dans l'archipel, affichent un recul de 15,0 % entre 2005 et 2006. Seuls cinq bateaux ont fait escale à Saint Pierre. Les croisiéristes ne restent en général pas plus d'une demi-journée sur l'île.

♦ **Trafic aérien**

Saint-Pierre est équipé, depuis le mois de septembre 1999, d'un nouvel aéroport permettant de sécuriser les conditions de navigation et de recevoir désormais des petits et moyens-courriers. L'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche enregistre une légère augmentation de son trafic, avec 2 155 mouvements d'avions en 2006 contre 2 081 un an plus tôt (+3,6%). Cette hausse est imputable à l'augmentation des vols intérieurs (+14,9% entre 2005 et 2006) qui ont rehaussé les chiffres face à la baisse des mouvements d'avions internationaux. Le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche s'inscrit également en hausse (+ 3,9 %) mais se situe toujours en deçà du seuil des 33 000 passagers atteints en 2003.

Évolution du trafic passagers de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche entre 2002 et 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Mouvements d'avion* | | | | | | |
| Locaux | 1 148 | 1 203 | 1 069 | 980 | 1 126 | + 14,9 % |
| Internationaux | 1 241 | 1 280 | 1 282 | 1 101 | 1 029 | - 6,5 % |
| TOTAL | 2 389 | 2 483 | 2 351 | 2 081 | 2 155 | + 3,6 % |
| Passagers | 31 474 | 33 294 | 32 313 | 28 407 | 29 142 | + 3,9 % |

Source : Service de l'Aviation civile

* Vols commerciaux uniquement

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Elle a, par ailleurs, l'exclusivité du transport aérien à destination de Miquelon et assure, chaque semaine, cinq liaisons internationales avec Saint-Jean de Terre-Neuve²⁴, Sydney²⁵, Halifax (Nouvelle-Ecosse)²⁶, Moncton (nouveau Brunswick)²⁷, et Montréal²⁸. Le coefficient de remplissage de ses avions a néanmoins chuté de 3,5 points entre 2005 et 2006 s'établissant à 65 %.

Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau entre 2002 et 2006

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Saint John's | 11 175 | 11 882 | 10 684 | 9 776 | 9 169 | - 6,2 % |
| Halifax | 7 795 | 7 732 | 8 059 | 7 556 | 7 455 | - 1,3 % |
| Montréal | 4 438 | 5 096 | 5 022 | 5 033 | 5 226 | + 3,8 % |
| Sydney | 739 | 704 | 307 | 358 | 330 | - 7,8 % |
| Autres | 1 733 | 1 195 | 2 035 | 1 147 | 1 081 | - 5,7 % |
| Total international | 25 880 | 26 609 | 26 107 | 23 870 | 23 261 | - 2,5 % |
| Miquelon | 6 685 | 5 601 | 6 206 | 4 177 | 5 881 | 40,8 % |
| TOTAL | 33 294 | 31 481 | 32 313 | 28 047 | 29 142 | 3,9 % |

Source : Service de l'Aviation civile

Le nombre de passagers ayant emprunté la ligne Saint-John's / Saint-Pierre ne cesse de fléchir depuis 2002 (- 17,9 %). L'augmentation du nombre de passagers sur Miquelon en 2006 est le résultat d'une desserte aérienne plus régulière.

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique de l'île du fait de sa proximité géographique mais aussi en raison des liens historiques qui unissent les populations. Un partenariat a été notamment activé avec la Maison de la France à Montréal. De plus, une coopération avait été initiée en 2002 avec l'association de promotion touristique de la péninsule de Burin, la « Heritage Tourism association » afin de promouvoir collectivement ces deux destinations.

Dans le domaine du tourisme de croisière, le Service Loisir Accueil (SLA) n'a pas participé au « Sea Trade » de Miami, salon mondial du tourisme de croisière regroupant les principaux intervenants de ce secteur. Compte tenu du coût élevé de ce déplacement, la solution de substitution envisagée est la mise en place du site Internet permettant la visite virtuelle du port de Saint-Pierre, de ses infrastructures, des lieux touristiques.

²⁴ Cinq vols.

²⁵ Un vol en hiver et deux en été.

²⁶ Trois vols en hiver et quatre en été.

²⁷ Un vol en été comme en hiver.

²⁸ Deux vols en été.

Les activités des entreprises touristiques

En 2006, l'hôtellerie et la restauration totalisent 33 entreprises. En 2004, ce secteur représentait 1,7 % de la valeur ajoutée de l'économie locale (2,8 millions d'euros).

La baisse de la fréquentation de l'île, en 2006, a entraîné la baisse globale des ventes du CRT (qui dispose également d'un service commercial) de produits et services touristiques (1616 transactions en moins par rapport à 2005). Les baisses les plus significatives ont été enregistrées dans la billetterie sèche pour les transports à l'île aux Marins (- 900) et sur Langlade (- 700). Cette diminution du nombre des ventes a engendré la baisse des recettes touristiques.

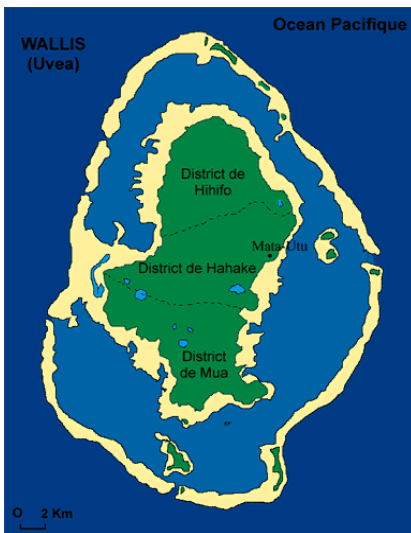
En 2006, le Comité Régional du Tourisme²⁹ a apporté son assistance technique et humaine à de nouveaux produits : le Festival du Crabe des neiges, la Route Halifax Saint-Pierre et la Fête Basque. En 2007, des contacts ont par ailleurs été établis pour la participation de l'archipel à un rallye aérien international. L'objectif étant de renforcer les liens entre les professionnels du tourisme, les institutionnels et autres établissements publics et de positionner l'archipel dans l'offre touristique régionale. La province voisine Terre-Neuve perçoit chaque année environ 800 millions de dollars de revenus liés au tourisme ; Saint Pierre et Miquelon souhaiterait profiter de cette manne touristique.

²⁹ Créée par délibération n° 32-05 du 15 mars 2005.



© Maison de la France

WALLIS ET FUTUNA



© Maison de la France

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna-Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 kilomètres, sont situées dans le Pacifique sud-ouest. Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2100 km de Nouméa et à 2800 km de Tahiti.

Wallis et Futuna ont une activité traditionnelle qui ne laisse guère de place au tourisme, du fait du poids de la coutume, de la faible capacité d'hébergement (60 chambres dont 43 chambres à Wallis et 17 chambres à Futuna), et des liaisons aériennes peu développées avec les pays émetteurs de touristes à destination du Pacifique Sud.

Ce Territoire possède, cependant, de nombreux atouts: en premier lieu, son authenticité polynésienne, par le mode de vie encore très traditionnel de ses habitants et des manifestations coutumières nombreuses, vivantes et hautes en couleurs; des sites naturels attrayants et bien préservés (lacs de cratère, îlots et lagon à Wallis...); et un patrimoine culturel très riche. Par ailleurs, quelques activités, bien que très limitées, sont proposées aux touristes de passage : Wallis possède notamment un golf à 6 trous, un club de plongée et un aéro-club (3 U.L.M).

Indicateurs économiques

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Statut | Collectivité d'Outre-Mer depuis 2003 |
| Localisation géographique | Pacifique Sud |
| Préfecture | Mata' Utu |
| Superficie | 274 km ² |
| Population (Dernier recensement : juillet 2005) | 15 185 habitants |
| PIB régional | Non déterminé |
| Taux de chômage | Non déterminé |
| Taux d'inflation | 1,75 % |

Source : IEOM

Données climatologiques

Station de Hihifo (Wallis et Futuna)

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Janvier | 381,4 | 27,4 | 183 |
| Février | 301,3 | 27,5 | 182 |
| Mars | 373,5 | 27,4 | 180 |
| Avril | 287,6 | 27,3 | 206 |
| Mai | 258,4 | 27,0 | 190 |
| Juin | 159,3 | 26,9 | 192 |
| Juillet | 186,5 | 26,5 | 207 |
| Août | 149,9 | 26,6 | 212 |
| Septembre | 221,1 | 26,8 | 199 |
| Octobre | 330,4 | 26,9 | 192 |
| Novembre | 322,9 | 27,1 | 207 |
| Décembre | 350,3 | 27,3 | 195 |
| TOTAL | 3322,6 | Moyenne : 27,1 | 2345 |

Source : Météo France

En totalité dans la zone intertropicale, ces îles ont un climat tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Ce climat est caractérisé par des variations diurnes en termes d'amplitude thermique notamment, et des variations saisonnières très faibles. Les températures moyennes se maintiennent tout au long de l'année aux alentours de 27,5°C et l'humidité relative moyenne est de 82 à 84 %. Les extrêmes absolus de températures sont de l'ordre de 33 à 35 °C pour les maximales et de 19 °C pour les minimales.

Les précipitations sont très abondantes (3300 mm par an) et présentent simplement une faiblesse de juin à septembre. Les cyclones tropicaux pouvant intéresser Wallis et Futuna n'ont pas une grande intensité ; en effet, lorsqu'ils sont originaires de la mer de Corail, ils y parviennent parfois mais très atténués, et ceux qui se forment au nord-est des Fidji n'ont pas atteint leur plein développement.

♦ La fréquentation touristique

Le nombre de touristes est très marginal, il n'existe donc pas de statistiques sur la fréquentation touristique de ces îles. Le peu de touristes présents sur les deux îles est composé d'hommes d'affaires, de techniciens en mission sur le territoire, d'amis ou de membres de leurs familles.

♦ Les hébergements

Les perspectives de croissance du secteur hôtellerie-restauration restent très faibles. En effet, si le territoire présente certains intérêts, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il est limité par certains handicaps :

- les îles Wallis et Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ;
- le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande ;
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme de s'implanter ;
- les infrastructures et les services (locations de bateaux, de voitures...) sont quasiment inexistantes.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe **32 entreprises** sur le Territoire. La taille restreinte du marché ne permet de développer que des entreprises de petite taille (moins de dix salariés). Ainsi la capacité hôtelière n'atteint que **60 chambres sur le Territoire** : 43 à Wallis et 17 à Futuna.

♦ Les activités portuaires et aéroportuaires

– *Le trafic maritime*

Le Territoire ne possède aucun port, il est par conséquent difficile d'évaluer le trafic maritime qui est pour le moins limité. Le Service des Douanes et Affaires Maritimes a cependant enregistré 45 touchées de navires commerciaux en 2006, contre 39 en 2003 (soit + 15,4 %).

– *Le tourisme de plaisance*

L'activité plaisancière est très développée dans le Pacifique, mais très faible à Wallis et Futuna. Seul le nombre de voiliers de plaisance faisant escale à Wallis et Futuna est recensé par le Service des Douanes et des Affaires Maritimes. En 2006, 53 bateaux de plaisance ont été recensés (33 à Wallis et 18 à Futuna), contre 39 en 2005. Cette diminution n'est pas significative dans la mesure où elle porte sur un nombre très modeste de navires qui varie d'une année à l'autre sans suivre de tendance.

♦ Le trafic aérien

– *Le trafic extérieur*

Le territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par l'Aviation Civile (Ministère des Transports). La desserte aérienne de Wallis est assurée par la compagnie Air Calédonie International (Air Calin). Deux vols relient chaque semaine Wallis et Futuna à Nouméa.

Évolution du trafic aérien

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Mouvements d'avion | 264 | 226 | 234 | + 3,5 % |
| Passagers | 22 588 | 22 557 | 23 116 | + 2,5 % |
| Arrivées | 11 004 | 10 841 | 11 305 | + 4,3 % |
| Départs | 11 584 | 11 716 | 11 311 | + 3,4 % |

Source : Délégation de l'Aviation civile

L'année 2006 est marquée par l'augmentation du nombre de mouvements d'avions (+ 3,5 %) et de passagers (+2,5%).

– Le trafic intérieur

Concernant la desserte intérieure, 1 186 mouvements ont été enregistrés en 2006, soit une augmentation de 2,15 % par rapport à 2005. Le nombre de passagers a progressé de 1,8 % par rapport à 2005 pour atteindre 12 623 personnes en 2006. Le taux de remplissage s'élève à 76 %, chiffre stable depuis 2005. Quant aux nombres de vols, il est passé de 5 liaisons aller-retour à 11 en 2006, vols spéciaux compris³⁰.

La progression du nombre de mouvements commerciaux et de passagers est consécutive à l'organisation du festival du CIOFF³¹, fin 2006. Cet événement a fortement marqué l'activité du trafic aérien de l'aéroport de Wallis/Hihifo. Il a engendré la programmation de nombreux vols supplémentaires entre Nouméa et Wallis ainsi qu'entre Wallis et Futuna. Ce festival a eu des effets salvateurs pour le trafic aérien puisque les mauvaises conditions météorologiques du début d'année avaient entraîné l'annulation de nombreux vols commerciaux, faisant fléchir considérablement les statistiques.

♦ L'activité des entreprises touristiques

En 2000, le tourisme représentait 59,7 millions de francs de chiffre d'affaires, soit 2,5 % de l'activité économique de l'île.

En 2001, les îles auraient perdu près du tiers de leur effectif d'entreprises touristiques.

Nombre d'entreprises dans le secteur du tourisme

| | 2000 | 2001 | Variation 2001 /2000 |
|--------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Wallis | 18 | 12 | -33,3 % |
| Futuna | 5 | 4 | -20 % |
| TOTAL | 23 | 16 | -30,4 % |

Source : Services des Contributions diverses

Outre la présence de l'agence Air Calédonie sur le territoire, une agence de voyages à Wallis s'est développée grâce à la clientèle locale. En ce qui concerne la location de voitures, elle n'est assurée que par des loueurs occasionnels, par l'intermédiaire des hôtels.

³⁰ Évacuations sanitaires, vacances scolaires.

³¹ Conseil International des Organisateurs de Festivals de Folklores et Arts Traditionnels.

Le territoire de Wallis et Futuna possède des atouts touristiques qui n'ont pas encore été mis en valeur, comme en témoigne l'absence de structures de loisirs (activités nautiques ou excursions). Si quelques clubs locaux permettent de pratiquer des activités telles que le tennis, la plongée sous-marine, l'ULM ou le golf, ils offrent pour l'essentiel une organisation peu adaptée à l'accueil de touristes.

Par ailleurs, l'artisanat d'art (tapa, vannerie, bois sculptés, coquillages...), qui pourrait constituer un attrait touristique, travaille encore principalement sur commande.

Le développement du tourisme à Wallis-et-Futuna est aussi lié à l'amélioration des liaisons aériennes avec l'extérieur. Or, la décision de fermer la liaison régulière Wallis-Tahiti en 2000 a handicapé le développement des relations entre ces deux destinations. L'amélioration de la fréquentation touristique sur le territoire dépend également de la poursuite des constructions de chambres d'hôtels, d'une protection accrue de l'environnement, et enfin, de la mise en place d'activités de loisirs et d'aides à l'investissement.



@Maison de la France

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

| |
|--------------------------------|
| Données climatologiques |
|--------------------------------|

| | Précipitations (en mm) sur la période 1997-2006 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1997-2006 | Insolation (en heures) sur la période 1997-2006 |
|--------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| TERRE ADELIE | Données non disponibles | Moyenne : - 11,0 | 2 037,9 |

| | Précipitations (en mm) sur la période 1974-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1974-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1974-2000 |
|----------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| ILES DE CROZET | Données non disponibles | Moyenne : 5,5 | Données non disponibles |

| | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1971-2000 |
|-----------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| KERGUELEN | 736,1 | Moyenne : 5,0 | 1 624,9 |

| | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1971-2000 |
|--------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| NOUVELLE-AMSTERDAM | 1 135,5 | Moyenne : 14,2 | 1 605,0 |

Territoire d'Outre-Mer par la loi du 6 août 1955, les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont composées de la Terre Adélie (Antarctique), des Iles Éparses et des Iles Australes.

Depuis 1994, l'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) a décidé de permettre à un nombre limité de touristes de visiter les trois districts des Iles Australes : les archipels de Crozet, de Kerguelen et les îles Amsterdam et Saint-Paul. Situées à 13 000 km de la métropole et 3 000 km de la Réunion, ces îles ne sont accessibles que par la mer et disposent d'un riche patrimoine biologique.

♦ **Présentation**

– *Iles Crozet*

L'archipel comprend deux groupes d'îles éloignés d'une centaine de kilomètres : les îles de l'ouest (Île aux cochons, Île aux apôtres, Iles des pingouins), les plus hostiles et le groupe oriental (Ile de l'Est et Ile de la Possession). L'île de la Possession, d'une superficie de 140 km², abrite, depuis 1961, la base permanente Alfred Faure.

– *Kerguelen*

L'archipel des Kerguelen, d'une superficie de 7 000 km², réunit une multitude d'îlots (environ 300) autour de la Grande Terre que dominent le Mont Ross à 1 850 m et le glacier Cook. La base de Port aux Français, créée en 1949, est située dans la baie du Morbihan. Elle héberge près de 150 personnes durant l'été austral.

– *Saint Paul et Amsterdam*

L'île Saint-Paul, d'une superficie de 8 km², est caractérisée par la présence d'un cratère central envahi par la mer avec une passe peu profonde, délimitée par deux jetées naturelles de blocs rocheux. L'île d'Amsterdam a une superficie de 58 km². Elles est ceinturée de falaises abruptes et abrite depuis 1950 la base météo Martin de Viviès.

♦ **Données touristiques**³²

Fréquentation touristique: Environ 60 personnes par an. Chaque groupe de visiteurs est accompagné d'un guide des TAAF. Des conférences sont organisées tout au long de la croisière. Bien que les Iles Éparses ne soient pas ouvertes aux touristes, ceux-ci peuvent néanmoins y accéder sur autorisation du Préfet des TAAF. S'agissant de Terre Adélie, bande étroite d'une superficie de 432 000 km², son accès est interdit aux touristes. D'autres zones antarctiques sont, en revanche, accessibles : 29 000 touristes se sont, ainsi, rendus en Antarctique en 2006, chiffre en constante augmentation (5 000 en 1991).

Nationalité des « touristes »: essentiellement Français, mais aussi Allemands, Américains et Japonais.

Transports : le Marion Dufresne. Ce navire de souveraineté a pour mission le ravitaillement et la relève des personnels des trois districts. L'accueil des touristes est une activité secondaire qui peut être suspendue en cas d'aléas météorologiques ou logistiques. Quinze places sont disponibles pour chaque rotation (en moyenne 2 en été et 2 en hiver, d'une durée de 28 jours) qu'il faut réserver longuement à l'avance.

Hébergement : à bord du Marion Dufresne ou dans des refuges à Kerguelen (une trentaine pour les scientifiques et trois pour les touristes).

Chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires est évalué à environ 400 000 euros / an

³² Ces données proviennent du Service Expéditions et Voyages de la Préfecture des TAAF.

Fiches thématiques

LE CONTEXTE FISCAL DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS : LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES³³

Le développement de l'appareil productif dans les économies d'outre-mer, et par voie de conséquence de l'emploi, est une priorité du Gouvernement. Les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de mesures favorables à l'investissement privé. Les aides concernent d'abord la fiscalité, avec notamment un dispositif de défiscalisation, et des taux d'imposition moindres en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. Elles résident, ensuite, dans une organisation financière qui permet aux entreprises de disposer de prêts à taux d'intérêt réduits pour leurs investissements et reposent, enfin, sur un ensemble de dispositions visant à abaisser le coût du travail.

La taxe sur la valeur ajoutée (tva)

Les collectivités d'outre-mer dans leur ensemble sont considérées comme des territoires d'exportation pour la TVA. Cela implique une détaxation des exportations de la métropole vers ces territoires et une taxation des importations au taux propre de chaque collectivité³⁴ (*article 294 du CGI pour les DOM*).

| Territoires | Taux normal de TVA |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|
| Métropole | 19,60% <i>(article 278 du CGI)</i> |
| Guadeloupe | 8,50% <i>(article 296.1b du CGI)</i> |
| Martinique | 8,50% <i>(article 296.1b du CGI)</i> |
| Réunion | 8,50% <i>(article 296.1b du CGI)</i> |
| Guyane* | Pas de TVA provisoirement <i>(article 294.1 du CGI)</i> |
| Polynésie française** | 16% <i>(article 342-1 du CGI local)</i> |
| Mayotte *** | Pas de TVA |
| Nouvelle-Calédonie**** | Pas de TVA |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | Pas de TVA |
| Wallis et Futuna***** | Pas de TVA |

Les DOM ont la particularité de bénéficier de la TVA non perçue récupérable. Ce dispositif permet la déduction ou le remboursement de la TVA non perçue sur les produits exonérés (*article 295 du CGI*) y compris en Guyane. Le tourisme fait partie des secteurs concernés par cette exonération (*article 295-4 du CGI et article 50 undecies Annexe 4 du CGI*).

* **En Guyane**, les droits d'enregistrement, de publicité foncière et de timbre sont diminués de moitié (*article 1043 du CGI*).

** **En Polynésie française**, l'hébergement dans les établissements hôteliers de toute nature, les campings, les navires de croisière, les navires disposant de la licence de charter professionnel, les

³³ Source de ce document : Ministère de l'outre-mer (2005)

³⁴ Les collectivités d'outre-mer sont également considérées comme des territoires d'exportation entre elles à l'exception de la Guadeloupe et de la Martinique.

transports de voyageurs... bénéficient du taux réduit de 6% (*article 342-3 du CGI de la Polynésie française*).

*** **Mayotte** : Il existe toutefois une taxe de consommation.

**** **Nouvelle Calédonie** : La fiscalité indirecte calédonienne repose actuellement en grande partie sur la fiscalité à l'importation (taxe générale à l'importation, taxe de base à l'importation..., impôts gérés par la direction régionale des douanes de la Nouvelle-Calédonie). Concernant le marché interne, seules les prestations de services sont taxées, à la « taxe de solidarité des services » (produit fiscal affecté au financement de la protection sociale), au taux unique de 4 %.

***** **Wallis et Futuna** : Les recettes liées à la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres de ce territoire. Elles sont constituées principalement par des droits de douanes sur les produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union européenne et aux Collectivités d'outre-mer (87 % des recettes fiscales).

La taxe sur les salaires

- * En **Métropole** : taux à 4,25 % (taxe due par les non redevables à la TVA).

- * Pour les **DOM**, il y a une réduction de la taxe sur les salaires (taxe due par les non redevables à la TVA (*article 231-2bis et article 231-5 du CGI*)).
 - Martinique, Guadeloupe et Réunion : taux à 2,95 %
 - Guyane : taux à 2,55 %

- * En **Polynésie française** existe une contribution de solidarité territoriale sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses. Elle est prélevée à la source par les employeurs ou débiteurs de revenus (collectivités publiques, entreprises, caisses d'allocations spéciales...). Son taux varie de 0,5 % à 5 % selon le revenu. Par analogie, cette contribution relève davantage de l'impôt sur le revenu.

- * **Nouvelle-Calédonie** : Il n'existe pas de taxe sur les salaires, au sens où la métropole l'entend. Il n'existe pas non plus de contribution sociale généralisée (CSG) mais une contribution exceptionnelle de solidarité (CES) dont l'assiette correspond approximativement aux catégories de l'impôt sur le revenu, au taux unique de 0,75 %.

- * **Mayotte** : Cette taxe n'existe pas à Mayotte puisque la majorité des entreprises françaises, redevables de la TVA, n'y sont pas assujetties.

- * **Saint-Pierre et Miquelon** : Cette taxe est due par tous les employeurs du secteur privé (sauf rares exceptions limitativement énumérées). Son taux est de 0,50 %.

- * **Wallis et Futuna** : Il n'existe pas de taxe sur les salaires.

L'impôt sur le revenu

Pour les DOM, le régime des plus-values est assoupli. En Guyane, les tarifs des droits de timbre et d'enregistrement sont diminués de moitié.

* **Guadeloupe - Martinique - Réunion** : Abattement de 30% de l'impôt sur le revenu³⁵.

* **Guyane** : Abattement de 40% de l'impôt sur le revenu³⁶

* **Polynésie française** : Aucun impôt général sur le revenu. Toutefois, il existe un impôt spécifique propre à chaque catégorie de revenu, faisant l'objet de déclarations distinctes :

- impôt dit sur les transactions équivalant aux bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), aux bénéficiaires non commerciaux (BNC) et aux revenus fonciers ;
- contribution de solidarité territoriale sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses ainsi que sur les rémunérations des dirigeants ;
- contribution de solidarité territoriale sur les activités agricoles et assimilées portant sur les revenus agricoles ;
- impôt foncier sur les propriétés bâties à raison de la propriété d'immeubles ;
- impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

Il n'existe pas de fiscalité spécifique aux plus values.

* **Nouvelle-Calédonie** : L'impôt sur le revenu a été institué en 1982 et correspond à la première grande étape du système fiscal calédonien. Le barème progressif est inchangé depuis 1985.

* **Mayotte** : Dans les grandes lignes, l'impôt sur le revenu est le même qu'en métropole. La grande différence réside dans la retenue à la source sur les salaires.

* **Saint-Pierre et Miquelon** : L'impôt sur le revenu est le même qu'en métropole.

* **Wallis et Futuna** : Il n'y a pas d'impôt sur le revenu.

³⁵ Plafonné à 5 100 euros.

³⁶ Plafonné à 6 700 euros.

L'impôt sur les sociétés

* **Métropole** : taux à 33,33 %.

* **DOM** : Il y a une réfaction de 1/3 de l'assiette imposable pour les sociétés ayant une activité dans un secteur éligible. Les bénéficiaires des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés sont soumis à l'impôt pour leurs 2/3 seulement (*article 217 bis du CGI*).

Cette réfaction n'est pas applicable pour les déductions fiscales relatives à des investissements éligibles afin de ne pas réduire l'avantage fiscal.

Les sociétés nouvellement créées ou entreprenant une activité nouvelle dans un secteur éligible à l'aide fiscale, sont exonérées pour 10 ans d'impôt sur les sociétés, d'après l'*article 208 quater du CGI* (avant le 31 décembre 2006, pour des projets créateurs d'emplois et contribuant au développement).

* **Polynésie française** : Le taux de l'impôt sur les sociétés est compris entre 30 et 40 %. Il existe une disposition incitative pour l'entreprise : plus elle investit en immobilisations et en matériels et plus le taux baisse. Les banques se voient toutefois appliquer d'office le taux de 40 %.

* **Nouvelle-Calédonie** : taux de droit commun 30 %.

* **Mayotte** : taux de droit commun 33,33 %.

* **Saint-Pierre et Miquelon** : taux de 33,33 %.

* **Wallis et Futuna** : Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés.

La taxe professionnelle (TP)

* **DOM** : Certaines spécificités dans les départements d'outre-mer sont plus favorables qu'en métropole pour les redevables.

Article 230 C du CGI : « Les conditions dans lesquelles les dispositions des articles 224 à 230 A sont applicables dans les départements d'outre-mer sont déterminées par décret en Conseil d'Etat ». Exonération dans les zones franches des DOM, de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte (*article 1649-0 du CGI*).

* **Polynésie française** : La fiscalité qui se rapproche le plus de la TP applicable en métropole est la patente (qui existait aussi en métropole jusque dans les années 60). Il s'agit d'un droit forfaitaire d'exercice d'une activité économique non salariée. Il est indépendant des résultats de l'entreprise car il est assis sur le patrimoine de cette dernière (un droit fixe dont le montant est réglementairement fixé par rapport à la nature de l'activité exercée ; un droit proportionnel consistant en l'application d'un pourcentage à la valeur locative des locaux professionnels et, selon les activités, un droit variable assis sur le volume des immobilisations de l'entreprise). Cet impôt est aujourd'hui recouvré au profit des seules communes de la Polynésie française.

* **Nouvelle-Calédonie** : Le système fiscal calédonien comprend la contribution des patentes, les règles de détermination de la base imposable et le tarif (composé de plusieurs éléments) figurent dans le code des impôts.

* **Mayotte** : La patente correspond, dans son principe, à la taxe professionnelle métropolitaine.

* **Saint-Pierre et Miquelon** : Il n'existe pas de taxe professionnelle mais un régime de patentes.

* **Wallis et Futuna** : La patente est la taxe qui existe en lieu et place de la taxe professionnelle.

La défiscalisation des investissements réalisés dans les DOM et les COM (loi du 22 juillet 2003) est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu (IR) ont une réduction d'impôt et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), effectuant des investissements outre-mer dans les secteurs éligibles, bénéficient d'une déduction fiscale équivalente à 100 % de l'investissement réalisé.

Bases légales :

- Article 217 undecies du CGI pour les contribuables soumis à l'IS
- Article 199 undecies A et 199 undecies B pour les contribuables soumis à l'IR

La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ont un dispositif d'incitation fiscale à l'investissement pour les secteurs clés de l'économie dont le tourisme.

En Nouvelle-Calédonie les taux applicables sur les impôts directs sont nettement moins élevés que leurs équivalents des autres pays développés. En outre, les taux d'intérêt sont parmi les plus bas du monde. Par conséquent, l'environnement économique est très favorable aux investissements touristiques.

LES CONTRATS DE PROJET 2007-2013

La cinquième génération des contrats Etat-Régions, pour la période 2007-2013, qui seront dénommés « contrats de projets Etat-Régions », a été engagée sur des bases profondément renouvelées. Le contenu des contrats a été resserré sur trois axes qui répondent aux objectifs de l'Union européenne définis à Lisbonne et Göteborg: la « compétitivité et l'attractivité des territoires », la « promotion du développement durable » et la « cohésion sociale et territoriale ». En voici les principales mesures pour les DOM (la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique) excepté la Guyane qui n'a pas encore signé le contrat. Il s'agit d'une liste non-exhaustive puisque d'autres actions tels que le développement des transports, les mesures en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises..., favorisent également le développement touristique.

♦ GUADELOUPE³⁷

Définition d'un positionnement marketing afin de rendre la destination plus attractive et rapprocher l'offre de la demande : cibler certaines catégories de clientèle, développer l'observation économique du secteur (création de l'observatoire du tourisme), organisation de la mise en marché, renforcement des offices de tourisme.

Qualifier l'offre et améliorer les services et l'accueil : favoriser l'appropriation du tourisme par la population, mobiliser les énergies locales, multiplier les démarches qualité (mise en place du Plan Qualité Tourisme). La labellisation des produits d'hébergement ou de loisirs est un enjeu fort pour la destination.

Favoriser l'accès aux vacances : soutien au tourisme pour tous avec notamment l'amélioration des conditions d'accessibilité des hébergements et des sites touristiques pour les touristes handicapés moteur, visuel, auditif et mental (label *Tourisme et Handicap*).

Dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter la qualité des prestations proposées : mutation de la grande hôtellerie, émergence d'une hôtellerie et de gîtes de caractère.

Conforter les produits et filières touristiques : tourisme vert, nautisme, relance de la croisière...

♦ LA REUNION³⁸

Aménager les Hauts de La Réunion : mise en valeur culturelle et touristique.

Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'unité réunionnaise : conception d'un site d'accueil pour l'installation d'infrastructures muséographiques, de recherche et d'expression.

Mise en place d'un plan de relance de l'offre touristique en vue de structurer et de consolider les infrastructures touristiques : conseils aux porteurs de projets touristiques innovants, création d'entreprises, afin de dynamiser et d'enrichir l'offre touristique locale (événements, produits, animations...) et renforcer l'identité réunionnaise.

Amélioration de la desserte aérienne internationale dans un contexte de concurrence internationale forte : accueil du 77-300 et de l'A 380 à l'aéroport Rolland Garros.

³⁷ Rapport « Contrat de projets Etat-Région Guadeloupe 2007-2013 », Conseil Général de la Guadeloupe, Région Guadeloupe.

³⁸ Rapport « Contrat de projet Etat-Région-Département 2007-2013, Ile de la Réunion », Région Réunion, Département de La Réunion, Préfecture de la Réunion.

♦ **MARTINIQUE**³⁹

Développer et promouvoir l'offre patrimoniale : musée des civilisations amérindiennes des Petites Antilles, création d'une banque numérique du savoir et de la connaissance, réhabilitation et extension du centre culturel de rencontre de Fonds Saint-Jacques, promotion du Musée martiniquais d'Art Moderne, création du centre d'interprétation préhistorique de Vivé (service accueil ; champs de fouilles ; espace archéologies ; espace de vie amérindienne ; ateliers d'artisans ; restaurants, bars et boutiques thématiques).

Mise en place du Plan Qualité tourisme afin de relancer la destination, en crise depuis 2001 : fédérer les initiatives de labels et autres signes distinctifs de promotion dans le secteur du tourisme, assurer la cohérence de la promotion des professionnels à l'extérieur et permettre une meilleure lisibilité de l'offre pour le client, permettre aux professionnels de disposer d'une marque de portée nationale et internationale reconnue, informer les professionnels restaurateurs et hôteliers de cette démarche, accompagnement des entreprises, organisation d'éducteurs...

♦ **GUYANE**

En Guyane, les crédits seront essentiellement alloués aux études, au développement de l'hébergement, des produits touristiques ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

LES CREDITS DU DOCUP 2007-2013 (NOTAMMENT EUROPEENS) VIENDRONT S'AJOUTER AUX CONTRATS DE PROJETS. LE BUDGET ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES NE SONT, A L'HEURE ACTUELLE, PAS CONNUS.

³⁹ Rapport « Contrat de projets Etat-Région-Département 2007-2013, Martinique », Préfecture de la région Martinique, Conseil Régional de la Martinique, Conseil Général de la Martinique.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU TOURISME D'OUTRE-MER

Outre les priorités exposées dans les contrats de plan 2000-2006 et les nouveaux contrats de projets 2007-2013 pour les DOM, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, l'État a proposé des mesures en faveur du tourisme d'outre-mer. À ces mesures, vient s'ajouter un volet touristique à la **LOI PROGRAMME** pour l'outre-mer, publiée au **Journal Officiel le 22 juillet 2003**.

I – STATISTIQUES SUR LE TOURISME

Mesure 1 : Mise en place d'un système de mesure statistique de l'activité touristique plus performant dans les DOM.

II – SOUTIEN FINANCIER A LA FILIERE TOURISTIQUE

Mesure 2 : Soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) aux projets actuels des collectivités territoriales souhaitant apporter des aides aux entreprises du secteur du tourisme (bonification des taux d'intérêt).

Mesures d'accompagnement :

- Application des mesures de simplification de la gestion des fonds structurels d'accompagnement européens à la restructuration des établissements hôteliers.
- Soutien fiscal à l'investissement privilégié en faveur de la réhabilitation des établissements d'hébergement touristique à rénover.
- Campagne d'information auprès des professionnels du tourisme pour mieux faire connaître les possibilités offertes par la défiscalisation pour les formules d'hébergement non hôtelières et les possibilités de récupération de la TVA.

III – AIDE À L'EQUIPEMENT ET A LA RÉNOVATION DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF

Mesure 3 : Accentuation de l'intervention de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances dans les DOM, soutien à la petite hôtellerie et à l'hôtellerie de plein air rurales (1 million d'euros).

IV – ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES

Mesure 4 : Accompagnement par l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) – à présent Odit France - des collectivités d'outre-mer souhaitant son aide pour définir leur stratégie de diversification et d'adaptation de l'offre touristique (1,2 millions d'euros sur 3 ans).

V – AIDE AU DEPART EN VACANCES DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Mesure 5 : Mobilisation des moyens du tourisme social de l'Etat (handicap, jeunes,...) en faveur des DOM au travers de l'action de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et de la Bourse Solidarité Vacances).

VI – PROMOTION ET COMMUNICATION

Mesure 6 : Création d'un club de produits « outre-mer » localisé à Maison de la France, chargé en particulier de définir et de mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion sur l'outre-mer (2 millions d'euros).

Mesure 7 : Campagne « Bonjour ! » auprès des professionnels du tourisme et autres réseaux en contact avec les touristes (180 000 euros).

Mesure 8 : Sensibilisation des populations locales à l'accueil des touristes.

VII – RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SERVICE ET DE L'ACCUEIL

Mesure 9 : Promotion du dialogue social.

Mesure 10 : Promotion de l'outre-mer sur les chaînes publiques de radio et de télévision.

Mesure 11 : Aide à la formation en métropole de personnes de l'outre-mer voulant travailler dans l'industrie touristique.

Mesure 12 : Formation aux métiers du tourisme et de la restauration par le service militaire adapté (SMA).

Mesures interministérielles :

Mesure 13 : Subvention aux opérations d'amélioration de l'habitat (façades) réalisées par des personnes aux revenus modestes.

Mesure 14 : Aide à l'embellissement des centres villes et des fronts de mer par des crédits des DOCUP et des contrats de plan.

Mesure 15 : Accompagnement de l'évolution du secteur des transports urbains (taxis) en Martinique.

Mesure 16 : Amélioration de la sécurité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET OUTRE-MER

Les implications du changement climatique pour le tourisme dans la France d'outre-mer présentent des caractéristiques très différentes de la métropole. Comme les territoires concernés sont dispersés de l'est du Pacifique jusqu'aux Caraïbes, les problèmes posés par le changement climatique peuvent s'avérer divers, tant par leur nature que par leur ampleur. Nombre de ces destinations partagent malgré tout la caractéristique d'être des îles tropicales. Il y a toutefois des exceptions : si la vocation touristique de St Pierre et Miquelon paraît très limitée, en revanche, il faut se rappeler que le tourisme en Antarctique, concernant potentiellement la Terre-Adélie et qui pourrait être facilité par le changement climatique, a connu depuis le début des années 1990 une multiplication par trois, avec, en perspective, tous les problèmes environnementaux que cela pourrait poser. La seconde caractéristique commune de ces territoires est d'être essentiellement fréquentée par une clientèle touristique d'origine métropolitaine : l'avantage de la langue paraît prendre le dessus sur les considérations d'éloignement notamment dans un contexte de baisse des coûts du voyage, ce qui n'est pas sans poser des problèmes au regard de la contribution de l'activité touristique aux émissions de gaz à effet de serre.

♦ **La spécificité des évènements extrêmes**

Étant pour la plupart situés en milieu tropical, ces territoires sont particulièrement concernés par les cyclones. Bien que le réchauffement des eaux marines lié aux changements climatiques soit censé favoriser l'évaporation et donc les précipitations, la recherche scientifique a du mal à conclure en ce qui concerne l'impact sur les cyclones : accroissement de leurs fréquences ? Changement des trajectoires ? On notera ici la situation relativement privilégiée des Antilles Françaises qui sont beaucoup plus rarement touchées par les cyclones que les îles et les côtes situées plus au nord : on constate d'ailleurs une fréquence de cyclones plus élevée à St Martin qu'en Martinique.... L'incertitude règne donc sur ce thème d'une importance capitale pour le tourisme : exposition des touristes aux risques, perturbations des saisons touristiques, des paysages, des transports... Un certain nombre de risques sont associés aux cyclones, telles les inondations, en particulier celles en bord de mer quand le cyclone se combine avec de fortes marées ou de vents violents.

♦ **Les risques sanitaires**

Le changement climatique modifie la carte des risques sanitaires à l'échelle mondiale : on pense surtout à l'arrivée de maladies tropicales dans les pays tempérés. Des évolutions sont en cours (par exemple l'épidémie de dengue en Martinique) quoiqu'elles ne soient pas liées aux changements climatiques. Le réchauffement des eaux est, en revanche, dans certaines parties du globe clairement responsable des modifications de la faune marine qui peuvent avoir des conséquences sérieuses en matière de tourisme (multiplication de méduses particulièrement dangereuses notamment dans la Grande Barrière de Corail en Australie...).

♦ La Biodiversité

– *Récifs coralliens*

Les coraux ont subi, dans le monde, des dégradations variables selon les lieux mais parfois très importantes. Les perspectives pour les décennies à venir sont particulièrement inquiétantes et les études les plus sérieuses envisagent des disparitions massives du corail vivant (Hoegh-Guldberg and Hoegh-Guldberg 2004).

– *Forêts tropicales*

Le changement climatique devrait avoir des conséquences sur la biodiversité des forêts tropicales, support de l'écotourisme. Les effets seront plus ou moins graves selon les possibilités de migration des espèces menacées. On s'interroge sur les effets du changement climatique sur les forêts de mangroves, celles-ci ne constituant pas des lieux particulièrement accueillants pour les touristes.

– *Élévation du niveau de la mer*

Les destinations de la France d'Outre-Mer présentent deux particularités : la première est qu'un certain nombre d'entre elles sont des îles de faible dénivelé, et on sait qu'un certain nombre d'atolls pourraient tout simplement disparaître. La seconde caractéristique est la présence de phénomènes cycloniques qui ont un pouvoir destructeur sur les plages.

♦ Les bâtiments et infrastructures

En milieu tropical, les bâtiments et les infrastructures sont affectés par la combinaison de l'humidité et de la chaleur et des événements violents (le béton vieillit mal...).

♦ Les conséquences économiques

Elles peuvent être particulièrement catastrophiques lorsqu'il s'agit de la ressource sur laquelle se base le tourisme. C'est le cas notamment pour les récifs coralliens, là où ils sont encore en bon état, c'est à dire dans le Pacifique. Toutefois, la dégradation des coraux dans les Caraïbes n'a pas mis fin au tourisme, une forme de tourisme pouvant se substituer à une autre. Des effets plus ponctuels concernant certaines formes de tourisme sont également à craindre, notamment en matière d'écotourisme avec les dangers que fait peser le changement climatique sur la biodiversité. La nécessité de s'adapter aux changements climatiques peut également générer des effets économiques liés aux besoins d'adaptation.

♦ Les adaptations

Le changement climatique risque d'induire des phénomènes d'adaptation de l'économie touristique auxquels nous n'avons pas été confrontés jusqu'ici. Ces adaptations varieront naturellement suivant les lieux considérés. Un grand nombre de ces adaptations concerneront le bâtiment et les infrastructures :

- généralisation de l'air conditionné ;
- nouvelles normes de constructions ou nouvelles architectures pour faire face notamment aux événements extrêmes : construction en bord de mer sur pilotis comme au Texas, construction en retrait des côtes etc...

♦ **L'état de la recherche**

Du fait de la diversité des territoires concernés et leur éparpillement, les moyens de recherche sont limités et on aura tout intérêt à s'appuyer sur les recherches réalisées dans les pays jouxtant les territoires français (Australie, USA, etc...), notamment dans le cadre d'ensembles géographiques présentant une certaine homogénéité (Caraïbes, Pacifique...).

**Source : « Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme »
TEC CONSEIL, Ghislain Dubois et Jean Paul Ceron.**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans un contexte économique et social fragile, les collectivités de l'Outre-Mer français jouissent d'une position géographique et d'atouts naturels exceptionnels insuffisamment mis en valeur. Si la Guadeloupe, la Martinique et la Polynésie française ont réussi à se forger une notoriété touristique fondée sur l'exotisme et le balnéaire, le positionnement touristique de la Réunion et de la Guyane se définit progressivement. En outre, si le tourisme occupe une place marginale à Mayotte, Wallis et Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon, il occupe une place croissante en Nouvelle-Calédonie.

La forte concurrence des autres pays du bassin caraïbe (Cuba, République Dominicaine, Jamaïque) et des destinations proches dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique (Iles Fidji, Vanuatu, l'Ile Maurice...), le niveau de coûts élevé, une offre trop axée sur le balnéaire, l'insuffisante diversification des clientèles (majoritairement métropolitaine), la faiblesse de la promotion et des infrastructures d'accueil, la forte dépendance des arrivées touristiques vis-à-vis des dessertes aériennes, la complexité des particularismes fonciers⁴⁰, constituent les principaux freins à la mise en place d'un réel développement touristique. Les attentats du 11 septembre et la crise internationale du tourisme qui s'en est suivie ont affecté les économies touristiques de l'ensemble des destinations d'outre-mer. De même, les crises sanitaires comme le chikungunya et les catastrophes naturelles (cyclones, éruptions volcaniques, houle...) successives ont surtout mis en lumière leurs difficultés criantes et favoriseront peut-être la mise en place d'une dynamique volontariste de développement.

Toutefois, des évolutions positives sont apparues ces dernières années. Aujourd'hui, une réelle volonté politique émane du gouvernement pour développer et soutenir l'activité touristique des collectivités d'Outre-Mer. L'impulsion et l'encadrement de l'État s'avèrent essentiels. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées tel que la **LOI PROGRAMME** pour l'Outre-Mer qui a pour ambition la création d'emplois durables, la relance de l'investissement privé et la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole.

Par ailleurs, le **PLAN DE RELANCE** du tourisme dans les DOM a été présenté par M. Léon Bertrand, Ministre délégué au tourisme, en décembre 2002, et consolidé par le Comité ministériel du tourisme du 9 septembre 2003. Ce plan avait pour vocation de conforter les atouts de l'Outre-Mer et de combattre les difficultés qui avaient été accentuées par la crise du tourisme postérieure aux attentats du 11 septembre 2001. Le bilan des actions menées, présenté ci-dessous, met en évidence les nombreuses avancées en faveur du développement touristique dans ces départements.

- Mise en place d'un système de mesure de l'activité touristique plus performant

L'objectif était de disposer de données statistiques de qualité sur l'activité touristique des DOM afin d'avoir une banque de données permettant des analyses économiques et sociales pertinentes. La direction du Tourisme avait délégué dans les DOM une mission d'évaluation afin de mesurer le potentiel pour la mise en place d'un système de mesure fiable de l'activité touristique. Aujourd'hui, tous les départements d'Outre-Mer disposent d'une enquête hôtelière.

En Guadeloupe, a été mis en place un Observatoire du Tourisme dont le lancement officiel a eu lieu le 3 novembre 2005. Un comité de pilotage comprenant notamment l'État a été constitué à cette occasion.

⁴⁰ Loi FLOSSE, Loi PONS, Loi GIRARDIN, Loi FROGIER.

En Martinique, une convention tripartite a été élaborée, entre DR-INSEE, le CPHTM⁴¹ et le CMT⁴². Ce dispositif fonctionne depuis septembre 2003 et il assure la publication mensuelle d'un dossier statistique et de conjoncture⁴³.

En Guyane, une enquête aux frontières visant à apprécier la campagne de communication du Comité du Tourisme a été lancée en février 2004. Les résultats obtenus durant l'été 2005 avaient pour objectif d'augmenter le flux touristique en 2006 et de vérifier que le ciblage des clientèles en fonction des marchés porteurs a bien été atteint.

- Appui aux collectivités d'outre-mer par ODIT-France pour la définition des stratégies de diversification et d'adaptation de l'offre touristique

Le « Plan de relance » a prévu le financement d'une part pendant trois ans de deux chargés de mission de ODIT-France pour assister les collectivités outre-mer dans la définition de leur politique touristique, notamment la diversification de leur offre-produits et le montage de projets, d'autre part, le financement d'études de marchés et d'études sectorielles. ODIT France a créé une cellule DOM comportant un délégué pour les Antilles et la Guyane, basé à Basse-Terre, puis à Cayenne ; un délégué pour la Réunion et Mayotte, basé à Saint-Denis ; une chargée de mission DOM et un chef de projet à mi-temps, basés à Paris. L'action d'ODIT France dans chacun des DOM a comporté trois phases : un diagnostic, une analyse détaillée des forces et faiblesses, un programme d'actions à mener dans chaque type d'hébergement ou d'activité (en cours de réalisation). Par ailleurs, deux études ont été financées sur convention spécifique: une étude sur le tourisme de pêche en mer et une étude sur l'image des DOM et les attentes des clientèles. La valorisation des résultats par la définition d'actions locales de développement touristique est assurée par les collectivités territoriales avec l'appui des deux délégués d'ODIT-France.

- Diversification de l'image et des produits de l'Outre-mer, renforcement de la promotion dédiée : les actions de Maison de la France et de son « Club outre-mers »

Le ministre délégué au Tourisme a confié à Maison de la France la mission de créer un Club (le 6 mars 2003) consacré à la promotion touristique des destinations ultra-marines françaises. Ce Club rassemble et fédère l'ensemble des acteurs du tourisme d'outre-mer, tant institutionnels que privés, nationaux ou locaux. Il s'agit d'un groupement basé sur le partenariat permettant de mutualiser les moyens, d'élaborer et de mener des plans d'actions de promotion communs. La stratégie du Club Outre-Mer s'intègre dans le cadre de la nouvelle stratégie de Maison de la France pour la période 2005-2010. Son objectif est :

- ✓ *La réaffirmation du rôle des destinations ultramarines dans l'économie française et la vocation d'accueil de ses territoires;*
- ✓ *La promotion de l'offre touristique ultramarine principalement sur les marchés étrangers, en particulier auprès du grand public (e-marketing...);*
- ✓ *L'amélioration de la lisibilité des marchés étrangers par une meilleure connaissance des clientèles et des divers acteurs professionnels ;*
- ✓ *La mise en marché des produits touristiques des adhérents grâce à une démarche mercatique appropriée et des plans d'actions annuels adaptés (workshops, éductours...);*
- ✓ *La synergies entre les adhérents.*⁴⁴

⁴¹ Club des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme (CPHTM)

⁴² Comité martiniquais du tourisme

⁴³ La Direction du Tourisme est directement impliqué dans le maintien de cette mesure par un soutien financier effectif : 6000 euros- chapitre 44-01 pour 2005, reconduit en 2006.

⁴⁴ Dossier de presse « Le tourisme ultramarin, un atout pour la France », Club Outre-Mers, Maison de la France.

Le Club a déterminé une ligne de communication sur l'outre-mer « *La France des 3 Océans* ». Cette campagne de communication sur 3 ans (2004-2005-2006) à l'étranger et en métropole a été lancée fin septembre 2003 et s'est déclinée par une campagne de communication (affichage, insertions presse, spots radio); elle a été relayée à l'étranger en Allemagne, Suisse, Italie, et Belgique. Grâce à la création du Club Outre-Mers, les différents partenaires, qu'ils soient institutionnels ou privés, mettent désormais en commun des moyens pour réaffirmer le positionnement des destinations ultramarines sur certains marchés. A la suite du séminaire de réflexion du 27 septembre 2006, il a été décidé de recentrer la promotion sur les marchés européens de proximité. Le Canada et les Etats-Unis ne seront plus retenus car ils nécessitent des moyens financiers plus importants.

- Sensibilisation de la population locale à l'accueil des touristes

Le « Plan de relance » a également pour objectif de faire comprendre aux populations locales l'intérêt économique et social du tourisme, lequel constitue une des rares voies de développement économique et de gisement d'emplois dans le secteur privé. L'objectif final étant l'amélioration de l'accueil des touristes. Ainsi en Martinique, les actions mises en oeuvre consistent à poursuivre la campagne « Bienvenue en France » avec une touche personnalisée « Martinique » : journée du tourisme dans les écoles et collèges ; mise en oeuvre du Plan Qualité Tourisme dans son volet « communication ». La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Comité martiniquais du tourisme qui reste très actif et impliqué sur ce thème. De même en Guyane, la Fédération des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative a lancé la campagne « Trophée d'accueil ».

- Promotion de dialogue social

Le « Plan de relance » a également pour objectif de contribuer à apaiser le climat social (parfois tendu aux Antilles) qui a des répercussions négatives sur le tourisme et dévalorise fortement la destination. Cette action a été mise en oeuvre par l'Institut National du Travail et de la Formation Professionnelle à l'initiative du Ministère de l'Outre-Mer.

En Martinique, des formations sur l'amélioration du dialogue social ont été organisées, dès l'année 2000, à l'attention des responsables syndicaux, des représentants du patronat, des représentants de l'administration de l'Etat et des collectivités locales. Cette action a débouché sur une structuration des procédures de prévention et de résolution des conflits à la Martinique avec la création d'une association pour le développement du dialogue social, qui a déjà donné des résultats très positifs. Par ailleurs, les organisations professionnelles qui s'étaient inscrites dans le processus de développement du dialogue ont désigné des personnes appelées à constituer les médiateurs-conciliateurs des conflits collectifs du travail. Ces personnes ont été formées en 2005 aux techniques de médiation et de conciliation. En novembre de la même année, elles ont été officiellement désignées par voie d'arrêté préfectoral. Le processus engagé en Martinique en matière de développement du dialogue social reste dynamique et demeure un enjeu pour l'ensemble des partenaires sociaux.

En Guyane, une action similaire engagée en 2003 a fait apparaître les principaux constats suivants : l'importance en Guyane de l'économie informelle, frein au développement ; l'absence d'un projet global pour le développement de la région ; un retard structurel global des entreprises guyanaises ; l'insuffisance de formation des dirigeants d'entreprise et des salariés ; des pratiques illégales dans le domaine des relations du travail, des organisations syndicales et professionnelles peu représentatives ; le manque de respect mutuel des acteurs sociaux générateur de conflits. Ce diagnostic est formalisé dans un document qui s'intitule : « Pour un contrat social en Guyane »

En Guadeloupe, il a été décidé de définir de nouvelles modalités d'intervention. Un projet de convention « Pour un nouveau contrat social en Guadeloupe » a été conçu avec le Comité Économique et Social Régional qui a accepté d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Des ateliers sur le thème « Vers une nouvelle approche du dialogue social en Guadeloupe » ont été organisés en 2004 et suivis par plusieurs centaines de personnes. Une charte de qualité a été établie par le Groupement Hôtelier et Touristique Guadeloupéen, le travail collectif réalisé pour son établissement a permis la sensibilisation des salariés aux problématiques de l'entreprise. À la suite des mouvements sociaux de février 2005, cette action a été mise en sommeil du fait de la dispersion du groupement des hôteliers.

- Formation aux métiers du tourisme et de la restauration

Un des objectifs du « Plan de relance » a été de remédier à l'insuffisance de la formation du personnel de l'industrie touristique. Il a été fait appel au SMA (Service Militaire Adapté). Actuellement le SMA forme environ 200 stagiaires chaque année dans les métiers du tourisme (restauration, accueil, activités de loisirs)

La formation tourisme est dispensée dans six métiers dont deux dans le domaine de la restauration (plus de 50 % des stagiaires sont formés dans ces métiers). Les quatre autres métiers sont enseignés en Métropole et Outre-Mer : pour deux d'entre eux (aide guide accompagnateur et animateur de sport et tourisme) aux Antilles et en Guyane, les deux autres (agent d'accueil touristique et agent de loisirs) en métropole à Périgueux au sein d'un centre du SMA qui accueille des stagiaires en provenance des unités implantées outre-mer. Le taux de féminisation de la formation aux métiers du tourisme est de 59 %.

Du point de vue de l'insertion professionnelle, si les stagiaires ne peinent pas à trouver un emploi, notamment dans la restauration, il s'avère qu'un bon nombre d'entre eux « s'essoufflent » après six mois compte tenu de la difficulté du métier et de l'exigence des horaires.

En parallèle, des formations aux métiers du tourisme ont été développées dans des lycées et établissements universitaires.

- Aide à l'embellissement des centres villes et des fronts de mer

La mise en valeur des lieux recevant la visite de touristes de séjour et/ou de croisiéristes est également un des axes majeurs du Plan. En Guadeloupe, un nombre important d'actions a été engagé. Dans le domaine urbain, l'OPAH de Pointe à Pitre est en cours, et celle du sud Basse-Terre intéressant 4 communes, doublée d'un volet patrimonial, est lancée. Ces opérations sont complétées par des équipements publics financés par les fonds européens dans le cadre de l'axe G « environnement naturel et cadre de vie » et l'axe I « développement des îles et des espaces ruraux » du DOCUP. Concernant l'embellissement des fronts de mer (mise en valeur des plages et des « arrière-plages »), plusieurs actions ont été également financées et réalisées avec la participation de fonds communautaires. Dans un autre domaine, des subventions aux opérations d'amélioration de l'habitat réalisées par des personnes à revenus modestes permettent de réaliser la rénovation extérieure (peinture et ravalement) des petites demeures ou cases créoles. Elles contribuent à rendre attractives les zones urbaines vis-à-vis de la clientèle touristique. Entre 2003 et 2005, plus de 8 000 logements ont bénéficié de cette aide sur l'ensemble des DOM.

- Accompagnement de l'évolution du secteur des transports urbains (taxis) en Martinique

Le « Plan de relance » a également pour objectif d'améliorer le comportement des taxis de la Martinique. Le plan social « taxis » qui a été réalisé, entendait normaliser l'activité professionnelle des artisans taxis dans le domaine du transport touristique et de mettre en œuvre un dispositif concerté avec les professionnels du tourisme⁴⁵. Il a également permis la mise en place de formations pour faire des artisans taxis de véritables acteurs de l'activité touristique.

- Accentuation de l'intervention de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances dans les DOM.

Le Plan a permis d'assurer un développement local du Chèque-Vacances, de mieux faire connaître les aides attribuées par l'ANCV, mais aussi de valoriser les destinations de l'Outre-Mer auprès des 7 millions de bénéficiaires de Chèques-Vacances, ce qui représente un potentiel important de clients. Dès 2003, l'ANCV a mis en place un programme d'actions spécifiques : le développement du nombre des bénéficiaires locaux du Chèque-Vacances, du nombre de professionnels locaux du tourisme et des loisirs et des communes acceptant le Chèque-Vacances en paiement de leurs prestations ; la valorisation de la destination Outre-Mer en recherchant des possibilités de réductions particulières pour les bénéficiaires de Chèques-Vacances auprès des professionnels du tourisme ; la promotion ; la diffusion d'informations sur les subventions que l'ANCV attribue à des équipements de tourisme et de loisirs à vocation sociale en vue de leur rénovation, leur modernisation et de l'amélioration de l'accueil des vacanciers.

Malgré ces mesures, et en dépit de quelques signes de relance touristique dans certaines collectivités, la situation du tourisme dans l'Outre-Mer reste préoccupante. Le paysage touristique s'est considérablement modifié, la concurrence régionale s'accroît, mettant en lumière des destinations à des tarifs toujours plus attractifs qui favorisent le tourisme de masse. L'Outre-Mer français devra dorénavant s'adapter aux attentes d'une clientèle nouvelle dans un marché en maturation notamment dans les Antilles. Cette évolution doit passer par une volonté locale et notamment celle des élus qui n'avaient, jusqu'à maintenant, pas suffisamment pris en compte l'intérêt du tourisme dans les économies locales. Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie touristique durable repose sur une analyse chiffrée, une étude approfondie de la destination. Or les outils statistiques sont défaillants dans certaines collectivités et manque souvent d'homogénéité empêchant toute analyse comparative (benchmarking...). Ainsi, la récolte de données statistiques a été particulièrement difficile (excepté pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française qui disposent d'outils performants) ; les chiffres sont parfois contradictoires d'une structure à une autre. Constat également relevé par Mme Cécile Felzines, dans son rapport « Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-Mer français »⁴⁶ : « *Aujourd'hui encore, l'appareil statistique est toujours déficient en Outre-Mer* ».

⁴⁵ Agence Régionale de Développement Touristique de la Martinique, Office Départemental du Tourisme de la Martinique, Groupement de la Croisière de la Martinique

⁴⁶ Cécile Felzines, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-Mer français », Avis et rapports du Conseil Économique et Social, Les Éditions des Journaux Nationaux, 2007.

ANNEXES

| |
|--------------------------------|
| TABLEAUX RECAPITULATIFS |
|--------------------------------|

Données climatiques dans les collectivités d'outre-mer

| MOIS | Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000 | Températures Moyennes (en degrés) sur la période 1971-2000 | Insolation (en heures) sur la période 1991-2000 |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| La Martinique | 2 047,5 | 26,5 | |
| La Guadeloupe | 1 628 | 26,4 | 2 555 |
| La Guyane | 3 686,1 | 26,4 | |
| La Réunion | 1 687,8 | 24,1 | 2 562 |
| La Nouvelle-Calédonie | 1 058,1 | 23,4 | 2 540 |
| La Polynésie française | 1 626 | 26,3 | 2 707 |
| Mayotte | 1 259,4 | 26,3 | |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | 1312,2 | 5,3 | 1 487 |
| Wallis et Futuna | 3 322,6 | 27,1 | 2 345 |
| TAAF | | | |
| <i>Kerguelen</i> | 736,1 | 5,0 | 1 624,9 |
| <i>Iles de Crozet</i> | - | 5,5 | - |
| <i>Nouvelle Amsterdam</i> | 1 135,5 | 14,2 | 1 605,0 |
| <i>Terre Adélie</i> | - | -11,0 | 2 37,9 |

Le tourisme de séjour dans l'outre-mer français

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|-----------------------|
| Martinique | 515 462 | 513 886 | 535 450 | + 4,2 % |
| Guadeloupe | - | 369 950 | - | |
| Saint-Martin | - | - | - | - |
| Saint-Barthélemy | - | - | - | - |
| Guyane | - | 94 920* | - | |
| La Réunion | 440 006 | 409 000 | 278 800 | - 31,8 % |
| Nouvelle-Calédonie | 99 515 | 100 651 | 100 491 | - 0,2 % |
| Polynésie française | - | 167 563 | 181 948 | + 8,6 % |
| Mayotte | 32 000 | 38 763 | 31 136 | - 19,6 % |
| Saint-Pierre et Miquelon | - | - | - | - |
| Wallis et Futuna | - | - | - | - |
| TAAF | - | 60 | 60 | - |

* Chiffres de septembre 2004 à août 2005

LE TOURISME DE CROISIÈRE DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Le tourisme de croisière dans l'outre-mer français

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|---------------------------------|---------|--------|---------|-----------------------|
| Martinique | 159 416 | 93 063 | 96 089 | + 3,2 % |
| Guadeloupe | 149 800 | 67 014 | 72 383 | + 8,0 % |
| Saint-Martin | 11 139 | 8 144 | 8 843 | + 8,6 % |
| Saint-Barthélemy | - | 54 593 | 45 636 | - 16,4 % |
| Guyane | - | - | - | - |
| La Réunion | 10 006 | 17 287 | 11 700 | - 32,3 % |
| Mayotte | 6 522 | 5 701 | 7 134 | + 25,1 % |
| Nouvelle-Calédonie | 77 115 | 81 215 | 118 898 | + 46,4 % |
| Polynésie française | - | 40 504 | 39 601 | - 2,2 % |
| Saint-Pierre et Miquelon | - | - | - | - |
| Wallis et Futuna | - | - | - | - |
| TAAF | - | - | 29 000 | - |

Taux d'occupation des hôtels dans l'outre-mer français (en %)

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|--------------------------------------|------|------|------|-----------------------|
| Martinique | 55 | 57,3 | 60,0 | + 2,7 points |
| Guadeloupe | - | - | 53,5 | - |
| Saint-Martin | - | 52,9 | 60,1 | + 7,2 points |
| Saint-Barthélemy | - | - | - | - |
| Guyane | 46,6 | 51 | 51,8 | + 0,8 point |
| La Réunion | 58,3 | 60,1 | 51,4 | - 8,7 points |
| Mayotte | - | - | - | - |
| Nouvelle-Calédonie (à Nouméa) | - | - | 61,9 | - |
| Polynésie française | 57,9 | - | 62,7 | + 4,8 % |
| Saint-Pierre et Miquelon | - | - | - | - |
| Wallis et Futuna | - | - | - | - |
| TAAF | - | - | - | - |

Les hébergements touristiques dans la France d'Outre-mer
Parc au 1^{er} janvier 2006 (en gras, données 2007)

| Mode d'hébergement | Guadeloupe | | Martinique | | Guyane | | Réunion | | Mayotte | | Saint-Pierre-et-Miquelon | | Polynésie française | | Nouvelle-Calédonie | | Wallis et Futuna | |
|----------------------------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|--------------|------------|---------------|------------|--------------|--------------------------|------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------------|------------|
| | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits | Nb Ets | Nb de lits |
| Hôtellerie | 84 | 12 144 | 92 | 9 692 | 25 | 2 328 | 103 | 5 850 | 42 | 725 | 14 | 330 | 306 | 8 572 | 42 | 3 738 | 5 | 108 |
| dont hôtels non classés | | | | | | | 46 | 900 | 42 | 725 | 10 | 142 | 261 | 2 646 | | | 5 | 108 |
| hôtels 0 étoile | 8 | 228 | 30 | 1 456 | 11 | 376 | 4 | 92 | | | | | 45 * | 5 926 * | | | | |
| hôtels 1 étoile | 5 | 130 | 4 | 130 | | | 4 | 254 | | | 2 | 48 | | | 8 | 336 | | |
| hôtels 2 étoiles | 18 | 1 104 | 21 | 1 280 | 3 | 184 | 24 | 1 388 | | | | | | | 17 | 1 166 | | |
| hôtels 3 étoiles | 35 | 7 294 | 31 | 5 340 | 11 | 1 768 | 21 | 2 538 | | | 2 | 140 | | | 9 | 884 | | |
| hôtels 4 étoiles et 4 ét. luxe | 18 | 3 388 | 6 | 1 486 | | | 4 | 678 | | | | | | | 8 | 1 352 | | |
| Résidences de tourisme et établissements assimilés | 7 | 2 870 | 6 | 868 | 1 | 350 | 1 | 362 | 1 | 56 | | | | | 2 | 560 | | |
| Campings et aires naturelles | | | | | | | | | 3 | 30 | 2 | 20 | | | 75 | 900 | | |
| Villages de vacances | 2 | 350 | 4 | 826 | | | 2 | 704 | | | | | | | | | | |
| Meublés | 433 | 1 732 | 243 | 1 104 | 40 | 160 | 333 | 1 332 | 6 | 29 | | | | | 27 | 150 | | |
| Chambres d'hôtes | 3 | 6 | 32 | 64 | 50 | 100 | 282 | 564 | 135 | 270 | | | | | 10 | 20 | | |
| Auberges de jeunesse | 1 | 40 | 1 | 40 | 1 | 24 | 4 | 156 | 1 | 30 | | | | | 1 | 96 | | |
| Gîtes de montagne, gîtes d'étape | | | | | 6 | 180 | 31 | 620 | 1 | 22 | 1 | 20 | | | 10 | 150 | | |
| TOTAL | 533 | 17 718 | 385 | 12 396 | 125 | 3 212 | 762 | 10 724 | 189 | 1 162 | 17 | 370 | 306 | 8 572 | 167 | 5 614 | 5 | 108 |

Sources : direction du Tourisme, Insee, Iedom, Ieom, comités du Tourisme de Guadeloupe et de la Réunion

**Évolution du trafic aérien total (entrées, sorties) de passagers
dans l'outre-mer français**

| | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006 / 2005 |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Martinique | 1 504 500 | 1 518 446 | 1 541 509 | + 4,2 % |
| Guadeloupe | 1 736 955 | 1 721 976 | 1 755 580 | + 2,0 % |
| Saint-Martin | 163 404 | 170 573 | 175 119 | + 2,7 % |
| Saint-Barthélemy | - | 157 091 | 171 702 | + 9,3 % |
| Guyane | 391 704 | 370 352 | 368 911 | - 0,4 % |
| La Réunion | 1 681 051 | 1 652 025 | 1 422 367 | - 13,9 % |
| Nouvelle-Calédonie | 385 242 | 407 746 | 414 990 | + 1,8 % |
| Polynésie française | 626 857 | 643 212 | 680 000 | + 5,7 % |
| Wallis-et-Futuna | 22 588 | 22 557 | 23 116 | + 2,5 % |
| Mayotte | 178 521 | 217 718 | 219 451 | + 0,8 % |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | 13 241 | 28 407 | 29 142 | + 3,9 % |
| TAAF | - | - | - | - |

METHODOLOGIES

Comme lors des précédentes éditions, les services en charge du tourisme au Ministère de l'Outre-Mer français sont directement associés pour la collecte et la validation des informations. Un certain nombre d'acteurs, de structures ont été, par ailleurs, sollicités afin d'enrichir, d'élargir cette étude : délégations régionales du tourisme, comités de tourisme, offices de tourisme, services du tourisme des administrations régionales, INSEE, IEOM, IEDOM, chambres de commerce et d'industrie, directions des affaires maritimes, ports, aviation civile, aéroports, caisses de protection sociale, police aux frontières, douanes, observatoires économiques...

♦ la Martinique

La majorité des informations proviennent essentiellement du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) qui a été créé fin 2003. Il résulte de la fusion de l'Agence Régionale de Développement touristique de la Martinique et de l'Office Départemental de Tourisme de la Martinique.

Au cours de la mission « statistiques », menée par la Direction du Tourisme en février 2003, il a été convenu d'associer plus étroitement l'INSEE à l'enquête « aux frontières » réalisée par le CMT afin d'assurer notamment une cohérence méthodologique entre les différentes enquêtes de ce type menées ailleurs.

Depuis janvier 2004, l'INSEE procède au « recensement rénové » de la population dont la méthode repose sur la collecte annuelle d'informations concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq est exhaustivement recensée chaque année. Chacune des communes de 10 000 habitants et plus est partagée en cinq groupes d'îlots dont les habitants seront recensés par sondage à raison d'une groupe par an. Ce n'est qu'à compter de fin 2008 que cette nouvelle technique de recensement permettra la diffusion de résultats annuels sur la population.

♦ La Guadeloupe

En 2001, l'INSEE a interrompu ses enquêtes en Guadeloupe faute de financements des partenaires locaux. Les enquêtes « aéroports » ont donc été abandonnées et l'enquête hôtelière interrompue au deuxième semestre.

Afin de pouvoir connaître au mieux les exigences de sa clientèle, le Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) a entrepris plusieurs actions importantes. Il a lancé d'une part une enquête aux frontières en partenariat avec l'INSEE pour apprécier les habitudes de la clientèle, et s'est, d'autre part, associé avec un bureau de consultants qui lui permettra de connaître les origines de la clientèle.

Les données utilisées ici dans le domaine du transport aérien (aéroport de Pointe à Pitre) ou maritime (Port autonome de la Guadeloupe) n'intègrent pas les arrivées dans les ports et aéroports de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Le CTIG s'appuie donc sur des statistiques partielles : une enquête « aéroport » serait nécessaire pour chaque île. À Saint-Martin, la mise en place d'une telle enquête semble compromise par le fait que sur cette île, l'aéroport se trouve en zone hollandaise et

dépend d'une société privée. Les seules statistiques existantes sur cette île sont rassemblées par l'association des hôteliers.

A l'identique de la Martinique, le recensement rénové a débuté en 2004 afin d'augmenter le flux d'informations concernant la population et de fournir des données démographiques plus précises.

♦ **La Guyane**

Depuis 1995, l'enquête fréquentation hôtelière est réalisée en Guyane par l'INSEE, tous les six mois, à partir d'un questionnaire simplifié. Le champ de l'enquête ne prend en compte que les établissements hôteliers. Depuis 1997, une distinction est faite entre les hôtels homologués et les autres établissements.

En septembre 2005⁴⁷, le Comité du Tourisme de Guyane, en collaboration avec l'INSEE, a mené une enquête qui s'étend sur un an auprès des voyageurs au départ de l'aéroport de Rochambeau à Cayenne. Plus de 11 000 ménages ont été interrogés en salle d'embarquement. Le plan de sondage repose sur une sélection de 90 jours d'enquête répartis sur une année. Un questionnaire d'enquête est distribué à un ménage sur deux après les formalités de douane. Tous les vols au départ de l'aéroport de Cayenne sont concernés hormis les vols intérieurs à destination. Ce sondage vise à établir une segmentation des voyageurs, à en déterminer le flux, à connaître leur perception de la Guyane et à évaluer leurs dépenses.

Il n'y a pas eu d'enquête aux frontières en 2006. Celle-ci a démarré en janvier 2007 avec un engagement contractualisé avec l'INSEE Guyane pour une réalisation annuelle pendant au moins trois ans.

♦ **La Réunion**

L'enquête sur la fréquentation hôtelière est effectuée par l'INSEE et la Délégation régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme (DRCAT). Elle concerne tous les établissements classés.

Depuis 1989, l'INSEE et le Comité du Tourisme de la Réunion mènent une enquête de fréquentation touristique effectuée à l'aéroport de Roland Garros et à l'aéroport de Pierrefonds. Les enquêtes se font en continu, tous les trois jours en moyenne à Roland Garros, par interrogation d'une personne par famille. En 2006, 375 vols ont été enquêtés, 19 977 fiches recueillies.

Il s'agit d'une enquête par sondage qui constitue la base de l'observation de l'activité touristique de la Réunion. Elle permet de dénombrer les touristes venus à La Réunion, ainsi que de connaître leurs motivations, leurs modes d'hébergement et leurs dépenses

Les statistiques des services de la Direction départementale de la Police aux frontières (PAF), établies à partir d'un décompte journalier des arrivées par nationalité à l'aéroport Réunion Rolland Garros, ne permettent pas de faire la distinction d'une part, entre les Français résidents et non-résidents et, d'autre part, entre les citoyens de l'Union européenne et les Français, seuls les étrangers hors Union européenne étant tenus de fournir certains renseignements sur leur identité. En revanche, l'enquête annuelle sur la fréquentation touristique menée depuis 1989 par l'INSEE et le Comité du Tourisme de la Réunion permet d'évaluer approximativement le nombre de touristes parmi les passagers des lignes aériennes.

⁴⁷ Du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005.

♦ **La Polynésie française**

L'évaluation des ressources générées par le tourisme s'effectue dans le cadre d'une enquête sur les dépenses touristiques réalisée une fois tous les deux ans par l'ISPF, auprès des touristes internationaux.

Cette enquête est réalisée par sondage auprès des seuls non-résidents à l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Le montant des recettes touristiques est évalué par les dépenses effectuées localement par les non-résidents, en matière d'hébergement, de restauration, de commerce, de transports locaux..., à l'exclusion des dépenses réalisées hors territoire, en particulier, celles correspondant aux billets d'avion internationaux.

♦ **La Nouvelle Calédonie**⁴⁸

L'enquête "passagers" de l'ISEE concerne uniquement les touristes internationaux, excluant ainsi les excursionnistes internationaux (essentiellement les croisiéristes, comptabilisés par le Port Autonome grâce à la fiche de la Police Aux Frontières, dont les statistiques sont fournies tous les mois à l'ISEE) ainsi que les visiteurs internes (les Calédoniens voyageant en Nouvelle-Calédonie). En revanche, cette enquête permet de distinguer le tourisme récepteur (les non-résidents qui voyagent en Nouvelle-Calédonie : les touristes) et le tourisme émetteur (les résidents de Nouvelle-Calédonie qui voyagent à l'extérieur du territoire : les résidents). Cette enquête, en place depuis janvier 2001, a été élaborée par l'ISEE dans le but de prolonger la diffusion des statistiques touristiques, suite à la suppression des fiches de la Police Aux Frontières pour les ressortissants des pays de l'Union européenne. Chaque mois, l'ISEE présente un certain nombre de tableaux dénombrant les touristes qui viennent en Nouvelle-Calédonie par motif de séjour, provenance, pays de résidence, nationalité et âge.

Depuis 1982, l'ISEE effectue une enquête mensuelle auprès des hôtels de Nouméa. En 1993, cette enquête a été étendue aux hôtels de la Province Sud et en 2001 aux gîtes. Il est prévu de l'étendre aux deux autres provinces, Nord et îles Loyauté. Cette enquête permet de connaître, chaque mois, l'activité hôtelière : nombre de clients par pays de résidence, leur durée moyenne de séjour, le nombre de nuitées hôtelières ainsi que le coefficient de remplissage des hôtels. Les résultats ne sont pas publiés par établissement, mais regroupés en catégorie : « 1 étoile », « 2 étoiles », « 3 étoiles et plus ». Pour la diffusion des résultats, l'ISEE effectue une ventilation des clients par pays de résidence les plus fréquents, qui sont également ceux utilisés pour les touristes dans l'enquête "passagers": Métropole, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et, depuis 2001, États-Unis. Étant donnée la non régularité des réponses de la part des hôtels et gîtes de l'intérieur, qui peut fausser les données mensuelles, leurs résultats ne sont publiés qu'annuellement.

⁴⁸ Source : site Internet ISEE.

GLOSSAIRE

Voyage :

Tout départ du domicile et retour à celui-ci avec au moins une nuit passée dehors. Le motif du déplacement peut-être :

- personnel : agrément (foire, exposition, visite, vacances, tourisme...), affinitaire (visite à des parents ou amis) ou autres (séjour linguistique, thalassothérapie...).

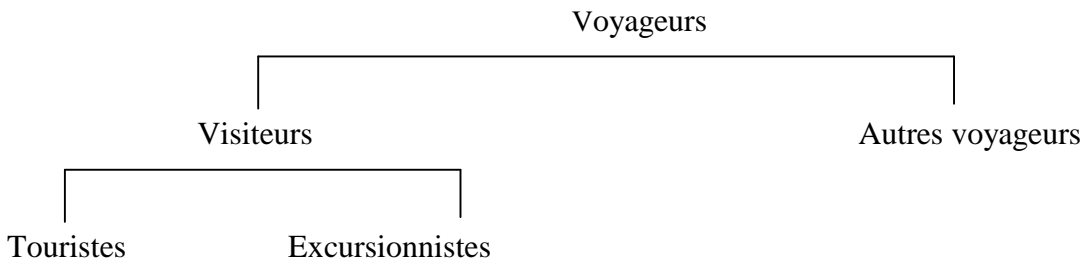
- professionnel : réunions, stages, congrès, séminaires...

Ces voyages se décomposent en séjours définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe.

La durée des séjours est généralement comptabilisée en nuitées.

Court séjour : de une à trois nuits.

Long séjour : plus de trois nuits.



Touriste :

Toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituel, pour au moins une nuit et pas plus d'une année, et dont le motif principal est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité.

Les différents motifs de la visite du touriste peuvent être :

- 1 - Loisirs, détente et vacances ;
- 2 - Visites à des parents et amis ;
- 3 - Santé (thermalisme, thalassothérapie) ;
- 4 - Affaires et motifs professionnels ;
- 5 - Missions ou réunions diverses ;
- 6 - Autres (pèlerinage, manifestations sportives, voyages scolaires...).

Excursionniste :

Visiteur qui ne passe pas de nuit dans un établissement d'hébergement collectif ou privé dans le lieu de visite.

Croisiériste :

Les croisiéristes ne sont pas des touristes au sens strict de la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ils sont recensés en tant qu'excursionnistes puisqu'ils ne passent pas au moins une nuit sur le territoire.

Durée moyenne de séjour :

Nombre de nuitées

Nombre d'arrivées

Exemples :

- Une personne seule séjourne dix nuits dans le mois : on comptabilise 1 arrivée et 10 nuitées.
- Un couple séjourne 6 nuits dans le mois : on comptabilise 2 arrivées et 12 nuitées.
- Une personne arrive le 26 juin et séjourne 10 nuits : on comptabilise 1 arrivée et 6 nuitées en juin et 0 arrivée et 4 nuitées en juillet.

Taux d'occupation des hôtels :

Nombre de chambres occupées

Nombre total de chambres

Estimation des capacités en nombre de lits :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Hôtels : | nombre de chambres x 2 |
| - Gîtes : | nombre de chambres x 4 |
| - Camping : | nombre d'emplacements x 3 |
| - Chambres d'hôtes : | nombre de chambres x 2 |
| - Résidences de tourisme | nombre de résidences x 5 |

LEXIQUE DES SIGLES MENTIONNES DANS CETTE ETUDE

| | |
|----------|------------------------------------------------------------------|
| ACI : | Air Calédonie International |
| AFD : | Agence Française de Développement |
| AMATER : | Association Martiniquaise pour le Tourisme en Espace Rural |
| ANPE : | Agence Nationale Pour l'Emploi |
| ARDTM : | Agence Régionale de Développement Touristique de la Martinique |
| CCI : | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CGI : | Code Général des Impôts |
| CMT : | Comité Martiniquais du Tourisme |
| COM : | Collectivité d'outre-mer |
| CTG : | Comité du Tourisme de la Guyane |
| CTR : | Comité du Tourisme de la Réunion |
| DFA : | Département Français d'Amérique |
| DOCUP : | Document Unique de Programmation |
| DOM : | Département d'outre-mer |
| GIE : | Groupement d'Intérêt Économique |
| HCR : | Hôtel-Café-Restaurant |
| IEDOM : | Institut d'Émission des Départements d'outre-mer |
| IEOM : | Institut d'Émission d'outre-mer |
| INSEE : | Institut National de la Statistique et des Études Économiques |
| ISPF : | Institut de la Statistique de la Polynésie Française |
| ITSEE : | Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques |
| MATE : | Ministère à l'aménagement du territoire |
| ODTG : | Office de tourisme de Guadeloupe |
| ODTM : | Office de tourisme de Martinique |
| OMT : | Organisation Mondiale du Tourisme |
| ONT : | Observatoire National du Tourisme |
| PIB : | Produit Intérieur Brut |
| SEOM : | Secrétariat d'État à l'outre-mer |
| SET : | Secrétariat d'État au Tourisme |
| TAAF : | Terres australes et antarctiques françaises |
| TOM : | Territoire d'outre-mer |

REMERCIEMENTS

La Direction du Tourisme tient à remercier toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu lui transmettre les données ayant permis la réalisation de cette étude :

MARTINIQUE

La Délégation Régionale au Tourisme et plus particulièrement M. José DELAUNAY-BELLEVILLE

Le Comité Martiniquais du Tourisme et plus particulièrement M. Bruno MARQUES.

L'INSEE Martinique et plus particulièrement Mme Emmanuelle MATHOS et Mme Marie-Hélène BURNET-PAULIN.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique et plus particulièrement Mme Virginie MARIE-CATHERINE.

Le IEDOM Martinique et plus particulièrement Mme Catherine TALBOT.

La Police aux Frontières de la Martinique et plus particulièrement Mme Julie PENNONT.

GUADELOUPE

La Délégation Régionale au Tourisme de la Guadeloupe et plus particulièrement M. Jean-Louis FAURE.

L'Antenne Europe du Comité de Tourisme des îles de Guadeloupe et plus particulièrement Mme Célia JOACHIM.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre et plus particulièrement M. Mathias BINI.

La Direction de l'Aviation Civile et plus particulièrement M. Daniel GOYAT.

Le port Autonome de la Guadeloupe et plus particulièrement Mme Viviane TARER.

L'INSEE Guadeloupe et plus particulièrement M. Patrick HERNANDEZ.

L'Office du Tourisme de Saint-Barthélemy et plus particulièrement Mme Elise MAGRAS et Mme Marielle GREUX.

L'Office de Tourisme de Saint-Martin et plus particulièrement Mme Colette DUCHENE.

L'Aéroport Gustave III et plus particulièrement de Saint-Barthélemy et plus particulièrement M. LAPLACE.

LA REUNION

La Délégation Régionale au Tourisme de La Réunion et plus particulièrement M. Jean-Noël ARNAUD.

Le Comité de Tourisme de La Réunion et plus particulièrement M. Raoul VINCENT.

Le IEDOM Réunion et plus particulièrement Mme Christine LEBRETON.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et plus particulièrement M. Eric SAINT-BLANCARD et Mme Fabienne BABET.

L'Aéroport de Saint Pierre Pierrefonds et plus particulièrement M. Stéphane COURTOIS.

L'INSEE La Réunion et plus particulièrement M. Frédéric HIVANHOE.

Le Service de l'Aviation Civile de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses et plus particulièrement M. CLOUET.

GUYANE

La Délégation Régionale au Tourisme de la Guyane et plus particulièrement Mme Aurélie ZAMMARCHI.

Le Comité du Tourisme de la Guyane et plus particulièrement M. Eric MADELEINE.

L'INSEE Guyane et plus particulièrement M. Stéphane TRAINEL.

Le IEDOM Guyane et plus particulièrement M. Stéphane ATTALI.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane et plus particulièrement M. Francis TOURNIER.

La Délégation Territoriale de l'Aviation Civile en Guyane et plus particulièrement M. Daniel GERARD.

MAYOTTE

Le Comité du Tourisme de Mayotte et plus particulièrement Mme Nadira MALECK-BERTRAND.

La Direction du Port et plus particulièrement M. Moussa ISSOUFA et M. Jacques TOTO.

Le IEDOM et plus particulièrement M. Daniel ZAIDANI.

L'INSEE Mayotte et plus particulièrement M. Olivier FROUTE et Mme Cécile PREVOT.

Le Service des Affaires Maritimes et plus particulièrement M. Olivier BUSSON.

Le Service de l'Aviation Civile de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses et plus particulièrement M. CLOUET.

NOUVELLE-CALEDONIE

Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud (Paris) et plus particulièrement Mme Jahida MAJOREL.

Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud et plus particulièrement M. Alain BONNEAUD.

Institut de la Statistique et des Études Économiques et plus particulièrement Mme Anne ROSAIRE.

Le IEOM Nouvelle Calédonie et plus particulièrement M. Alvin APPLETON et M. Laurent FAKHOURY.

Le Port Autonome de Nouméa et plus particulièrement M. Martin EDMOND

Le Service de l'Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement Mme Sandra SALMON.

La Caisse de Protection Sociale de la Nouvelle Calédonie et plus particulièrement Mme Françoise LEMOINE.

POLYNESIE FRANCAISE

Le Service du Tourisme du Gouvernement de la Polynésie Française et plus particulièrement M. Régis PLICHART.

Le IEOM Polynésie Française et plus particulièrement M. Benoît MASSUYEAU.

Le Service des transports aériens et maritimes et plus particulièrement M. Charles LAW.

Le Service d'Etat de l'Aviation Civile

Le Port Autonome de Papeete et plus particulièrement M. Laurent BARRA.

L'Institut de la Statistique de la Polynésie Française et plus particulièrement M. Julien VUCHER-VISIN.

WALLIS ET FUTUNA

Les Contributions Diverses et plus particulièrement Mme Koleta MUNIKIHAAFATA

Les Douanes de Wallis et Futuna et plus particulièrement M. Lucien SEYFRID.

Le Service de l'Aviation Civile et plus particulièrement M. Philippe TIERCELIN.

Le IEOM Wallis et Futuna et plus particulièrement M. Didier SIMON.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le Comité régional du Tourisme de Saint-Pierre et Miquelon et plus particulièrement M. Pierre-Yves CASTAING.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Pierre et Miquelon et plus particulièrement Mme Catherine LEBAILLY.

La Direction du Port et plus particulièrement M. Hervé HUET.

La Police aux frontières et plus particulièrement M. Stéphane BRIAND.

La compagnie aérienne Air Saint Pierre et plus particulièrement M. Loïc DETCHEVERRY.
Le IEOM Saint-Pierre et Miquelon et plus particulièrement M. Victor NUGENT.

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES

Le Service Voyages et Expéditions et plus particulièrement Mme Stéphanie PAYET.

Le Ministère de l'Outre Mer et plus particulièrement M. Jean-Bernard NILAM et M. Baptiste POTIER.

Météo France et plus particulièrement Mme Alexia SZUPRYCZYNSKI, M. Gilbert GAYRAUD et M. Dominique LAPEYRE DE CHAVARDES.

ODIT France et plus particulièrement M. Michel WASTIAUX et Melle Ludmila JURCIK.

Maison de la France et plus particulièrement Mme Emerylyne MARIAYE.

La Direction du Tourisme et plus particulièrement M. Noël LE SCOUARNEC, Mme Jackie BENESSE et Melle Agnès CHUREAU.

Cette étude a été réalisée
par Christelle REBELO
en prolongement du travail d'Agnès CHUREAU édité en 2005,
Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'Évaluation, de la
Recherche et des Statistiques

DIRECTION DU TOURISME